

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2010

SÉCURITÉ



NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 51-5° de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document développe l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les projets annuels de performances (PAP) des programmes qui lui sont associés.

Cette annexe par mission récapitule les crédits (y compris les fonds de concours et attributions de produits attendus) et les emplois demandés pour 2010 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

Elle inclut une présentation de la programmation pluriannuelle des crédits de la mission sur la période 2009-2011.

Suite aux modifications apportées à la maquette missions/programmes/actions dans le cadre de la construction du projet de loi de finances pour 2010 et afin de permettre une analyse des écarts avec la loi de finances pour 2009, il a été décidé de retraiter, lorsque cela était nécessaire, les données de la loi de finances pour 2009 dans les documents budgétaires annexés au projet de loi de finances pour 2010.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ La présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées

Les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). L'évaluation des fonds de concours et attributions de produits attendus en 2010 est précisée.

Le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation (qui figure également dans le tome 2 de l'annexe Voies et moyens).

■ Le projet annuel de performances qui regroupe

- la présentation stratégique du programme ;
- la présentation du programme et de ses actions ;
- la présentation des objectifs et des indicateurs de performance ;
- la justification au premier euro des crédits qui développe le contenu physique et financier du programme ainsi que les déterminants de la dépense et présente un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement ;
- une présentation des principaux opérateurs et de leurs emplois ;
- la présentation des coûts associés à chaque action.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP).

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. A titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80% sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80% correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

TABLE DES MATIÈRES

Mission

SÉCURITÉ	7
Présentation de la programmation pluriannuelle	8
Indicateurs principaux de la mission	11
Récapitulation des crédits	13

Programme 176

POLICE NATIONALE	17
Présentation stratégique du projet annuel de performances	18
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	22
Présentation du programme et des actions	25
Objectifs et indicateurs de performance	33
Justification au premier euro	42
Opérateurs	68
Analyse des coûts du programme et des actions	74

Programme 152

GENDARMERIE NATIONALE	79
Présentation stratégique du projet annuel de performances	80
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	83
Présentation du programme et des actions	87
Objectifs et indicateurs de performance	93
Justification au premier euro	104
Analyse des coûts du programme et des actions	126

MISSION

MISSION**SÉCURITÉ**

Présentation de la programmation pluriannuelle	8
Indicateurs principaux de la mission	11
Récapitulation des crédits	13

PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

Brice HORTEFEUX Ministre de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA MISSION

Les orientations stratégiques données à la mission « Sécurité » en 2010 reposent sur le maintien d'un niveau d'exigence élevé en termes de résultats et la mise en œuvre des priorités fixées par le Président de la République et le Premier ministre. Parallèlement, le rattachement organique de la gendarmerie nationale au ministère de l'Intérieur depuis le 1^{er} janvier 2009 permet aux deux forces de sécurité de développer de nouveaux leviers d'efficience.

Des objectifs ambitieux en matière de lutte contre la criminalité et la délinquance

La police et la gendarmerie nationales poursuivront en 2010 l'amélioration de leurs performances. Un certain nombre d'indicateurs emblématiques de leur action fera ainsi l'objet d'un suivi particulier.

La délinquance générale et la délinquance de proximité devront continuer de baisser.

Dans le domaine de la sécurité routière, l'objectif de parvenir à moins de 3000 personnes tuées sur nos routes en 2012 impose de maintenir un effort soutenu, notamment sur le réseau routier secondaire.

Enfin, l'objectif est que le taux d'élucidation des crimes et délits devienne supérieur à 40 %.

Des priorités opérationnelles clairement définies :

Le Président de la République devant les préfets et les responsables de la police et de la gendarmerie nationales, le 28 mai 2009, a fixé les priorités opérationnelles des forces de sécurité intérieure autour d'un certain nombre d'axes forts :

- **une meilleure adaptation aux bassins de délinquance par la mise en œuvre de la « police d'agglomération »** et l'instauration d'un principe d'unicité de commandement. Cette réforme s'applique dans un premier temps à la région parisienne, dans la logique du projet de « Grand Paris ». Elle se traduit par une extension des compétences du préfet de police qui a désormais compétence pour Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-St-Denis et le Val-de-Marne pour les affaires relevant de la sécurité publique, de la prévention et répression de la petite et moyenne délinquance, de l'information générale, de la sécurité routière et de l'ordre public. Ce principe a vocation à s'étendre, dans le respect de l'équilibre entre les deux forces de sécurité intérieure, à d'autres agglomérations au premier rang desquelles Lyon, Marseille et Lille.

- **la lutte contre les bandes** par la mise à disposition des forces de sécurité intérieure d'un certain nombre d'outils mieux adaptés à cette forme particulière de délinquance. Le nombre de bandes connues est évalué à plus de 200 sur le territoire français, dont 80% dans la région parisienne ce qui représente environ 5000 personnes, dont une moitié de mineurs. Ces bandes correspondent à des quartiers sensibles, à des logiques de territoires. Elles sont la plupart du temps liées à divers trafics criminels, en particulier le trafic de drogue ou le racket. C'est pour renforcer ces outils de connaissances des bandes que sont créées, dans les services d'information générale des directions départementales de la sécurité publique concernées, des groupes spécialisés sur les violences urbaines. Pour faciliter la répression de ces phénomènes et améliorer l'efficacité des investigations, seront également créés, dans chaque sûreté départementale, des groupes spécialisés sur la lutte contre la délinquance des cités et spécialement formés dans ce but. Notre corpus juridique doit également s'adapter avec un durcissement des sanctions visant à réprimer le fait de faire partie, en connaissance de cause, d'un groupement, même formé de façon temporaire, poursuivant le but de commettre des atteintes volontaires contre les personnes ou contre certains biens. Par ailleurs, l'agression d'agents dépositaires de l'autorité publique doit constituer une circonstance aggravante.

- **le renforcement de la présence de l'Etat dans tous les quartiers sensibles** : cette présence visible et constante de la force publique se fera, dans le cadre des zones de compétence respectives des deux forces, par le renforcement des moyens de la police et de la gendarmerie dans ces quartiers. Il se traduira par le déploiement progressif des unités territoriales de quartier et des compagnies de sécurisation en zone police et un engagement permanent des gendarmes mobiles, constitués en détachements de surveillance et d'intervention (DSI), en zone gendarmerie. La création des UTeQ, composées d'une vingtaine de fonctionnaires affectés à la sécurité d'un quartier, constitue une réponse adaptée aux nouvelles formes de la délinquance violente comme en témoigne l'évaluation des premières UTeQ installées en Seine-St-Denis. Ces unités ont pour mission d'établir une relation étroite avec les habitants d'un quartier mais aussi de manifester une fermeté absolue envers les délinquants. Les compagnies de sécurisation, composées d'une centaine de fonctionnaires, sont spécialement formées, comme les DSI, aux opérations de lutte contre les violences urbaines et aux modes d'intervention permettant l'interpellation des auteurs d'agressions et de dégradations.

- **une prise en compte plus efficace des violences aux personnes et notamment des violences intrafamiliales et des violences scolaires**

Le renforcement de la lutte contre les violences intrafamiliales passera par la création, dans chaque département, de brigades de protection des familles. La lutte contre la violence en milieu scolaire sera développée, avec la désignation systématique de référents scolaires, l'établissement de diagnostics de sécurité pour les établissements difficiles et le recours aux réservistes.

- **un effort renouvelé en faveur de la prévention de la délinquance et de la vidéo-protection**

Le dispositif de prévention de la délinquance sera développé dans le cadre d'un plan national en cours d'élaboration. Une attention particulière sera portée aux outils de vidéo-protection qui ont largement démontré leur efficacité tant dans la prévention que la répression de la délinquance urbaine et des phénomènes de bandes. L'objectif à court terme est de mettre en place 75 Systèmes municipaux types et d'assurer la protection de 110 établissements scolaires.

Une montée en puissance de la LOPPSI qui permet d'accélérer la modernisation de la police et de la gendarmerie nationales

2010, année charnière du budget triennal donnera aux forces de sécurité intérieure de nouveaux outils technologiques et juridiques dans le cadre de la future loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure.

Les moyens nouveaux de la « LOPPSI » permettront en effet de dégager 2,5 milliards d'euros pour la mission Sécurité entre 2009 et 2013 afin d'accélérer la transition engagée visant à faire des forces de sécurité intérieure des services publics à la pointe de la technologie : près d' 1,8 milliard d'euros sera ainsi consacré au hors titre 2. L'effort portera notamment sur la modernisation des outils d'identification criminelle : les fichiers nationaux automatisés d'empreintes génétiques (FNAEG) et d'empreintes digitales (FAED), un meilleur recueil des indices prélevés sur les scènes de crime ; les centres d'information et de commandement (CIC) ; la lecture automatisée des plaques d'immatriculation (LAPI) ; l'enregistrement des GAV et la visioconférence ; le développement de la technologie vidéo : vidéo-protection, vidéo embarquée, caméras miniatures pour les fonctionnaires de police et les militaires de la gendarmerie.

De nouveaux gains d'efficience liés à une optimisation accrue des moyens appartenant aux deux forces de sécurité intérieure

Le rattachement organique de la gendarmerie nationale au ministère de l'Intérieur doit permettre d'accroître les complémentarités, la mise en commun des compétences et la mutualisation des moyens. Tout en préservant leur identité, la police et la gendarmerie nationales devront approfondir les mutualisations engagées et en étendre le principe à de nouveaux domaines, en cohérence avec les mesures engagées en matière de révision générale des politiques publiques (RGPP).

La recherche systématique de mutualisations des fonctions support a déjà permis d'identifier d'importants gisements d'économies. De nombreux marchés communs ont été passés dans le domaine logistique (Sig-Sauer, lanceur de 40

mm, matériels de protection...). Des conventions ont été signées pour l'utilisation partagée de matériels particulièrement coûteux (stands de tirs mobiles, hélicoptères, poids lourds...), ainsi que pour l'entretien des armes et le reconditionnement des gilets pare-balle. Plusieurs cycles de formations de spécialistes sont déjà communs (plongeurs, cavaliers, secouristes) ou en cours de mutualisations (formation des unités canines et motocyclistes).

La mutualisation ou la réorganisation des fonctions support (systèmes d'informations et de communication, immobilier, achat public...) offre encore des perspectives de rationalisation qu'il convient d'approfondir.

L'Etat a une obligation de résultat dans le domaine de la lutte contre l'insécurité. L'ensemble des réformes engagées et la stratégie mise en œuvre sur le terrain démontrent la volonté du gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires en faveur de la sécurité des Français. L'optimisation de l'emploi des ressources allouées, la valorisation des compétences des personnels de la police et de la gendarmerie et l'adaptation permanente des méthodes aux nouvelles formes de la délinquance sont les fondements de cette politique cohérente et ambitieuse conduite avec détermination pour le bénéfice de nos concitoyens.

2009-2011 / RAPPEL DES MONTANTS VOTÉS DANS LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES

Avertissement

Les montants reprennent les plafonds par mission hors contribution au compte d'affectation spéciale « Pensions » prévus à l'article 6 de la loi n° 2009-135 du 9 février 2009 de programmation des finances publiques pour les années 2009-2012.

(en milliards d'euros)

	LFI 2009 / LPFP 2009	LPFP 2010	LPFP 2011
	<i>hors CAS Pensions</i>	<i>hors CAS Pensions</i>	<i>hors CAS Pensions</i>
Plafond des autorisations d'engagement	11,29	11,51	11,72
Plafond des crédits de paiement	11,36	11,44	11,45

2010 / PLAFOND DE LA MISSION

(en millions d'euros)

	PLF 2010 au format LPFP (1) <i>hors CAS Pensions</i>	PLF 2010 (2) <i>hors CAS Pensions</i>	PLF 2010
Plafond des autorisations d'engagement	11 651	11 677	16 649
Plafond des crédits de paiement	11 399	11 425	16 397

(1) Ce montant correspond au plafond 2010 du budget triennal actualisé pour le PLF 2010 qui figure dans le rapport préparatoire au débat d'orientation des finances publiques.

(2) Ce montant tient compte des modifications de périmètre impactant la mission : transferts de crédits entre missions du budget général et budgétisation ou débudgétisation de crédits (comme par exemple les loyers budgétaires ou la décentralisation).

INDICATEURS PRINCIPAUX DE LA MISSION

■ OBJECTIF : Réduire la délinquance

Indicateur 176-1.1 : Evolution du nombre de crimes et délits constatés en zone Police

Sous-indicateur <i>(voir le détail dans la présentation de l'objectif n° 1 du programme n° 176)</i>	Unité	Prévision 2010
Evolution du nombre de crimes et délits constatés en zone Police	%	-2
Nombre de crimes et délits constatés en zone Police	nombre	en baisse

Indicateur 176-1.2 : Evolution du nombre de crimes et délits constatés en délinquance de proximité en zone Police

Sous-indicateur <i>(voir le détail dans la présentation de l'objectif n° 1 du programme n° 176)</i>	Unité	Prévision 2010
Evolution du nombre de crimes et délits constatés en délinquance de proximité en zone Police	%	-3
Nombre de crimes et délits constatés en délinquance de proximité en zone Police	nombre	en baisse
Taux de délinquance de proximité (pour 1000 habitants)	‰	35

■ OBJECTIF : Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière

Indicateur 176-3.1 : Nombre d'accidents, des tués et des blessés (ATB) en zone Police

Sous-indicateur <i>(voir le détail dans la présentation de l'objectif n° 3 du programme n° 176)</i>	Unité	Prévision 2010
Evolution du nombre d'accidents	%	-7
Nombre d'accidents	Nombre	en baisse
Evolution du nombre de tués	%	-8,5
Nombre de tués	Nombre	en baisse
Evolution du nombre de blessés	%	-6
Nombre de blessés	Nombre	en baisse

■ OBJECTIF : Améliorer le taux d'élucidation des crimes et délits

Indicateur 176-4.1 : Taux global d'élucidation en zone Police

Sous-indicateur <i>(voir le détail dans la présentation de l'objectif n° 4 du programme n° 176)</i>	Unité	Prévision 2010
Taux global d'élucidation en zone Police	%	>38

Sécurité

Mission | INDICATEURS PRINCIPAUX DE LA MISSION

■ OBJECTIF : Réduire la délinquance

Indicateur 152-1.1 : Evolution du nombre de crimes et délits constatés en zone Gendarmerie

Sous-indicateur <i>(voir le détail dans la présentation de l'objectif n° 1 du programme n° 152)</i>	Unité	Prévision 2010
Évolution du nombre de crimes et délits constatés en zone Gendarmerie	%	-2
Nombre de crimes et délits constatés en zone Gendarmerie	Nombre	995 267

Indicateur 152-1.2 : Evolution du nombre de crimes et délits constatés en délinquance de proximité en zone Gendarmerie

Sous-indicateur <i>(voir le détail dans la présentation de l'objectif n° 1 du programme n° 152)</i>	Unité	Prévision 2010
Évolution du nombre de crimes et délits constatés en délinquance de proximité en zone Gendarmerie	%	-3
Nombre de crimes et délits constatés en délinquance de proximité en zone Gendarmerie	Nombre	373 418
Taux de délinquance de proximité (pour 1000 habitants) en zone Gendarmerie	‰	12,4

■ OBJECTIF : Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière

Indicateur 152-3.1 : Nombre des accidents, des tués et des blessés (ATB) en zone Gendarmerie

Sous-indicateur <i>(voir le détail dans la présentation de l'objectif n° 3 du programme n° 152)</i>	Unité	Prévision 2010
Évolution du nombre d'accidents	%	-7
Nombre d'accidents	Nombre	18 293
Évolution du nombre de tués	%	-8,5
Nombre de tués	Nombre	2 792
Évolution du nombre de blessés	%	-6
Nombre de blessés	Nombre	24 849

■ OBJECTIF : Améliorer le taux d'élucidation des crimes et délits

Indicateur 152-4.1 : Taux global d'élucidation en zone Gendarmerie

Sous-indicateur <i>(voir le détail dans la présentation de l'objectif n° 4 du programme n° 152)</i>	Unité	Prévision 2010
Taux global d'élucidation en zone Gendarmerie	%	42,2

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2009	Demandées pour 2010	FDC et ADP attendus en 2010	Ouverts en LFI pour 2009	Demandés pour 2010	FDC et ADP attendus en 2010
176 Police nationale	8 520 703 928	8 895 475 577	20 275 000	8 594 537 928	8 756 342 577	20 275 000
01 Ordre public et protection de la souveraineté	1 044 817 863	1 102 916 874	9 400 000	1 044 817 863	1 101 316 874	9 400 000
02 Sécurité et paix publiques	2 805 098 767	2 823 376 333		2 805 098 767	2 823 376 333	
03 Sécurité routière	553 013 480	554 195 134		553 013 480	554 195 134	
04 Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	609 820 773	612 565 391		610 036 773	612 565 391	
05 Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 212 457 439	2 266 770 317		2 212 457 439	2 266 770 317	
06 Commandement, ressources humaines et logistique	1 295 495 606	1 535 651 528	10 875 000	1 369 113 606	1 398 118 528	10 875 000
152 Gendarmerie nationale	7 597 856 018	7 753 788 227	24 032 475	7 594 943 287	7 640 985 129	24 032 475
01 Ordre et sécurité publics	2 951 834 618	3 007 273 694		2 951 834 618	3 007 273 694	
02 Sécurité routière	782 134 803	791 155 832		782 134 803	791 155 832	
03 Missions de police judiciaire et concours à la justice	1 479 719 711	1 506 760 082		1 479 719 711	1 506 760 082	
04 Commandement, ressources humaines et logistique	2 265 490 110	2 332 439 273	24 032 475	2 262 577 379	2 219 636 175	24 032 475
05 Exercice des missions militaires	118 676 776	116 159 346		118 676 776	116 159 346	

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2009	Demandées pour 2010	FDC et ADP attendus en 2010	Ouverts en LFI pour 2009	Demandés pour 2010	FDC et ADP attendus en 2010
176 / Police nationale	8 520 703 928	8 895 475 577	20 275 000	8 594 537 928	8 756 342 577	20 275 000
Titre 2. Dépenses de personnel	7 564 781 168	7 717 769 783		7 564 781 168	7 717 769 783	
Autres dépenses :	955 922 760	1 177 705 794	20 275 000	1 029 756 760	1 038 572 794	20 275 000
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	741 002 199	730 167 763	11 575 000	818 863 199	772 480 859	11 575 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	214 878 061	404 498 417	8 700 000	210 851 061	223 048 417	8 700 000
Titre 6. Dépenses d'intervention	42 500	43 039 614		42 500	43 043 518	
152 / Gendarmerie nationale	7 597 856 018	7 753 788 227	24 032 475	7 594 943 287	7 640 985 129	24 032 475
Titre 2. Dépenses de personnel	6 291 404 741	6 366 860 977		6 291 404 741	6 366 860 977	
Autres dépenses :	1 306 451 277	1 386 927 250	24 032 475	1 303 538 546	1 274 124 152	24 032 475
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	986 547 277	1 104 593 250	21 670 000	990 014 346	1 085 984 502	21 670 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	304 900 000	267 334 000	2 362 475	297 281 200	172 153 650	2 362 475
Titre 6. Dépenses d'intervention	15 004 000	15 000 000		16 243 000	15 986 000	
Total pour la mission	16 118 559 946	16 649 263 804	44 307 475	16 189 481 215	16 397 327 706	44 307 475
Dont :						
Titre 2. Dépenses de personnel	13 856 185 909	14 084 630 760		13 856 185 909	14 084 630 760	
Autres dépenses :	2 262 374 037	2 564 633 044	44 307 475	2 333 295 306	2 312 696 946	44 307 475
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	1 727 549 476	1 834 761 013	33 245 000	1 808 877 545	1 858 465 361	33 245 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	519 778 061	671 832 417	11 062 475	508 132 261	395 202 067	11 062 475
Titre 6. Dépenses d'intervention	15 046 500	58 039 614		16 285 500	59 029 518	

PROGRAMME 176

POLICE NATIONALE

MINISTRE CONCERNÉ : BRICE HORTEFEUX, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Présentation stratégique du projet annuel de performances	18
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	22
Présentation du programme et des actions	25
Objectifs et indicateurs de performance	33
Justification au premier euro	42
Opérateurs	68
Analyse des coûts du programme et des actions	74

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Frédéric PECHENARD

Directeur général de la police nationale

Responsable du programme n° 176 : Police nationale

Le projet de loi de finances 2010 exige de la police nationale un effort d'efficacité sans précédent.

A la nécessité de concilier « amélioration des performances » et « optimisation des moyens », s'ajoute aujourd'hui la prise en compte de missions nouvelles visant à répondre aux nouveaux enjeux prioritaires de la politique de sécurité intérieure et aux objectifs de la révision générale des politiques publiques. Parallèlement, la tendance au ralentissement des performances observé en matière de lutte contre la délinquance exigera une mobilisation efficace des ressources apportées par la LOPPSI et les mutualisations police/gendarmerie.

I – Les enjeux nationaux en matière de sécurité intérieure et la révision générale des politiques publiques se traduisent pour la police nationale par la nécessité d'une adaptation aux besoins de la population et à la délinquance.

Les nouvelles priorités présidentielles et gouvernementales définies à Gagny le 18 mars et devant les principaux acteurs de la sécurité, de la chaîne pénale et de l'éducation nationale le 28 mai 2009, impliquent de s'engager dans des actions nouvelles.

Le premier de ces « chantiers » concerne une réforme territoriale d'envergure : la mise en place de la « **police d'agglomération** ».

La carte actuelle des circonscriptions de sécurité publique date du début des années 1940. Depuis cette date, plusieurs adaptations ont reconfiguré le « visage » des territoires : urbanisation, développement des moyens de transport, évolutions démographiques... La territorialisation de la police n'a pas suffisamment accompagné ces mutations socio-économiques alors que les barrières administratives structurent encore largement l'organisation du travail des services. Ces dernières années, les avancées réalisées dans la prise en compte des logiques territoriales avec les redéploiements police/gendarmerie, les fusions de circonscriptions, la création des districts ont constitué des premières réponses significatives qu'il convient aujourd'hui d'amplifier. Le développement des réseaux de transport couplé à d'autres phénomènes (telles les bandes) a rendu la délinquance plus mouvante et a conduit à l'émergence de bassins de délinquance qui se jouent des frontières administratives. Cette notion de « bassin de délinquance » prend ici tout son sens. Elle renvoie à la définition de zones qui présentent une physionomie particulière des crimes et délits commis et des modes opératoires de leurs auteurs.

Par une meilleure intégration de la chaîne hiérarchique et opérationnelle, un gain d'efficacité est attendu de cette réforme qui vise à établir une unité du commandement à l'échelle des principaux bassins de délinquance mis en évidence.

Ce principe concerne dans un premier temps le « Grand Paris » de la sécurité qui étend l'autorité du préfet de police aux trois départements de la petite couronne : les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne. Il s'étend ensuite à d'autres grandes agglomérations au premier rang desquelles Lille, Lyon et Marseille.

La lutte contre les bandes violentes constitue une autre priorité gouvernementale justifiant la mise en œuvre d'un plan national.

Sont ainsi créés des groupes spécialisés d'information sur les bandes au sein des services départementaux d'information générale. Ces groupes, consacrés aux violences urbaines associées aux problèmes d'économie souterraine et aux trafics, notamment de stupéfiants, ont vocation à rechercher le renseignement en milieu fermé comme en milieu ouvert, sans être pour autant des services opérationnels de recherches.

D'autre part, ce plan prévoit de créer, dans 34 départements, un groupe spécialisé dans la lutte contre la délinquance des cités. Ces groupes auront une mission d'investigation sur la voie publique, avec les moyens humains et matériels spécialisés regroupés au sein des sûretés départementales. Ils devront également exploiter de manière systématique les renseignements collectés auprès des autres services de police (notamment les rapports des Services départementaux d'information générale (SDIG), mais aussi les plaintes et les mains courantes) pour mettre en œuvre toutes les possibilités répressives disponibles.

Le concours des **unités territoriales de quartier (UTeQ)** et des **compagnies de sécurisation** sera particulièrement recherché, tant pour la connaissance des individus constituant les bandes que pour celle de leur activité délinquante. Les UTeQ ont pour mission, en synergie avec les autres unités, d'assurer une présence quotidienne, dissuasive et visible, pour renforcer la lutte contre la délinquance et d'établir une relation étroite avec les habitants ; elles ont également une mission de police judiciaire. Les premiers bilans effectués dans les zones où elles ont été expérimentées sont très positifs. Ils traduisent une chute de la délinquance de 10 à 20 % et une excellente intégration auprès des habitants des quartiers qu'ils sécurisent. Les compagnies de sécurisation, destinées à renforcer l'action des unités territoriales, poursuivent progressivement leur déploiement. Elles constituent une force d'appui local et jouent un rôle majeur dans la lutte contre les violences urbaines, incarnant une nouvelle méthode d'action fondée sur la polyvalence, la réactivité, la mobilité et la connaissance du terrain. Ces réorganisations viennent appuyer efficacement l'action déjà menée par les **groupes d'intervention régionaux (GIR)**, chargés eux-aussi de lutter contre l'économie souterraine et les bandes organisées et dont le pilotage a été renforcé par la mise en place d'une coordination unique.

La lutte contre les violences intrafamiliales sera renforcée, avec la mise en place progressive, dans chaque département, de brigades de protection des familles sur le modèle des brigades des mineurs.

La lutte contre la violence en milieu scolaire sera développée, avec la désignation de référents pour chaque établissement scolaire sensible, l'établissement systématique d'un diagnostic de sécurité pour les établissements les plus difficiles et un recours aux réservistes. Les efforts entrepris en matière d'accueil des **victimes** se traduiront par la généralisation du dispositif de pré-plainte en ligne, expérimenté dans les départements des Yvelines et de Charente-Maritime.

La lutte contre l'immigration clandestine, avec une attention particulière apportée au Calaisis, reste une priorité. La police aux frontières (PAF) s'est par ailleurs vu assigner, dans le cadre de la RGPP, à l'horizon 2011, la reprise de l'ensemble des centres de rétention administrative jusqu'alors gérés par d'autres services de sécurité (DCSP, gendarmerie nationale).

II – le ralentissement observé dans l'amélioration de certains résultats emblématiques de l'action de la police exige la mobilisation de nouvelles ressources apportées par la LOPPSI et les mutualisations en cours avec la gendarmerie nationale

La police nationale connaît depuis 8 ans une amélioration continue de ses performances. Entre 2002 et 2008, la délinquance générale a diminué de 14 % et la délinquance de proximité de 33 %. Le taux d'élucidation a augmenté de 12 points, passant de 24 % à 36 %.

Le premier semestre 2009 traduit néanmoins un ralentissement certain dans l'amélioration des résultats observés. La délinquance générale ne baisse que de 0,47 % et la délinquance de proximité de 1,50 %. Le taux d'élucidation progresse de 0,65 point, passant à 36,65 %.

La tendance concernant les cambriolages est significative : après une baisse continue depuis 2002, le premier semestre 2009 voit le nombre de faits constatés augmenter sensiblement (+ 11,2 %).

L'engagement important des compagnies républicaines de sécurité en opérations de maintien de l'ordre s'est également traduit par une moindre présence sur la voie publique pour des missions de sécurisation générale.

Les objectifs ambitieux fixés par le ministre de l'intérieur et figurant dans la présentation stratégique de la mission sécurité nécessitent pour être atteints, **la mobilisation efficace des ressources qui proviendront de la LOPPSI et de la poursuite des mutualisations entre la police et la gendarmerie nationales.**

Il est prévu que le ministère de l'intérieur bénéficie au titre de la future LOPPSI, entre 2009 et 2013, de 2539 M€ de crédits de paiements dont 1773 M € de hors titre 2 et 766 M € de titre 2. La part des crédits de fonctionnement et d'investissement (70 % des crédits LOPPSI) traduit l'effort consenti en matière d'investissement et d'équipement, en faveur de la modernisation technologique des services et pour la protection des fonctionnaires. A ce titre la police bénéficiera en 2010 de 128 M€, auxquels s'ajoutent 5 M€ ouverts par avance en 2009 au titre du plan de relance.

La priorité est donnée :

- * au développement de la police technique et scientifique de masse,
- * à l'amélioration de l'armement et de la protection des personnels avec le déploiement accéléré des moyens de forces intermédiaires au premier rang desquels le lanceur de balles de défense de 40 mm, la nouvelle tenue de maintien de l'ordre, le gilet tactique, les lunettes de protection, les boucliers souples,
- * aux déploiements des outils vidéo,
- * à la rationalisation du parc automobile.

En ce qui concerne l'immobilier, figurent en priorité les implantations des casernements et cantonnements des CRS notamment en région parisienne afin de faciliter l'emploi des unités tout en réduisant les coûts d'hébergement, la rationalisation du réseau des écoles et des centres de formation et le relogement des laboratoires parisiens de la police technique et scientifique.

Par ailleurs, **la police poursuivra activement son rapprochement avec la gendarmerie nationale** afin d'optimiser l'efficacité du dispositif de sécurité intérieure. La recherche systématique de mutualisations dans le domaine des fonctions support sera poursuivie. 2010 marquera une nouvelle étape dans la mutualisation des formations, des plateformes logistiques, la passation de marchés communs, l'utilisation partagée des équipements les plus coûteux.

Grâce à la détermination et à la compétence de ses personnels, la Police nationale poursuivra, au bénéfice de nos concitoyens, sa lutte contre toutes les formes de délinquance, avec le souci permanent de l'emploi optimal des ressources qui lui sont allouées.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

■ OBJECTIF 1	Réduire la délinquance
INDICATEUR 1.1	Evolution du nombre de crimes et délits constatés en zone Police
INDICATEUR 1.2	Evolution du nombre de crimes et délits constatés en délinquance de proximité en zone Police
INDICATEUR 1.3	Indice d'évolution de l'efficacité de la surveillance générale sur la délinquance de proximité
INDICATEUR 1.4	Taux d'engagement des effectifs sur le terrain
■ OBJECTIF 2	Optimiser l'emploi des forces mobiles
INDICATEUR 2.1	Indice d'efficacité de l'emploi des CRS en sécurité générale
INDICATEUR 2.2	Indice de disponibilité des forces de maintien de l'ordre
■ OBJECTIF 3	Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière
INDICATEUR 3.1	Nombre d'accidents, des tués et des blessés (ATB) en zone Police
INDICATEUR 3.2	Taux de dépistage positif d'alcoolémie
INDICATEUR 3.3	Taux de dépistage positif de produits stupéfiants
INDICATEUR 3.4	Indice d'efficacité des opérations de contrôle de vitesse relevées dans les zones accidentogènes
■ OBJECTIF 4	Améliorer le taux d'élucidation des crimes et délits
INDICATEUR 4.1	Taux global d'élucidation en zone Police
INDICATEUR 4.2	Taux d'élucidation (grandes catégories et délinquance de proximité)

INDICATEUR 4.3 Taux d'identification des traces papillaires exploitables recueillies sur les scènes d'infraction
INDICATEUR 4.4 Taux de signalisation au Fichier National d'Analyse des Empreintes Génétiques (FNAEG) des individus mis en cause

■ **OBJECTIF 5 Optimiser l'emploi des ressources**

INDICATEUR 5.1 Taux de disponibilité des véhicules
INDICATEUR 5.2 Taux de réalisation des formations institutionnelles prioritaires

■ **OBJECTIF 6 Améliorer la lutte contre les violences urbaines**

INDICATEUR 6.1 Taux d'efficacité dans le traitement procédural des violences urbaines

Police nationale

Programme n° 176 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2010 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2010 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2010	FDC et ADP attendus en 2010
01 Ordre public et protection de la souveraineté	1 014 724 567	75 992 307	12 200 000		1 102 916 874	9 400 000
02 Sécurité et paix publiques	2 723 873 136	99 503 197			2 823 376 333	
03 Sécurité routière	530 819 506	23 375 628			554 195 134	
04 Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	584 298 835	28 266 556			612 565 391	
05 Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 155 377 214	93 362 103		18 031 000	2 266 770 317	
06 Commandement, ressources humaines et logistique	708 676 525	409 667 972	392 298 417	25 008 614	1 535 651 528	10 875 000
Total	7 717 769 783	730 167 763	404 498 417	43 039 614	8 895 475 577	20 275 000

2010 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2010	FDC et ADP attendus en 2010
01 Ordre public et protection de la souveraineté	1 014 724 567	75 992 307	10 600 000		1 101 316 874	9 400 000
02 Sécurité et paix publiques	2 723 873 136	99 503 197			2 823 376 333	
03 Sécurité routière	530 819 506	23 375 628			554 195 134	
04 Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	584 298 835	28 266 556			612 565 391	
05 Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 155 377 214	93 362 103		18 031 000	2 266 770 317	
06 Commandement, ressources humaines et logistique	708 676 525	451 981 068	212 448 417	25 012 518	1 398 118 528	10 875 000
Total	7 717 769 783	772 480 859	223 048 417	43 043 518	8 756 342 577	20 275 000

2009 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2009 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2009	Prévisions FDC et ADP 2009
01	Ordre public et protection de la souveraineté	959 650 895	75 164 968	10 000 000	2 000	1 044 817 863	9 400 000
02	Sécurité et paix publiques	2 700 665 020	104 403 747		30 000	2 805 098 767	
03	Sécurité routière	525 295 733	27 712 747		5 000	553 013 480	
04	Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	575 927 249	31 240 524	2 653 000		609 820 773	
05	Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 094 907 115	117 550 324			2 212 457 439	
06	Commandement, ressources humaines et logistique	708 335 156	384 929 889	202 225 061	5 500	1 295 495 606	10 875 000
Total		7 564 781 168	741 002 199	214 878 061	42 500	8 520 703 928	20 275 000

2009 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2009	Prévisions FDC et ADP 2009
01	Ordre public et protection de la souveraineté	959 650 895	75 164 968	10 000 000	2 000	1 044 817 863	9 400 000
02	Sécurité et paix publiques	2 700 665 020	104 403 747		30 000	2 805 098 767	
03	Sécurité routière	525 295 733	27 712 747		5 000	553 013 480	
04	Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	575 927 249	31 240 524	2 869 000		610 036 773	
05	Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 094 907 115	117 550 324			2 212 457 439	
06	Commandement, ressources humaines et logistique	708 335 156	462 790 889	197 982 061	5 500	1 369 113 606	10 875 000
Total		7 564 781 168	818 863 199	210 851 061	42 500	8 594 537 928	20 275 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

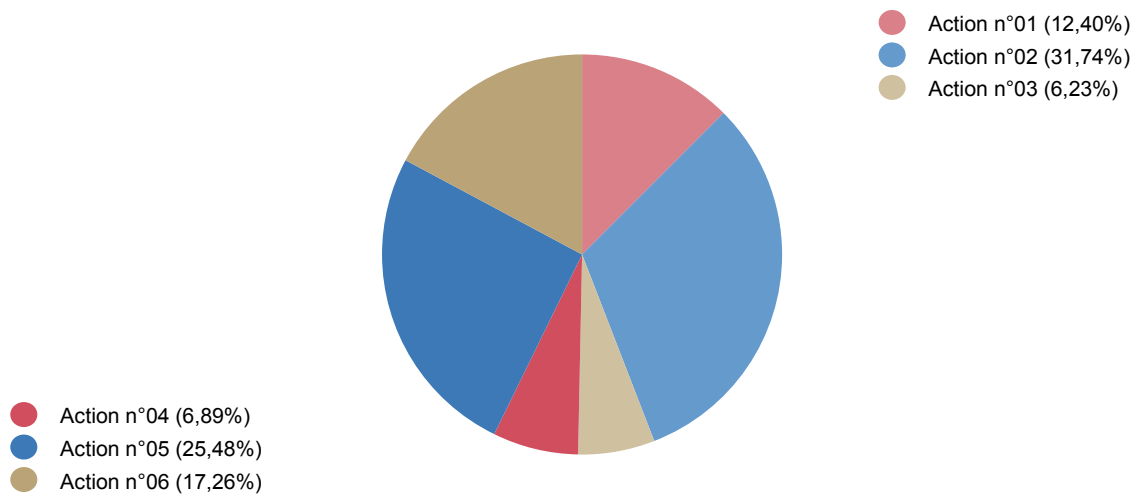
Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFI pour 2009	Demandées pour 2010	Ouverts en LFI pour 2009	Demandés pour 2010
Titre 2. Dépenses de personnel	7 564 781 168	7 717 769 783	7 564 781 168	7 717 769 783
Rémunérations d'activité	4 735 256 260	4 786 429 211	4 735 256 260	4 786 429 211
Cotisations et contributions sociales	2 781 536 953	2 883 370 382	2 781 536 953	2 883 370 382
Prestations sociales et allocations diverses	47 987 955	47 970 190	47 987 955	47 970 190
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	741 002 199	730 167 763	818 863 199	772 480 859
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	723 496 199	713 067 763	801 357 199	755 380 859
Subventions pour charges de service public	17 506 000	17 100 000	17 506 000	17 100 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	214 878 061	404 498 417	210 851 061	223 048 417
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	214 878 061	404 498 417	210 851 061	223 048 417
Titre 6. Dépenses d'intervention	42 500	43 039 614	42 500	43 043 518
Transferts aux autres collectivités	42 500	43 039 614	42 500	43 043 518
Total hors FDC et ADP prévus	8 520 703 928	8 895 475 577	8 594 537 928	8 756 342 577
FDC et ADP prévus	20 275 000	20 275 000	20 275 000	20 275 000
Total y.c. FDC et ADP prévus	8 540 978 928	8 915 750 577	8 614 812 928	8 776 617 577

PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Ordre public et protection de la souveraineté	1 102 916 874	1 101 316 874
02	Sécurité et paix publiques	2 823 376 333	2 823 376 333
03	Sécurité routière	554 195 134	554 195 134
04	Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	612 565 391	612 565 391
05	Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 266 770 317	2 266 770 317
06	Commandement, ressources humaines et logistique	1 535 651 528	1 398 118 528
Total		8 895 475 577	8 756 342 577

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2010



PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme police nationale est placé sous la responsabilité du directeur général de la police nationale. Il a pour finalité, en luttant contre toutes les formes de délinquance, d'améliorer la sécurité des personnes et des biens et se donne pour objectif d'inscrire dans la durée les résultats de cette politique publique.

La mise en œuvre de ce programme s'appuie sur les compétences générales ou spécialisées, des directions et sur leur organisation territoriale.

Le programme s'articule autour de 6 actions :

- l'action 01, **Ordre public et protection de la souveraineté**, a pour objectif de maîtriser les troubles à l'ordre public et de réduire les menaces ;
- l'action 02, **Sécurité et paix publiques**, s'articule autour de quatre grands axes : sauvegarde des personnes et des biens, sécurité générale et prévention, police et action administratives, accueil du public et encadrement ;
- l'action 03, **Sécurité routière**, vise à améliorer la sûreté des déplacements routiers par la prévention des conduites à risque et le respect des règles du code de la route ;
- l'action 04, **Police des étrangers et sûreté des transports internationaux** a pour objectif de lutter contre l'immigration irrégulière et de garantir le passage transfrontière dans des conditions optimales de sécurité. La direction générale de la police nationale est placée sous l'autorité du ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire pour l'exécution des missions relevant de la lutte contre l'immigration clandestine. Une partie des crédits relatifs à cette action (ceux nécessaires à l'éloignement des étrangers en situation irrégulière et ceux relatifs à la rétention administrative) a été transférée en 2008 du programme « police nationale » vers le programme « immigration et asile » ;
- l'action 05, **Missions de police judiciaire et concours à la justice** comprend la recherche et la constatation des infractions pénales, le rassemblement des preuves, la recherche des auteurs et de leurs complices, leur arrestation et leur défèrement aux autorités judiciaires compétentes ;
- l'action 06, **Commandement, ressources humaines et logistique**, a pour objectif d'optimiser l'utilisation des ressources et de contribuer à l'efficacité des services opérationnels dans leur lutte contre la délinquance.

L'école nationale supérieure de police (ENSP), opérateur du programme « police nationale », contribue à sa mise en œuvre dans le cadre du volet « formation » de l'action 06. L'institut national de la police scientifique (INPS), également opérateur de ce programme, contribue à l'action 05.

Le programme « police nationale » participe :

- dans le cadre de son action 03 et en qualité de « programme partenaire » à la politique transversale de sécurité routière, dont le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat est le chef de file ;
- dans le cadre de son action 04 « police des étrangers et sûreté des transports internationaux » à la politique française d'immigration et d'intégration.

Il est également associé :

- à la politique transversale « action extérieure de l'État », dont le pilotage est assuré par le ministère des affaires étrangères ;
- au document de politique transversale « politique de la ville » dont la coordination est assurée par la délégation interministérielle à la ville, au document de politique transversale « prévention de la délinquance » piloté par le comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD), au document de politique transversale « drogues et toxicomanie » piloté par la mission interministérielle lutte contre les drogues et toxicomanie ainsi qu'au document de politique transversale « égalité hommes femmes » dont le chef de file est le service des droits des femmes et de l'égalité.
- à l'élaboration du document de politique transversale relatif à l'action de l'État outre-mer.
- à l'élaboration du document de politique transversale « défense et sécurité nationale ».

Objectifs et indicateurs

Six objectifs et dix-sept indicateurs, pour la plupart communs à la police nationale et à la gendarmerie nationale, synthétisent l'objectif général de sécurité et de protection des personnes et des biens et reflètent l'ensemble des actions des deux programmes. Les indicateurs reprennent les données habituellement utilisées pour dresser le bilan de l'action des forces de l'ordre. Il convient toutefois de préciser que les résultats obtenus ne dépendent pas de la seule action des services de police et de gendarmerie ; la mise en œuvre d'autres politiques ministérielles et la mobilisation de nombreux acteurs institutionnels contribuent à ces résultats, en particulier dans le domaine de la sécurité routière.

S'inscrivant dans la démarche visant à améliorer la lisibilité du programme, ce projet annuel de performances se caractérise par une réduction du nombre d'objectifs ainsi qu'une harmonisation et une convergence au sein des deux programmes relevant de la mission « sécurité ».

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Ordre public et protection de la souveraineté
- ACTION n° 02 : Sécurité et paix publiques
- ACTION n° 03 : Sécurité routière
- ACTION n° 04 : Police des étrangers et sûreté des transports internationaux
- ACTION n° 05 : Missions de police judiciaire et concours à la justice
- ACTION n° 06 : Commandement, ressources humaines et logistique

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01

Ordre public et protection de la souveraineté

12,4 %



Cette action rassemble les activités qui concourent à la maîtrise des troubles à l'ordre public et à la réduction des menaces.

Elle retrace l'engagement des forces de police dans les domaines suivants :

- **le maintien de l'ordre**, c'est-à-dire pour l'essentiel la police des manifestations, des rassemblements et des attroupements ; la protection, sous ses différentes formes (protection des autorités et de personnalités, protection de bâtiments officiels et de lieux sensibles), qui peut être temporaire ou permanente ;
- **le renseignement** qui a pour finalité de donner à l'autorité locale (préfet) ou nationale (gouvernement) les informations nécessaires pour lutter contre les atteintes à la sécurité de nos concitoyens et des institutions et prévenir les troubles à l'ordre public.

L'action mobilise essentiellement les effectifs de la direction centrale de sécurité publique (DCSP), de la préfecture de police (PP), de la direction centrale des compagnies républicaines de sécurité (DCCRS), de la direction centrale du renseignement intérieur (DCRI), du service de protection des hautes personnalités (SPHP), du service de sécurité du ministère de l'intérieur (SSMI), de l'unité de recherche, d'assistance, d'intervention et de dissuasion (RAID) et de l'unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT).

Maintien de l'ordre et service d'ordre

Activités concernées : maintien de l'ordre, service d'ordre à l'occasion de rassemblements importants (épreuves sportives, grands événements comme les visites de chefs d'État et de gouvernement, sommets internationaux, grandes manifestations), formation au maintien de l'ordre.

Finalité recherchée : contenir les troubles à l'ordre public par un usage limité et proportionné de la force.

Protection spécialisée

Activités concernées : sécurité des autorités et de personnalités, gardes de bâtiments officiels, surveillance des centrales nucléaires, escortes diverses (hors transports exceptionnels), contrôle d'accès de certains sites sensibles (hors palais de justice).

Finalité recherchée : éviter tout incident majeur ou mineur contre les personnes ou les sites protégés par les forces de l'ordre.

Renseignement

Activités concernées : renseignement en milieu fermé et ouvert, à vocation générale ou spécialisée, en particulier anti-terroriste.

Finalité recherchée : informer les autorités de l'État sur les risques d'atteinte à la souveraineté du pays et sur les menaces contre les institutions.

ACTION n° 02

Sécurité et paix publiques

31,7 %



Cette action regroupe :

- les **missions de lutte contre la délinquance** (prévention et répression des crimes et délits, activités de surveillance et d'assistance) ;
- l'exercice de la **police administrative**, hormis dans les domaines de la sécurité routière et des étrangers qui font, l'un et l'autre, l'objet d'une action séparée ;

- les **fonctions d'accueil et de contact avec les usagers, en particulier les victimes**. Les services participant à l'action regroupent les forces de sécurité publique et les compagnies de service général des CRS.

Sauvegarde des personnes et sauvegarde des biens

Activités concernées : évacuations sanitaires, recherche et sauvetage de personnes, préparation des plans et exécution des missions de secours (par exemple, plans ORSEC, plan Rouge, plan intempéries).

Finalité recherchée : prévenir les accidents et réagir avec célérité et efficacité à l'occasion de catastrophes et d'accidents.

Sécurité générale et prévention

Activités concernées : surveillance générale et patrouilles, réponse aux appels des usagers (police secours), renforts saisonniers, opérations de prévention et de sensibilisation.

Finalité recherchée : améliorer la sécurité de nos concitoyens par une présence de terrain réactive et adaptée à la criminalité.

Police et actions administratives

Activités concernées : participation à des activités administratives et contrôles de police administrative.

Finalité recherchée : faire respecter la réglementation par une action de contrôle appropriée.

Accueil des victimes et du public

Activités concernées : accueil des victimes et du public et assistance dans leur dépôt de plainte ou leurs démarches administratives.

Finalité recherchée : organiser l'accueil afin de répondre aux attentes des victimes et du public. La prise en compte des victimes est au cœur des missions des services de police.

ACTION n° 03
Sécurité routière

6,2 %



Cette action, dont l'objectif est d'améliorer la sûreté des déplacements routiers par la prévention des conduites à risque et le respect des règles applicables aux déplacements routiers, porte sur :

- la **police administrative de la route** et les missions de **police judiciaire** liées à la répression des infractions et au traitement des accidents routiers.
- les **actions de communication et d'information** à destination des usagers de la route et des futurs conducteurs (scolaires).

Elle mobilise à titre principal les effectifs de la sécurité publique, les unités de compagnies républicaines de sécurité et les services de la préfecture de police.

Elle participe à la politique transversale « sécurité routière », retracée dans un document de politique transversale (DPT), et dont le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des nouvelles technologies et des négociations sur le climat est chef de file.

Prévention et information routière

Activités concernées : actions d'information routière auprès du public (établissements scolaires, entreprises), campagnes de prévention sur les dangers de la route et de sensibilisation des usagers (semaines de la sécurité routière).

Finalité recherchée : améliorer le civisme routier et le respect des règles.

Surveillance, contrôle et régulation

Activités concernées : interventions consécutives à des accidents de la route, contrôles routiers (vitesse, alcoolémie, conduite sous l'emprise de stupéfiants, port de la ceinture), escortes routières des transports exceptionnels.

Finalité recherchée : réprimer les infractions aux règles du code de la route ; sécuriser les voies de circulation routière; contrôler « plus et mieux ».

ACTION n° 04

6,9 %



Police des étrangers et sûreté des transports internationaux

Cette action rassemble plusieurs aspects de la police des étrangers :

- le **contrôle des personnes aux frontières, la lutte contre l'immigration clandestine et le démantèlement des filières qui l'organisent.**
- la **sûreté des moyens de transports internationaux** (aéroports, ports et trains internationaux), cette mission étant généralement attribuée aux services en charge de la lutte contre l'immigration illégale.

Depuis 2008, les activités d'éloignement et de rétention des étrangers en situation irrégulière ne figurent plus dans le programme « police nationale ». La création du ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, s'est accompagnée du transfert des crédits et des indicateurs relatifs à ces activités vers le programme "immigration et asile". La direction générale de la police nationale est donc placée sous l'autorité du ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire pour l'exécution de ces missions.

Ce sont principalement les effectifs de la police aux frontières, de la sécurité publique, des compagnies républicaines de sécurité et des renseignements généraux de la préfecture de police qui concourent à cette action.

Contrôle des flux transfrontières

Activités concernées : contrôle aux frontières et non admission.

Finalité recherchée : prévenir, repérer et empêcher l'entrée sur le territoire de personnes étrangères qui ne remplissent pas les conditions d'accès.

Sûreté des transports internationaux

Activités concernées : sûreté des ports, aéroports et trains internationaux.

Finalité recherchée : assurer la sécurité des zones de transports internationaux et permettre le passage des frontières dans des conditions optimales de sûreté.

ACTION n° 05

25,5 %



Missions de police judiciaire et concours à la justice

Cette action rassemble l'ensemble des activités de police judiciaire et des missions réalisées au profit de la justice ou de l'administration pénitentiaire, c'est-à-dire :

- la **recherche** et la **constatation des infractions pénales**,
- le **rassemblement des preuves**,
- la **recherche des auteurs** et de leurs complices,
- leur **arrestation** et leur **déferrement** aux autorités judiciaires compétentes.

Cette action concerne essentiellement la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) (100% de son activité), la direction centrale de la sécurité publique (un tiers environ de son activité), la direction centrale de la police aux frontières (DCPAF) et, à Paris, la direction régionale de la police judiciaire (DRPJ).

Investigations, enquêtes et recherche

Activités concernées : constatations, plans de recherche, auditions, perquisitions, interpellations, confrontations.

Finalité recherchée : élucider les crimes et délits, interpellier leurs auteurs, lutter contre la criminalité organisée et la délinquance sous toutes ses formes.

Expertise technique et scientifique

Activités concernées : recueil et analyse criminalistique réalisés essentiellement par la police technique et scientifique, les services locaux de police technique et par l'Institut national de police scientifique (INPS), établissement public placé sous tutelle de la DGPN.

Finalité recherchée : apporter une meilleure contribution à l'élucidation des crimes et délits en développant le recours à l'expertise technique et scientifique.

Coopération internationale opérationnelle en police judiciaire

Ces travaux, conduits par des agents des unités de police judiciaire, impliquent des recherches identiques à celles réalisées dans le cadre d'enquêtes nationales.

Activités concernées : concours (commissions rogatoires, mandats d'arrêt, renseignements, échanges d'informations) apportés par les forces de police françaises dans le cadre des organisations EUROPOL et INTERPOL et en application des accords de Schengen ; participation aux centres de coopération policière et douanière (CCPD).

Finalité recherchée : renforcer la coopération internationale et améliorer les échanges d'informations opérationnelles.

Appui à l'autorité judiciaire et à l'administration pénitentiaire

Activités d'appui à l'administration pénitentiaire et à la justice, qui revêtent une dimension importante tant pour les forces de police que de gendarmerie.

Activités concernées : transferts et escortes de détenus (dans un cadre judiciaire, administratif ou sanitaire), garde des palais de justice, police des audiences, garde des dépôts, exécution de décisions de justice (mandats d'arrêt, notifications), remises de pièces.

Finalité recherchée : répondre efficacement aux demandes de concours présentées par la Justice.

ACTION n° 06

Commandement, ressources humaines et logistique

17,3 %



Cette action comprend l'ensemble des fonctions de soutien qui ont pour finalité de contribuer à la réalisation des autres actions du programme. L'ensemble des moyens de fonctionnement et d'équipement mutualisés entre les actions du programme figurent au sein de l'action 6 : crédits immobiliers, crédits informatiques, programmes logistiques nationaux, formation, gestion des ressources humaines, financières et sociales.

Commandement, études et coopération internationale

Cette sous-action rassemble les fonctions d'état-major (commandement, organisation des services, prospective) et les activités de coopération internationale (hors domaine judiciaire qui relève de l'action 5) dont le Service de coopération technique internationale de police (SCTIP) assure la coordination. Elle inclut donc les activités du cabinet du directeur général de la police nationale, de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) et de l'Inspection générale des services (IGS) (audits, études et procédures disciplinaires).

Activités concernées : activités d'administration centrale et de commandement non imputables à une action opérationnelle (organisation de l'institution et des services, études et prospective, transmissions) ; relations de la police nationale avec les autres administrations nationales et internationales, contacts avec les élus locaux.

Finalité recherchée : optimiser l'emploi des ressources au bénéfice des missions opérationnelles des services de police ; faire connaître la police en promouvant son image et en favorisant ses recrutements.

Gestion des ressources humaines, formation et soutien des personnels

Cette sous-action regroupe le recrutement, la formation et la gestion des personnels ainsi que les affaires sociales. Les services concernés sont la direction de l'administration de la police nationale (DAPN), la direction de la formation de la police nationale (DFPN) et leurs services territoriaux, respectivement les secrétariats généraux pour l'administration de la police (SGAP), les directions régionales du recrutement et de la formation (DRRF) et les écoles de police.

Activités concernées : gestion des ressources humaines, contacts avec les organisations syndicales, formation initiale et continue.

Finalité recherchée : recruter, former, gérer les ressources humaines nécessaires à la réalisation des missions de police.

Police nationale

Programme n° 176 | PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

Gestion des moyens

Il s'agit des activités centrées sur les équipements et les infrastructures, l'informatique et la gestion financière. Le service concerné est principalement la direction de l'administration de la police nationale (DAPN).

Activités concernées : gestion des budgets de fonctionnement et d'investissement de la police nationale, équipement des services en matériels (informatique et réseaux, moyens logistiques et immobiliers, soutien technique).

Finalité recherchée : programmer et mettre à disposition les moyens nécessaires aux missions des forces de police.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Réduire la délinquance

La baisse de la délinquance est la première mission de la Police nationale. L'objectif d'adaptation de la présence policière aux besoins de la population et à la délinquance en découle directement. Les quatre indicateurs rattachés à cet objectif permettent d'évaluer la qualité du service de la police nationale en matière de lutte contre l'insécurité.

L'indicateur **d'évolution du nombre de crimes et délits constatés** rend compte de la mobilisation des policiers et de leur adaptation constante à l'évolution de la délinquance.

L'indicateur **d'évolution du nombre de crimes et délits constatés en délinquance de proximité** traduit l'évolution du niveau d'insécurité en zone de police.

L'indicateur **d'évolution de l'efficacité de la surveillance générale sur la délinquance de proximité** met en relation l'évolution de la part d'activité que les policiers consacrent aux missions de surveillance générale sur l'ensemble de leurs missions et l'évolution du nombre de faits délictueux constatés sur la voie publique. Il permet de mesurer l'impact de la présence policière sur la voie publique en matière de délinquance et d'évaluer l'efficacité des opérations de prévention et de répression. L'efficacité recherchée implique une présence policière aux heures et dans les lieux où les faits de délinquance sont les plus nombreux.

L'amélioration de la sécurité de nos concitoyens suppose une présence plus importante des policiers sur le terrain et doit également se traduire par des temps d'intervention raccourcis et comparables d'un espace à l'autre.

Le **taux d'engagement des effectifs sur le terrain** rapporte l'ensemble des activités réalisées hors des locaux à l'activité totale. Les activités réalisées à l'extérieur des locaux sont susceptibles d'augmenter l'effet dissuasif de la présence policière sur le terrain et peuvent contribuer à l'amélioration des délais d'intervention. Il convient néanmoins de préciser que la constatation des infractions, réalisée lors des opérations de surveillance à l'extérieur des locaux de service, s'accompagne d'une augmentation du travail procédural réalisé à l'intérieur des locaux.

INDICATEUR 1.1 : Evolution du nombre de crimes et délits constatés en zone Police

(du point de vue du citoyen)

indicateur de la mission

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2012 Cible
Evolution du nombre de crimes et délits constatés en zone Police	%	-4,21	-2,47	-3	-3	-2	en baisse
Nombre de crimes et délits constatés en zone Police	nombre	2 585 766	2 522 024	en baisse	en baisse	en baisse	en baisse

Précisions méthodologiques

Source des données : Les données sont collectées auprès des circonscriptions et directions départementales de sécurité publique (DDSP), puis agrégées par la direction centrale de la sécurité publique (DCSP) avant transmission à la direction centrale de la police judiciaire qui les agrège à son tour avec les données des autres directions (DCPAF, DCCRS et PP).

Les données sont issues de la base STIC-FCE 4001 (ensemble des index) et plusieurs acteurs concourent au résultat global (police, gendarmerie). La justice ne participe pas à l'alimentation du STIC-FCE mais communique des décisions quant à la destination d'un individu mis en cause dans une procédure (laissé libre ou écroué).

Au total depuis 2002, la délinquance générale a reculé de 13,97 % en zone police. Cette baisse globale est d'autant plus remarquable que les infractions relevées à l'initiative des services ont augmenté de + 46,41% durant la même période en passant de 198 454 en 2002 à 290 556 en 2008.

Police nationale

Programme n° 176 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 1.2 : Evolution du nombre de crimes et délits constatés en délinquance de proximité en zone Police

(du point de vue du citoyen)

indicateur de la mission

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2012 Cible
Evolution du nombre de crimes et délits constatés en délinquance de proximité en zone Police	%	-8,17	-7,04	-5	-5	-3	en baisse
Nombre de crimes et délits constatés en délinquance de proximité en zone Police	nombre	1 206 407	1 121 525	en baisse	en baisse	en baisse	en baisse
Taux de délinquance de proximité (pour 1000 habitants)	‰	38,21	34,89	36,63	36,63	35	en baisse

Précisions méthodologiques

Sources des données : Les données sont collectées auprès des circonscriptions et directions départementales de la sécurité publique (DDSP), puis agrégées par la direction centrale de la sécurité publique (DCSP) avant transmission à la direction centrale de la police judiciaire qui les agrège à son tour avec les données des autres directions (PAF, DCCRS et PP).

Les données sont issues de la base STIC-FCE 4001 (ensemble des index) et plusieurs acteurs concourent au résultat global (police, gendarmerie). La justice ne participe pas à l'alimentation du STIC-FCE mais communique des décisions quant à la destination d'un individu mis en cause dans une procédure (laissé libre ou écroué).

La délinquance de proximité regroupe des infractions diverses (en particulier cambriolages, vols d'automobiles, vols à la roulotte, destructions et dégradations de biens) qui affectent le plus directement nos concitoyens dans leur vie quotidienne. La diminution de cette délinquance reflète très directement la mobilisation des services de police pour garantir à nos concitoyens une meilleure sécurité dans leur cadre de vie. Entre 2004 et 2008, le taux de délinquance de proximité a reculé de plus de 11 points, conséquence logique de la baisse de plus de 15% de la délinquance de proximité.

Pour l'indicateur "**taux de délinquance de proximité (1000 habitants)**" : les données sur les populations proviennent des enquêtes de recensement de la population menées par l'INSEE au 31 décembre 2008 sur la base de la population de 32 743 401 habitants en zone police (Paris compris).

INDICATEUR 1.3 : Indice d'évolution de l'efficacité de la surveillance générale sur la délinquance de proximité

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2012 Cible
Indice d'évolution de l'efficacité de la surveillance générale sur la délinquance de proximité	Indice	1,11	1,04	>1	>1	>1	>1

Précisions méthodologiques

Cet indicateur met en relation l'évolution de la part d'activité que les policiers consacrent aux missions de surveillance générale (index MCI de la sécurité publique : 230 à 236, 240 à 243, 270 à 275 et 277) sur l'ensemble de leurs missions et l'évolution du nombre de faits délictueux constatés sur la voie publique (index STIC-FCE 4001). Il permet de mesurer l'impact de la présence policière sur la voie publique en matière de délinquance de proximité et d'évaluer l'efficacité des opérations de prévention et de répression.

Sources des données : DCSP. L'indicateur est renseigné à partir de l'état 4001 (index de l'agrégat de délinquance de voie publique) et de la MCI (main courante informatisée - ETP consacrés à la surveillance générale).

INDICATEUR 1.4 : Taux d'engagement des effectifs sur le terrain

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2012 Cible
Taux d'engagement des effectifs sur le terrain	%	40,44	39,72	41,50	41,50	41,50	42

Précisions méthodologiques

Le calcul de cet indicateur s'appuie sur les données de main courante informatisée (MCI) (données centralisées depuis janvier 2005) et le test d'emploi des personnels mis au point par l'inspection générale de la police nationale (IGPN) (activités des paragraphes 1 – police de la circulation, 2 – police générale et 3 – assistance)

Source des données : DCSP

Mode de calcul : Nombre d'heures consacrées aux activités hors des locaux de police / Nombre d'heures totales d'activité

OBJECTIF n° 2 : Optimiser l'emploi des forces mobiles

L'indicateur d'efficacité de l'emploi des CRS en sécurité générale, permet d'évaluer l'activité judiciaire des compagnies républicaines de sécurité (interpellations des auteurs d'infractions) par rapport aux effectifs réellement engagés sur le terrain, en sécurisation, notamment dans le cadre du plan de lutte contre les violences urbaines.

L'Indice de disponibilité des forces de maintien de l'ordre rend compte de la capacité des CRS à améliorer la gestion des ressources humaines pour assurer, dans chaque compagnie de service général, une disponibilité supérieure, ou au moins égale, au minimum compatible avec la sécurité de l'intervention.

Ce seuil minimum correspond aux 3/5 de ses effectifs totaux. Pour garantir une capacité opérationnelle optimale, une compagnie de service général doit en effet disposer, chaque jour de l'année, d'un effectif employable (sur le terrain) correspondant à 60% de ses effectifs. Les 2/5 restants correspondent aux personnels qui assurent la sécurité du casernement et le fonctionnement minimum des services (appelé dépôt), ainsi que les fonctionnaires indisponibles (stages individuels, arrêts maladie, congés annuels).

Pour compléter l'analyse, un sous-indicateur " **taux de formation pour le maintien en capacité opérationnelle des unités CRS en ordre public** " a été retenu. Cet indicateur permet de mesurer le niveau de formation collective des unités au maintien de l'ordre et à la lutte contre les violences urbaines. Maintenir un haut niveau de technicité des unités de service général sur ce type de mission est en effet une priorité de la DCCRS, tout particulièrement dans un contexte d'emploi opérationnel élevé.

INDICATEUR 2.1 : Indice d'efficacité de l'emploi des CRS en sécurité générale

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2012 Cible
Indice d'efficacité de l'emploi des CRS en sécurité générale	ratio	85	89	85	85	85	85

Précisions méthodologiques

L'indicateur rapporte le nombre d'auteurs d'infractions interpellés et mis à disposition des officiers de police judiciaire territorialement compétents, par mois, sur le nombre moyen d'unités C.R.S assurant des missions de sécurisation et de lutte contre les violences urbaines.

Cet indicateur reflète l'efficacité de l'emploi des unités sur ces missions et leur activité judiciaire. Le sens de l'évolution souhaitée est à la hausse.

Après des modifications de périmètre de calcul (exclusion des infractions routières), les valeurs ont été revues afin de tenir compte de l'emploi des unités en sécurité générale. Les propositions de valeurs-cibles tiennent compte, également, de cette modification de périmètre.

Source des données : DCCRS

INDICATEUR 2.2 : Indice de disponibilité des forces de maintien de l'ordre

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2012 Cible
Indice de disponibilité des forces de maintien de l'ordre	nombre	63,50	63,18	64,5	64,5	65	65
Taux de formation pour le maintien en capacité opérationnelle des unités CRS en ordre public	%	93	99,40	90	90	95	95

Précisions méthodologiques

L'indicateur rapporte le nombre de fonctionnaires actifs réellement disponibles pour un emploi sur l'effectif théorique de la compagnie. Il rend compte de la capacité des CRS à améliorer la gestion des ressources humaines pour assurer, dans chaque compagnie de service général, une disponibilité supérieure, ou au moins égale, au minimum compatible avec la sécurité d'une intervention.

Pour maintenir un niveau de technicité optimal en matière de maintien de l'ordre et de lutte contre les violences urbaines, chaque compagnie de service général doit effectuer 3 journées de formation en unités constituées (PRU) par an.

Les résultats doivent être examinés au regard du niveau d'emploi opérationnel des unités qui conditionne le temps disponible pour effectuer ces formations collectives.

Sources des données : DCCRS

OBJECTIF n° 3 : Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière

La police nationale est un des acteurs de la politique de sécurité routière. Elle contribue par ses missions de prévention et ses actions de contrôle, ciblées sur les zones les plus accidentogènes, à prévenir la commission d'infractions et donc à réduire le nombre d'accidents de la route. L'évolution globale de l'insécurité routière en zone police est mesurée par l'indicateur sur **le nombre des accidents corporels de la circulation, le nombre de blessés graves et le nombre de tués** comptabilisés par les forces de police.

La lutte contre l'insécurité routière passe notamment par la dissuasion et la répression des comportements accidentogènes.

La police et la gendarmerie nationales sont donc attachées à étendre leur contrôle et à renforcer leur efficacité dans trois domaines que sont la conduite en état d'ébriété et sous l'emprise de produits stupéfiants ainsi que les dépassements de la vitesse maximale autorisée, infractions comptant parmi les causes principales de l'accidentologie.

La conduite sous l'empire d'un état alcoolique est à l'origine de 10% des accidents corporels et 28% des accidents mortels. Ce phénomène est amplifié durant les nuits des fins de semaine, aux abords de lieux festifs. Le **taux de dépistage positif d'alcoolémie** mesure les résultats obtenus par les policiers lors des opérations contrôles systématiques où sont privilégiées les zones et périodes à risques.

Le taux de dépistage positif de produits stupéfiants traduit l'expertise acquise par les policiers dans l'analyse comportementale des usagers lors des contrôles qu'ils effectuent d'initiative (hors accident) : 6141 délits ont ainsi été relevés en 2008, soit une augmentation de 36% par rapport à 2005. Simultanément, les forces de police ont bénéficié depuis l'été 2008 du déploiement opérationnel des tests salivaires (24 000 distribués sur l'ensemble du territoire métropolitain en 2008), dont la simplicité de mise en œuvre est susceptible de faciliter la généralisation de ces contrôles au même titre que ceux de l'alcoolémie.

Ces deux axes complémentaires de la dissuasion sont assortis d'un indicateur spécifique prenant en compte le **nombre d'infractions relevées par le volume heures-fonctionnaires consacré aux contrôles de la vitesse**.

En effet, les dépassements de la vitesse maximale autorisée sont à la fois une cause mais également un facteur d'aggravation des accidents. L'implication croissante des forces de l'ordre permet de réaliser des progrès considérables. Les unités se sont appropriées les nouvelles générations d'équipements : les équipements embarqués du contrôle automatisé ont été utilisés comme outil de contrôle systématique pour faire baisser les vitesses moyennes dans les zones accidentogènes. Les contrôles traditionnels permettent de compléter le champ du contrôle (poids-lourds, véhicules immatriculés à l'étranger...) et de cibler les comportements les plus graves.

Les indicateurs ci-après permettent, d'une part, de suivre l'évolution de l'objectif principal, la réduction du nombre des accidents, tués et blessés (ATB) et, d'autre part, d'évaluer la performance des unités dans la lutte contre ces infractions majeures.

INDICATEUR 3.1 : Nombre d'accidents, des tués et des blessés (ATB) en zone Police

(du point de vue du citoyen)

indicateur de la mission

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2012 Cible
Evolution du nombre d'accidents	%	+3,56	-2,26	-7	-7	-7	en baisse
Nombre d'accidents	Nombre	61 323	59 931	en baisse	en baisse	en baisse	en baisse
Evolution du nombre de tués	%	+ 0,77	-13,01	-5	-5	-8,5	en baisse
Nombre de tués	Nombre	1 306	1 136	en baisse	en baisse	en baisse	en baisse
Evolution du nombre de blessés	%	+3,28	-4,90	-5	-5	-6	en baisse
Nombre de blessés	Nombre	75 835	72 114	en baisse	en baisse	en baisse	en baisse

Précisions méthodologiques

Le décompte des ATB (accidents/tués /blessés) est fourni par les services d'ordre et collationné par l'observatoire national interministériel de sécurité routière (ONISR).

Depuis le 1^{er} janvier 2005, le décompte des personnes accidentées, tuées ou blessées, qui s'effectue à compter de la date de l'accident, est de 30 jours pour les personnes tuées et de 6 jours pour les personnes blessées.

Source des données: ONISR, tout accident corporel de la circulation routière doit faire l'objet d'un BAAC (bulletin d'analyse d'accident corporel de circulation), rempli par le service de police compétent géographiquement. Les BAAC sont centralisés par les services de police et sont ensuite envoyés à l'ONISR pour de nouveaux contrôles s'ajoutant à ceux déjà intégrés aux logiciels de saisie utilisés par les services de police.

Le fichier national des accidents corporels de la circulation routière est constitué et géré par l'ONISR.

INDICATEUR 3.2 : Taux de dépistage positif d'alcoolémie

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2012 Cible
Taux de dépistage positif d'alcoolémie	%	6,42	6,48	en hausse	en hausse	6,5	en hausse

Précisions méthodologiques

Les données comprennent les dépistages d'alcoolémie réalisés à l'occasion d'opérations de contrôles programmées (dépistages préventifs au moyen d'éthylotests), à la suite d'accidents routiers (souvent au moyen de prises de sang) ou après la constatation inopinée d'infractions routières.

Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de la prévention; le sens de l'évolution souhaité est d'aller vers un rapport "dépistages constatés sur dépistages" le plus élevé possible, signe d'un ciblage pertinent des contrôles.

L'alcool reste le premier facteur d'accidents mortels de la circulation. 1 559 788 dépistages d'alcoolémie ont été effectués par les services de la police nationale en 2008 (soit +8% par rapport à 2006), parmi ceux-ci 101 113 se sont révélés positifs.

Sources des données : DCSP, DCCRS et Préfecture de Police.

INDICATEUR 3.3 : Taux de dépistage positif de produits stupéfiants

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2012 Cible
Taux de dépistage positif de produits stupéfiants	%	55,95	55,93	56	56	58	en hausse

Précisions méthodologiques

Les dépistages sont effectués notamment lors d'accidents mortels et corporels graves constatés sur le secteur de compétence des unités routières CRS, de la sécurité publique (DCSP) et de la préfecture de police.

De plus, le code de la route (*) donne désormais la possibilité aux officiers ou agents de police judiciaire de procéder eux-mêmes, au moyen de tests salivaires, aux épreuves de dépistage de la consommation de stupéfiants.

Ainsi, hors les cas de dépistage obligatoires qui nécessitent l'utilisation de kits urinaires (accidents immédiatement mortels et accidents ayant occasionné des dommages corporels graves - intervention d'un SMUR, d'une ambulance de réanimation ou d'un hélicoptère -) le dépistage salivaire est envisageable pour les autres accidents corporels en cas d'impossibilité de procéder au dépistage urinaire.

Le dépistage salivaire est également possible sur les conducteurs d'un accident quelconque ou ceux ayant commis une infraction au code de la route punie de la peine de suspension de permis de conduire ou lors d'une infraction relative à la vitesse des véhicules au non-port du casque ou de la ceinture de sécurité et ce sans que ceux-ci présentent le moindre trouble du comportement.

Il en est de même pour les conducteurs à l'encontre desquels il existe une ou plusieurs raisons de soupçonner qu'ils ont fait usage de stupéfiants.

(*) - Article L-235-1 à L-235-4 et R 235-1 et R 235-13 du code de la route.

- Décret n° 2008-754 du 30 juillet 2008.

- Arrêté du 24 juillet 2008 modifiant l'arrêté du 5 septembre 2001.

Le mode de collecte des données s'effectue à partir de plusieurs logiciels. Pour les unités routières CRS : GEACPRO et, pour la DCSP : un outil informatique de recueil de statistique de certaines infractions au code de la route (CSP VITAL), et DCSP/SDMISSP, bureau de la sécurité routière (centre de télésaisie de Juvisy), qui comptabilise ces statistiques depuis 2003.

Le taux affiché est calculé à modalités techniques constantes : la mise en place des kits salivaires (24 000 en 2008), devrait, à terme permettre des dépistages plus nombreux, ce qui nécessitera une redéfinition de cet indicateur.

Sources des données : DCSP, DCCRS et Préfecture de Police

INDICATEUR 3.4 : Indice d'efficacité des opérations de contrôle de vitesse relevées dans les zones accidentogènes

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2012 Cible
Hors systèmes embarqués de contrôle automatisé	%	1,09	1,18	1,1	1,10	1,2	1,2
Avec systèmes embarqués de contrôle automatisé	%	17,71	14,74	18	18	18	20

Précisions méthodologiques

Il s'agit de la prise en compte de tous les types de contrôle : systèmes embarqués de contrôle automatisé pour lesquels les résultats sont disponibles dans l'infocentre géré par la délégation de projet interministériel au contrôle automatisé (DEPICA) ; systèmes conventionnels dont les données, pour la sécurité publique, sont extraites du logiciel « contrôles spécifiques vitesse/alcoolémie » (CSPVITAL).

Les données relatives aux heures fonctionnaires dédiées à tous les types de contrôle sont exploitables depuis la main courante informatisée (MCI) pour tous les services relevant de la sécurité publique. Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité des opérations de contrôle vitesse.

Source de données : DCSP, DCCRS et Préfecture de Police.

Mode de calcul : Nombre d'infractions vitesse relevées dans les zones accidentogènes par heure fonctionnaire dédiée au contrôle – tout type d'appareils de contrôle hors radars fixes de contrôle automatisé.

OBJECTIF n° 4 : Améliorer le taux d'élucidation des crimes et délits

L'élucidation des crimes et délits contribue directement au recul de la délinquance. Elle permet l'exercice de l'autorité judiciaire et facilite l'indemnisation des victimes. Aussi le **taux global d'élucidation des crimes et délits** est un indicateur important de l'activité des services. Il est présenté sous une forme détaillée, selon la nature de l'infraction, et pour chacune des grandes catégories de l'état 4001, qui regroupe l'ensemble des infractions. L'item « atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) » a été retenu (les données ont été reconstituées pour les années antérieures) pour mieux prendre en compte les violences physiques exercées contre les personnes (violences physiques non crapuleuses, violences physiques crapuleuses, violences sexuelles) et les menaces de violence.

L'amélioration de ce taux d'élucidation passe par un recours accru aux nouvelles technologies et à la police technique et scientifique, ce qui explique la présence des deux indicateurs suivants :

- le **taux d'identification des traces papillaires exploitables recueillies sur les scènes d'infraction** qui renseigne sur un résultat opérationnel ayant un réel impact sur l'élucidation des crimes et délits. Il est directement lié à tous les maillons de la chaîne criminalistique et exige que les efforts du plan d'action en faveur de la police technique et scientifique interviennent conjointement sur tous ces maillons (capacité de recueil des traces, qualité des traces recueillies, alimentation en signalisations de la base de référence du fichier automatisé des empreintes digitales (FAED), performance technique du FAED et de ses spécialistes). L'objectif est d'atteindre à l'horizon 2012 un taux global (police et gendarmerie) supérieur à 20%.

- le **taux de signalisation au fichier national des empreintes génétiques des individus mis en cause** traduit l'effort (organisation, ressources humaines, moyens matériels) consacré par les services territoriaux à une alimentation exhaustive des grands fichiers criminalistiques à partir des mis en cause. Cette alimentation est un facteur primordial pour la performance d'identification des fichiers, donc pour l'élucidation des affaires.

En outre, depuis l'entrée en vigueur des applications d'investigation (ARIANE et ARDOISE) les services disposent d'outils d'élucidation supplémentaires des affaires criminelles.

INDICATEUR 4.1 : Taux global d'éclaircissement en zone Police

(du point de vue du citoyen)

indicateur de la mission

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2012 Cible
Taux global d'éclaircissement en zone Police	%	34,18	35,88	38	38	>38	40

Précisions méthodologiques

Les prévisions des taux d'éclaircissement des grandes catégories d'infractions ont été calculées sur la base d'une part constante des catégories dans l'ensemble des faits constatés et d'une répartition également constante des taux d'éclaircissement des catégories concernées dans le taux global d'éclaircissement. Il convient, pour une analyse pertinente du taux d'éclaircissement, de rappeler qu'un fait constaté en 2008 ne sera pas systématiquement éclairci la même année mais peut s'intégrer dans le taux d'éclaircissement de l'année suivante.

Source des données : la collecte des données, réalisée au niveau de chaque direction active de la police nationale, est centralisée par la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) et fait l'objet d'une restitution mensuelle consolidée semestriellement et annuellement.

INDICATEUR 4.2 : Taux d'éclaircissement (grandes catégories et délinquance de proximité)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2012 Cible
Vols, y compris recels	%	13,62	14,55	14,50	14,50	15,5	16
Escroqueries et infractions économiques et financières	%	48,03	45,65	52	52	52	en hausse
Atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes	%	56,20	56,95	57	57	58	en hausse
Autres infractions dont stupéfiants	%	52,93	55,5	53	53	56	en hausse
Délinquance de proximité	%	10,88	11,34	12	12	12,5	en hausse

Précisions méthodologiques

Les prévisions des taux d'éclaircissement des grandes catégories d'infractions ont été calculées sur la base d'une part constante des catégories dans l'ensemble des faits constatés et d'une répartition également constante des taux d'éclaircissement des catégories concernées dans le taux global d'éclaircissement. Il convient, pour une analyse pertinente du taux d'éclaircissement, de rappeler qu'un fait constaté en 2008 ne sera pas systématiquement éclairci la même année mais peut s'intégrer dans le taux d'éclaircissement de l'année suivante.

Source des données : la collecte des données, réalisée au niveau de chaque direction active de la police nationale, est centralisée par la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) et fait l'objet d'une restitution mensuelle consolidée semestriellement et annuellement.

INDICATEUR 4.3 : Taux d'identification des traces papillaires exploitables recueillies sur les scènes d'infraction

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2012 Cible
Taux d'identification des traces papillaires exploitables recueillies sur les scènes d'infraction	%	17,56	17,86	17,44	17,44	18,5	> 20

Précisions méthodologiques

Le taux d'identification des traces papillaires exploitables recueillies sur les scènes d'infraction correspond au rapport entre le nombre d'identifications de traces réalisées par le FAED et le nombre de traces papillaires exploitées au FAED sur les différents sites existants, parmi les traces exploitables recueillies par les services sur les scènes d'infraction couvertes par l'investigation technique. Il renseigne sur un résultat opérationnel ayant un réel impact sur l'éclaircissement des crimes et délits. Il est directement lié à tous les maillons de la chaîne criminalistique et exige que les efforts du plan d'action PTS interviennent conjointement sur tous ces maillons (capacité de recueil des traces, qualité des traces recueillies, alimentation en signalisations de la base de référence du FAED, performances techniques du FAED et de ses spécialistes).

Formule de calcul: nombre de traces identifiées au FAED/Nombre de traces exploitées au FAED

Source des données: DCPJ

INDICATEUR 4.4 : Taux de signalisation au Fichier National d'Analyse des Empreintes Génétiques (FNAEG) des individus mis en cause

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2012 Cible
Taux de signalisation au Fichier National des Empreintes Génétiques (FNAEG) des individus mis en cause	%	19,86	23,68	en hausse	en hausse	55	en hausse

Précisions méthodologiques

Le taux de signalisation au FNAEG des individus mis en cause correspond au rapport entre le nombre de personnes signalées par prélèvement biologique et le nombre de personnes mises en cause (MEC) donc faisant l'objet d'une procédure référencée au 4001. Il s'agit des personnes " à l'encontre desquelles il existe une ou plusieurs raisons plausibles de soupçonner qu'elles ont commis l'une des infractions visées à l'article 706-55 (du code de procédure pénale) ". Il renseigne sur l'effort (organisation, ressources humaines, moyens matériels) consacré par les services territoriaux à une alimentation exhaustive des grands fichiers criminalistiques et, en l'occurrence, du FNAEG. Cette alimentation est un facteur primordial pour la performance d'identification des fichiers, donc pour l'élucidation des affaires.

Source de données: DCPJ

OBJECTIF n° 5 : Optimiser l'emploi des ressources

L'objectif est d'offrir aux services de police les meilleures conditions de formation, d'équipement et de sécurité pour mener à bien leurs missions opérationnelles.

Le **taux de disponibilité des véhicules** de la police nationale mesure la capacité d'entretien et de maintenance des moyens mobiles et leur mise à disposition au profit des services opérationnels. L'évolution de cet indicateur dépend également du taux de renouvellement du parc.

Un sous-indicateur complémentaire est utilisé : le taux d'immobilisation.

L'amélioration de la disponibilité des véhicules est recherchée à travers l'amélioration de la productivité des ateliers des SGAP (un des moyens étant la certification " QUALICERT " des structures), la mutualisation interservices des moyens d'entretien et de réparation automobile, en particulier avec la gendarmerie nationale, et enfin, quand il est économiquement avantageux, le recours à l'externalisation de l'entretien.

Le **taux de réalisation des formations institutionnelles prioritaires** traduit la performance de la police nationale dans le domaine des formations continues prioritaires. Ces formations sont mises en œuvre afin de professionnaliser les compétences des policiers (par exemple, la formation à la qualification d'officier de police judiciaire, la formation aux nouvelles qualifications de " brigadier " dans le cadre de la réforme des corps et carrières, ou les formations spécialisées dans la lutte contre l'économie souterraine ou la cybercriminalité), faciliter leur adaptation à de nouvelles fonctions (en particulier le contrôle de gestion) et accompagner leur promotion (par exemple, le stage de franchissement de grade). Les formations prioritaires sont sélectionnées par la direction de la formation de la police nationale en liaison avec l'ensemble des directions de police. Elles correspondent à des besoins impératifs des services ou de l'institution prise dans son ensemble (stage de franchissement de grade, formation ACROPOL). Le volume des formations prioritaires rapporté à l'ensemble des heures de formation continue programmées dans l'année traduit l'effort de l'institution pour se réformer et améliorer les compétences indispensables à la bonne exécution de ses missions.

INDICATEUR 5.1 : Taux de disponibilité des véhicules

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2012 Cible
Taux de disponibilité des véhicules	%	98,08	98,27	98,20	98,20	98,5	98,9
Taux d'immobilisation	%	7,42	6,08	7	7	6,8	6,3

Précisions méthodologiques

Ces deux sous-indicateurs sont nationaux et font l'objet d'une synthèse trimestrielle par la sous-direction de la logistique (SDL) de la DAPN. Les taux présentés concernent uniquement les directions actives de la police. Depuis 2008, dans un souci de convergence avec les indicateurs de la gendarmerie nationale, c'est le taux de disponibilité qui est indiqué.

Cet indicateur correspond à la moyenne par trimestre du nombre de jours d'indisponibilité d'un véhicule moins le prêt d'un véhicule de remplacement inclus.

Sources des données : DAPN/SDL

INDICATEUR 5.2 : Taux de réalisation des formations institutionnelles prioritaires

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2012 Cible
Taux de réalisation des formations institutionnelles prioritaires	%	91,71	99,22	90	90	95	95

Précisions méthodologiques

L'indicateur mesure la performance de la DFPN dans la préparation et l'organisation des formations prioritaires (formation des formateurs, élaboration du calendrier des formations) mais repose également sur la capacité des directions d'emploi à suivre le plan de formation de leurs personnels et à s'assurer de leur participation effective aux stages. Les actions de formation continue prioritaires sont désormais programmées en début d'année par la DFPN. L'élaboration de l'indicateur passe par la constitution du panel des formations institutionnelles prioritaires, le calcul de la durée prévue des formations, exprimée en jours fonctionnaires et le calcul de la durée effective des formations réalisées.

Source des données : DFPN

OBJECTIF n° 6 : Améliorer la lutte contre les violences urbaines

Le **taux d'efficacité dans le traitement procédural des violences urbaines** mesure la proportion de personnes faisant l'objet d'un placement en garde à vue parmi celles ayant été interpellées dans le cadre d'opérations de rétablissement de l'ordre public à l'occasion de violences urbaines. Il traduit l'efficacité des services de sécurité publique qui interviennent le plus souvent en première ligne dans le traitement judiciaire des violences urbaines. Cet indicateur est destiné à mesurer la capacité des services à figer une situation de violences urbaines en n'interpellant que les seuls auteurs du trouble à l'ordre public (traitement procédural : mettre à la disposition de la justice, le ou les auteurs de l'infraction en ayant rassemblé les éléments de preuve de leur incrimination). Ainsi, le ciblage de l'action des services (et donc leur efficacité) est plus élevé lorsque le nombre de gardes à vue se rapproche de celui des personnes interpellées.

INDICATEUR 6.1 : Taux d'efficacité dans le traitement procédural des violences urbaines

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2012 Cible
Taux d'efficacité dans le traitement procédural des violences urbaines	%	83,62	82,90	85	85	85	90

Précisions méthodologiques

L'indicateur "taux d'efficacité dans le traitement procédural des violences urbaines" se calcule en mettant en rapport le nombre de personnes faisant l'objet d'un placement en garde à vue parmi celles ayant été interpellées dans le cadre d'opérations de rétablissement de l'ordre public à l'occasion de violences urbaines. Il met en évidence la capacité des services qui interviennent le plus souvent en première ligne (DCSP et CRS) à interpellier les seuls auteurs de troubles. Ainsi, les services sont plus efficaces lorsque le nombre de gardes à vue se rapproche de celui des personnes interpellées. Le sens de l'évolution souhaitée est à la hausse.

Le résultat de l'indicateur est conforme à la cible pluriannuelle, traduisant une bonne adaptation des moyens engagés à l'évolution de la délinquance de proximité. L'efficacité recherchée implique une présence policière aux heures et dans les lieux où les faits de délinquance sont les plus nombreux.

Source des données : Extraction mensuelle à partir de l'application informatique PREVU (Programme de Recensement et d'Évaluation des Violences Urbaines) réalisée par la DCSP.

Mode de calcul : Nombre de gardés à vue / Nombre d'interpellés dans le cadre du rétablissement de l'ordre public à l'occasion de violences urbaines.

Police nationale

Programme n° 176 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 Ordre public et protection de la souveraineté	1 014 724 567	88 192 307	1 102 916 874	1 014 724 567	86 592 307	1 101 316 874
02 Sécurité et paix publiques	2 723 873 136	99 503 197	2 823 376 333	2 723 873 136	99 503 197	2 823 376 333
03 Sécurité routière	530 819 506	23 375 628	554 195 134	530 819 506	23 375 628	554 195 134
04 Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	584 298 835	28 266 556	612 565 391	584 298 835	28 266 556	612 565 391
05 Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 155 377 214	111 393 103	2 266 770 317	2 155 377 214	111 393 103	2 266 770 317
06 Commandement, ressources humaines et logistique	708 676 525	826 975 003	1 535 651 528	708 676 525	689 442 003	1 398 118 528
Total	7 717 769 783	1 177 705 794	8 895 475 577	7 717 769 783	1 038 572 794	8 756 342 577

DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emploi	Emplois (ETPT)			Crédits
	Plafond autorisé pour 2009	Demandés pour 2010	Variation 2010/ 2009	Demandés pour 2010 (y.c. charges sociales)
Personnels administratifs	13 287	13 627	+340	580 344 874
Personnels techniques	4 056	4 139	+83	158 508 254
Ouvriers d'Etat	935	892	-43	43 439 521
Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	12 595	12 024	-571	1 047 948 386
Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	103 928	102 896	-1 032	5 594 057 983
Personnels scientifique (police nationale)	1 486	1 735	+249	83 836 718
Adjoints de sécurité (police nationale)	9 893	9 477	-416	209 634 047
Total	146 180	144 790	-1 390	7 717 769 783

Catégorie	AE = CP
Rémunérations d'activité	4 786 429 211
Cotisations et contributions sociales <i>dont contributions au CAS Pensions</i>	2 883 370 382 2 271 043 266
Prestations sociales et allocations diverses	47 970 190

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Entrées prévues	Sorties prévues	dont départs en retraite	Schéma d'emplois du programme
Personnels administratifs	1 288	1 089	227	353
Personnels techniques	342	192	70	87
Ouvriers d'Etat	0	43	31	0
Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	207	520	259	-570
Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	2 193	3 105	1 915	-1 032
Personnels scientifique (police nationale)	286	66	3	249
Adjoints de sécurité (police nationale)	1 684	2 314	0	-416
Total	6 000	7 329	2 505	-1 329

Le programme comprend 144.790 ETPT, répartis dans sept catégories par métier et/ou par statut :

- la catégorie "hauts fonctionnaires de police, corps de conception et de direction, corps de commandement", qui regroupe les personnels actifs de la police nationale relevant du corps de commandement (officiers de police), du corps de conception et de direction (commissaires de police) et les fonctionnaires nommés sur des emplois de contrôleurs généraux, inspecteurs généraux ou directeurs des services actifs de police ;
- la catégorie "corps d'encadrement et d'application" de la police nationale (gradés et gardiens de la paix), dont tous les fonctionnaires ont le statut actif ;
- la catégorie "personnels administratifs", regroupe les personnels appartenant aux différents corps administratifs du ministère de l'intérieur ;
- la catégorie "personnels techniques", regroupe les personnels appartenant aux différents corps techniques du ministère de l'intérieur ainsi que les ouvriers-cuisiniers de la Police nationale;
- la catégorie "personnels scientifiques" regroupe les personnels appartenant aux corps des ingénieurs, des techniciens et des agents spécialisés de police technique et scientifique;
- la catégorie "ADS", à savoir les adjoints de sécurité, y compris les adjoints de sécurité suivant le parcours de cadets de la République, option police nationale, et les ADS recrutés sous contrats d'accompagnement dans l'emploi en application de l'article 150 de la loi de finances pour 2006, s'inscrivant dans le cadre du plan banlieue. Les ADS sont des contractuels de droit public ;
- la catégorie "ouvriers d'Etat";

Sont compris dans les catégories « personnels administratifs » et « personnels techniques » les personnels non titulaires de la police nationale (contractuels et vacataires).

Par rapport à 2009, le plafond d'emploi fait l'objet d'une réduction des ETPT traduisant les mouvements suivants

- 1329 ETPT supprimés dans le cadre du remplacement partiel des départs en retraite
- 61 ETPT au titre des transferts vers d'autres programmes

Les emplois transférés se répartissent de la manière suivante :

OBJET	EMPLOIS EN ETPT	PROGRAMME BENEFICIAIRE
Transfert d'emplois contractuels de la police employés au cabinet MIIINDS	4	303
Transfert de moyen en personnel lié à la gestion des CRA	3	303
Transfert de moyens en personnel affectés à la commission de recours contre les refus de visa	1	303
Contribution MIOMCT aux plateformes d'appui à la GRH (SGAR)	6	129
Transferts au titre de la constitution des échelons régionaux du service des achats de l'ETAT (SAE)	1	129
Mise en place de la tranche 2010 du SMA 600	44	138

Police nationale

Programme n° 176 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

OBJET	EMPLOIS EN ETPT	PROGRAMME BENEFICIAIRE
Création au sein de l'IGA d'un service de contrôle des fichiers	1	216
Transfert au profit de la défenseure des enfants	1	124
TOTAL	61	

Par ailleurs, une enveloppe de 10M€ est consacrée en 2010 au développement de la réserve civile de la police nationale. Ces crédits permettront de réaliser 103 571 vacances représentant un volume horaire de 725 000 heures.

Le coût moyen des emplois composant le programme est de :

-37 618€ hors CAS pension.

- 53 303€ avec CAS pension.

Catégorie d'emplois	coût moyen hors CAS pension (en €)	coût moyen avec CAS pension (en €)
HF, CCD, CEE	61 499	87 155
CEA	38 362	54 366
ADM	30 051	42 588
TEC	27 023	38 296
SC	34 097	48 321
ADS	22 120	22 120
OE	34 364	48 699

HYPOTHÈSES DE SORTIES

Les prévisions de départs pour 2010, établies dans le cadre des plans de gestion prévisionnelles des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC), sont les suivantes, catégorie par catégorie, pour le programme « Police nationale » :

- Hauts-fonctionnaires de police, corps de conception et de direction et corps de commandement : 520 départs, dont 50% de départs à la retraite ;
- Corps d'encadrement et d'application : 3 105 départs, dont 62% de départs à la retraite ;
- Personnels administratifs, techniques et scientifiques : environ 1 390 départs, dont 20% de départs à la retraite. Les autres sorties sont dues notamment aux détachements et sont la conséquence de la réussite de ces personnels aux concours ouverts par d'autres administrations ;
- Adjoints de sécurité : 2 314 départs. Il est à relever qu'une part significative des départs d'ADS est aussi liée à la réussite – en cours de contrat – aux concours de gardiens de la paix

Au total, le nombre de départs à la retraite pour le programme est de 2 505.

HYPOTHÈSES D'ENTREES

Les prévisions d'entrées seront fixées de façon définitive au vu des prévisions de départs de l'année 2010 et de la situation des effectifs prévisibles réalisés en fin d'année 2009.

AUTRES EFFETS DE STRUCTURE

Le GVT positif est estimé à 1,6%, ce qui représente une progression de la masse salariale, hors CAS pensions, de 70M€. Le GVT négatif minore la masse salariale de 36,2M€. Le GVT solde ressort ainsi à 33,8M€.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	ETPT
Administration centrale	7 240
Services déconcentrés	137 367
Services à l'étranger	183
Autres	
Total	144 790

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		ETPT
01	Ordre public et protection de la souveraineté	18 022
02	Sécurité et paix publiques	51 494
03	Sécurité routière	10 001
04	Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	11 116
05	Missions de police judiciaire et concours à la justice	39 738
06	Commandement, ressources humaines et logistique	14 419
Total		144 790

La ventilation par action des ETPT inscrits au programme " Police nationale " est fondée à titre principal sur les restitutions des systèmes de suivi de l'activité opérationnelle des services. La main courante informatisée est déployée dans les services de la sécurité publique et de la préfecture de police tandis que les compagnies républicaines de sécurité renseignent la base WinSG.

La prévision 2010 tient compte de la répartition des activités en 2008 et des objectifs assignés aux services pour 2010.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	(en millions d'euros)
Socle Exécution 2009 retraitée	5 389,4
<i>Prévision Exécution 2009 hors CAS Pensions</i>	5 389,4
<i>Changements de périmètre du programme 2010/2009</i>	
<i>Débasage/rebasage dépenses non reconductibles</i>	
Impact du schéma d'emplois	-54,9
<i>EAP schéma d'emplois 2009</i>	-17
<i>Schéma d'emplois 2010</i>	-37,9
Mesures catégorielles	95,4
Mesures générales	32,9
<i>EAP augmentation du point d'indice 2009</i>	21,6
<i>Augmentation du point d'indice en 2010</i>	11,3
<i>GIPA</i>	
<i>Mesures bas salaires</i>	
GVT solde	33,8
<i>GVT positif</i>	70
<i>GVT négatif</i>	-36,2
Autres	-49,9
Total	5 446,7

Police nationale

Programme n° 176 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les éléments mentionnés dans la ligne « Autres » résultent de l'optimisation du rythme des recrutements (-34,9 M€) et de la modification des répartitions d'emplois entre catégories (-15 M€).

Catégorie d'emploi	Coûts d'entrée (1)	Coûts de sortie (1)
Personnels administratifs	25 587	27 913
Personnels techniques	21 204	22 053
Ouvriers d'Etat		48 753
Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	44 980	61 054
Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	28 246	38 167
Personnels scientifique (police nationale)	27 910	30 062
Adjointes de sécurité (police nationale)	22 120	22 120

(1) y compris charges sociales hors CAS Pensions.

MESURES GÉNÉRALES

COÛTS D'ENTREE ET DE SORTIE

COÛTS CHARGES EN EUROS (MOYENNE ANNUELLE)		
Catégorie d'emplois	Arrivées	Départs
Hauts fonctionnaires, commandement PN	64 022	88 759
Corps d'encadrement et d'application	41 132	55 976
Personnels administratifs de police	36 005	39 384
Personnels techniques de police	30 015	31 218
Personnels scientifiques	38 471	41 771
Adjointes de sécurité	22 120	22 120

MESURES GENERALES

Le PLF 2010 a été construit en prenant en compte la valeur du point fonction publique au 1^{er} juillet 2009 (55,1217 euros) et les évolutions connues

+0,3% au 1^{er} octobre 2009.

+0,5% au 1^{er} juillet 2010

L'incidence des évolutions de la valeur du point est chiffrée à

- 21,6M€ (hors CAS pension) pour l'extension en année pleine des mesures 2009

- 11,3M€ (hors CAS pension) pour les revalorisations prévues en 2010

PRINCIPALES MESURES CATÉGORIELLES

Une enveloppe de 95,4M€ (Hors CAS pensions) est prévue pour les mesures catégorielles et indemnitaires qui concernent les effectifs du programme Police nationale ainsi que les personnels de la police nationale rattachés aux autres programmes du ministère de l'intérieur.

Cette enveloppe répond à quatre objectifs :

1) La poursuite de la réforme des corps et carrières (30,2 M€ hors CAS pension)

Contribution majeure de la Police nationale à la réforme de l'Etat, la réforme des corps et carrières, qui fait l'objet d'un protocole d'accord signé entre le ministre de l'intérieur et la quasi-totalité des organisations représentatives des personnels le 17 juin 2004, présente sur la période 2004-2012 des aspects statutaires, indiciers et indemnitaires.

L'enveloppe 2010 permet de mettre en œuvre :

- la poursuite du repyramidage du corps d'encadrement et d'application en faveur de l'encadrement intermédiaire : création de 2 300 postes de brigadiers, de 460 postes de brigadiers majors et de 175 responsables locaux d'unités de police
- la revalorisation indicière du corps d'encadrement et d'application
- la revalorisation indicière du corps de commandement
- les mesures d'accompagnement du passage des officiers de police à un régime de cadre en revalorisant les montants de la prime de commandement et en augmentant le nombre des emplois fonctionnels de commandants.

2) L'accompagnement des évolutions structurelles de la police nationale initiées dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (52,8M€ hors CAS pension)

Les évolutions structurelles de la police nationale initiées dans le cadre de la révision générale des politiques publiques nécessitent la mise en œuvre de plusieurs mesures catégorielles au profit des personnels de la police nationale qui comprennent notamment :

- un dispositif visant à mieux fidéliser les personnels dans la région d'Ile de France
- une revalorisation de l'indemnité de sujétions spéciales
- une revalorisation de l'allocation de maîtrise.

Ces mesures prévues par deux protocoles d'accord signés les 14 et 22 octobre 2008 sont mises en œuvre de manière concomitante avec une révision des régimes de travail qui permet de d'accroître la capacité opérationnelle des services. Les gains réalisés sont évalués à environ 3000 ETPT.

3) Une meilleure prise en compte de la valeur professionnelle et de la performance dans la rémunération des cadres de la police nationale (6,3M€).

L'évolution des modalités de rémunération des cadres de la police nationale pour mieux prendre en compte la valeur professionnelle et la performance fait l'objet de plusieurs mesures, notamment en faveur des membres du corps de conception et de direction dans le cadre d'un protocole d'accord signé le 8 avril 2009. Ces mesures comprennent :

- la création de l'indemnité responsabilité et de performance pour le corps de conception et de direction de la police nationale
- le repyramidage le corps de conception et de direction de la police nationale
- des mesures indicières en faveur du corps de conception et de direction de la police nationale
- une réforme de la prime de commandement
- une réforme de l'indemnité de résidence à l'étranger.

4) L'accompagnement de la fusion des corps des personnels administratifs au 1^{er} janvier 2010 (6,1M€).

La fusion des corps des personnels administratifs du ministère de l'intérieur nécessite la mise en œuvre de plusieurs mesures d'accompagnement :

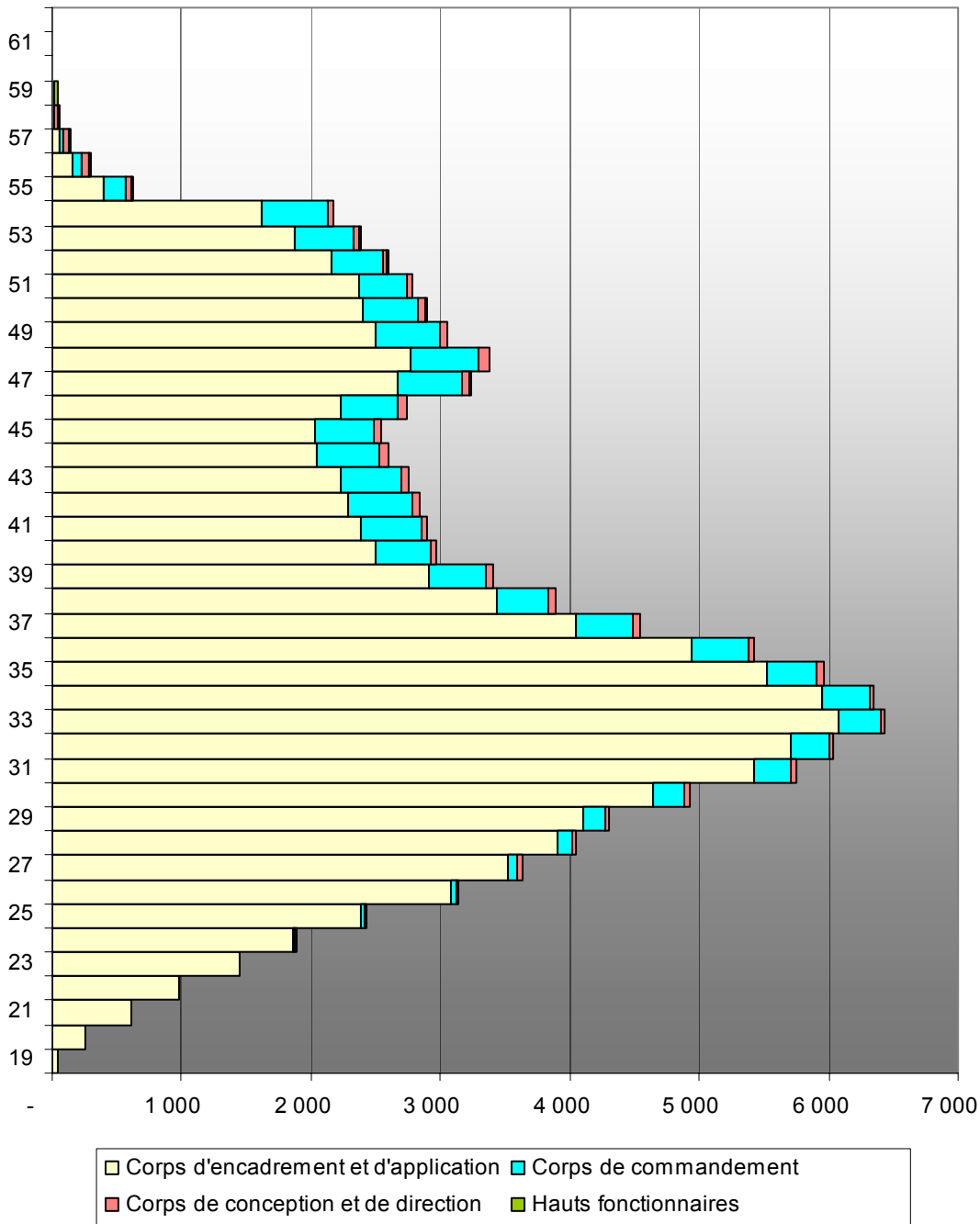
- la revalorisation du régime indemnitaire des personnels administratifs, techniques et scientifiques
- La revalorisation indicière des agents administratifs et techniques de catégorie B

- Le repyramidage des corps administratifs.

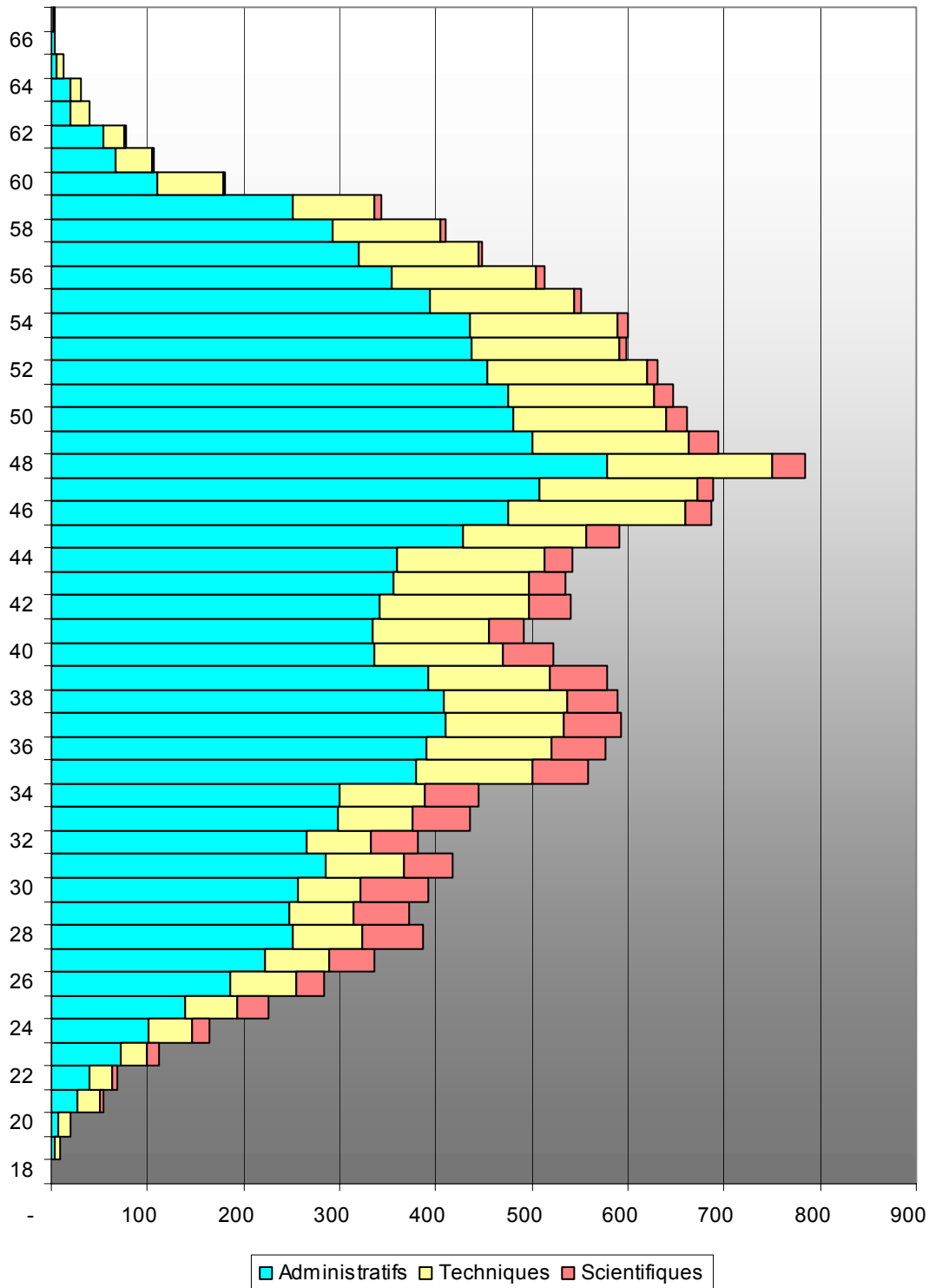
AUTRES ELEMENTS

PYRAMIDE DES AGES DES FONCTIONNAIRES ACTIFS DE LA POLICE NATIONALE (au 1^{er} janvier 2008)

Pyramide des âges des fonctionnaires actifs de la police nationale au 1er janvier 2009



Pyramide des âges des personnels administratifs, techniques et scientifiques de la police nationale au 1er janvier 2009



MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	Mois	Coût 2010	Coût en année pleine
Mesures statutaires		26 300 000	26 300 000
<i>revalorisation des grilles indiciaires</i>	01	26 300 000	26 300 000
Mesures indemnitaires		61 400 000	61 400 000
<i>revalorisation indemnitaire</i>	01	61 400 000	61 400 000
Transformations d'emploi (requalification)		7 700 000	7 700 000
<i>repyramidages</i>		7 700 000	7 700 000
Total		95 400 000	95 400 000

COTISATIONS SOCIALES ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS POUR LES PENSIONS

	LFI 2009	Prévision 2010
Contributions d'équilibre au CAS Pensions	2 166 208 569	2 271 043 266
<i>Civils (y.c. ATI)</i>	2 166 208 569	2 271 043 266
<i>Militaires</i>		
<i>Ouvriers d'État (subvention d'équilibre FSPOEIE)</i>		
<i>Autres (Cultes et subvention exceptionnelle)</i>		
Cotisation employeur FSPOEIE		

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale des pensions est de 2 271M€ exclusivement au titre des fonctionnaires civils (taux de 62,14% (hors ATI), et de 0,33% pour les allocations temporaires d'invalidité). La contribution versée au titre de la subvention d'équilibre au Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat (FSPOEIE) est positionnée pour l'ensemble du ministère sur le programme 216 "Conduite et pilotage de l'Intérieur". Elle s'élève à 10,9 M€ pour l'ensemble du ministère.

Les prestations sociales et allocations diverses s'élèvent, pour le programme, à 47,9M€.

Cette enveloppe comprend notamment les prestations prévues dans le cadre de la réglementation interministérielle en vigueur et de la politique d'action sociale portée par la direction des ressources humaines du ministère et la direction de l'administration de la police nationale (6,6M€).

Par ailleurs une dotation de 11M€ est affectée à l'indemnisation du chômage des adjoints de sécurité parvenus au terme de leur contrat de cinq ans. Depuis le début du dispositif en 1998, le volume des départs sans emplois constitue environ 6% du nombre total des sorties (fins de contrats, démissions ou licenciements). 58% des jeunes ayant quitté le dispositif ADS sont devenus fonctionnaires de la police nationale (pour l'essentiel par réussite au concours d'accès au corps d'encadrement et d'application), 8% ont accédé à un autre emploi dans la fonction publique et 10% ont été recrutés dans le secteur privé (parfois dans le cadre des conventions de placement passées par la DGPN avec des entreprises du secteur privé : grandes surfaces, professionnels de la sécurité, etc.).

Enfin, une enveloppe de 17M€ est réservée pour les frais médicaux liés aux accidents du travail.

La contribution employeur au Fonds national d'aide au logement est de 15,7M€.

GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX ET CRÉDITS CONTRACTUALISÉS

PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

AOT-LOA / LOA DE MEAUX

L'opération de **Meaux** comprend la construction d'une annexe des services de la sécurité publique pour 257 agents et un cantonnement de CRS de 155 chambres. Cette opération d'un coût global de 63 M€ TTC, de plus de 8 810 m² de surface hors œuvre nette (SHON), a été livrée en septembre 2008. La LOA est conclue jusqu'en 2026.

(en millions d'euros)

Autorisations d'engagement Crédits de paiement	2008 (réalisé)	2009	2010	2011	2012	2013et après	Total achevé
Investissement	34 1	0 1	0 1	0 1	0 1	0 29	34 34
Fonctionnement	0 0	1 1	1 1	1 1	1 1	10 10	14 14
Financement	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	10 10	15 15

AOT-LOA / LOA DE VOIRON, MEYZIEU, CHATEAU-THIERRY ET MONTEREAU

L'opération de **Montereau** dont le coût global est de 19 M€ TTC recouvre la construction d'un commissariat de police de 2 154 m² de SHON pour un effectif de 96 agents. Le bâtiment a été livré le 17 mars 2009. La LOA est conclue jusqu'au 17 juillet 2027.

L'opération de **Château Thierry** concerne la construction d'un commissariat de police de 1 879 m² pour 77 agents pour un montant global de 18 M€ TTC. Le bâtiment a été livré le 17 mars 2009. La LOA est conclue jusqu'au 17 juillet 2027.

L'opération de **Voiron** pour un montant total de 15,3 M€ TTC comprend la construction d'un commissariat de police de 1 590 m² de SHON pour 90 agents. Le bâtiment a été livré le 17 mars 2009. La LOA est conclue jusqu'au 17 juillet 2027.

L'opération de **Meyzieu** comprend la construction d'un commissariat de police de 2 324 m² de SHON pour 90 agents pour une dépense totale de 16,3M€ TTC. Le bâtiment a été livré le 17 mars 2009. La LOA est conclue jusqu'au 17 juillet 2027.

(en millions d'euros)

Autorisations d'engagement Crédits de paiement	2008 (réalisé)	2009	2010	2011	2012	2013et après	Total achevé
Investissement	34 0	7 1	0 1	0 1	0 2	0 36	41 41
Fonctionnement	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	7 7	7 7
Financement	0 0	0 0	1 1	1 1	1 1	18 18	21 21

AUTRES GRANDS PROJETS

LA LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION POUR LA PERFORMANCE DE LA SECURITE INTERIEURE (LOPPSI)

Le budget 2010 est adossé à la loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (LOPPSI 2) qui inscrira la modernisation de la police sur les années 2009-2013. La LOPPSI 2 répond à deux objectifs

principaux : **améliorer la performance de la sécurité intérieure** par une modernisation technologique favorisant les capacités d'investigation, un renforcement de l'équipement et de la protection des personnels et une approche managériale valorisant l'accompagnement social ; **financer les projets de mutualisation favorisés par le rapprochement entre la police et la gendarmerie**, dans le cadre de la révision générale des politiques publiques.

Les crédits de la LOPPSI 2 dédiés à la police s'élèvent pour 2010 à **279,2 M€ en AE** et **127,5 M€ en CP** (après déduction de 5M€ de CP ouverts par avance en 2009 au titre du plan de relance).

LA MODERNISATION TECHNOLOGIQUE : 137,7 M€ en AE et 54,9 M€ en CP

Au titre de la modernisation technologique menée en 2010, six projets d'envergure vont être lancés ou poursuivis :

- développement de la vidéo-protection et de son exploitation. La livraison de la plateforme d'exploitation permettant aux services d'enquête de stocker et d'analyser des données vidéo, notamment dans le cas de crise majeure, devrait intervenir progressivement à partir du début de l'année 2010. Le déploiement de moyens de vidéo-protection nomades débutera en 2010 sous forme de véhicules capables de retransmettre des images sur de longues distances. En outre, un montant de 120 M€ d'AE est ouvert, selon les règles de budgétisation des AE, pour la notification du marché de vidéo-protection à Paris, sur le support d'un partenariat public-privé (installation de 1.200 caméras). Le dialogue compétitif portant sur ce projet devrait en effet conduire à l'étude de conception ainsi qu'aux premiers travaux de conception.

- Equipements de véhicules de patrouilles avec le système de lecture automatique des plaques d'immatriculation (LAPI). Le dispositif LAPI permet une comparaison immédiate des plaques lues optiquement avec le fichier des véhicules volés. Il fait actuellement l'objet d'un marché d'acquisition interministériel portant sur 250 véhicules sérigraphiés pour la police nationale, 250 pour la gendarmerie, et prévoit également une dotation au bénéfice des douanes. Ce marché d'acquisition vise l'intégration du dispositif dans la rampe lumineuse équipant le véhicule sérigraphié. Le déploiement de ces matériels interviendra dès le début de l'année 2010. Dans le même domaine, des expérimentations relatives à des dispositifs fixes, piétons ou mobiles (trépied) seront menées pour les deux premières, ou poursuivies pour la dernière au cours de l'année 2010.

- Acquisition d'outils dédiés à la lutte anti-terrorisme dont des capteurs pour la direction centrale du renseignement intérieur dans le cadre d'un projet interministériel. De plus, la plateforme de traitement des données d'interception prévue par l'article de 6 de la loi de janvier 2006 sur la lutte antiterroriste sera renouvelée.

- Renforcement des moyens d'investigation technique et de lutte contre la cybercriminalité. En particulier, il s'agit d'équiper les enquêteurs spécialisés et les services d'enquête de moyens dédiés aux nouvelles formes de criminalité en particulier sur internet et de moyens d'exploitation des données collectées auprès des opérateurs de communication.

- Poursuite de l'équipement en radiolocalisation des véhicules, articulée avec la modernisation des centres d'information et de commandement avec la modernisation de centres supplémentaires. Le programme de modernisation des centres d'information et de commandement poursuit l'objectif de doter les directions actives de moyens modernes permettant non seulement la gestion des appels 17 police secours, mais aussi le suivi des interventions en temps réel des fonctionnaires sur la voie publique, notamment par le biais de la géo-localisation des véhicules. Ce programme prévoit la mise en place de commutateurs numériques sous ACROPOL (programme CORCICA). Au moins 4 sites départementaux et l'aéroport de Roissy sont prévus en 2010, en complément des 35 sites déjà installés. A l'équipement de près de 4 400 véhicules géo-localisés, s'ajouteront au moins 850 équipements en 2010. L'équipement de l'ensemble des centres d'information et de commandement sur le territoire se poursuivra en 2011 (sécurité publique, police aux frontières, compagnies républicaines de sécurité autoroutières et Préfecture de police). Au titre des innovations, la gestion des événements d'ordre public figure dans les nouvelles fonctionnalités du dispositif.

- Affirmation d'une police technique et scientifique. Elle passe par la modernisation des grands fichiers d'identification (FNAED et FNAEG), afin de les rendre interopérables avec les autres fichiers européens et par le renforcement des moyens de recueil des traces sur scènes de crime et d'infraction qui seront eux aussi renforcés.

- Dématérialisation et optimisation des ressources. Il s'agit de projets qui permettent d'améliorer l'efficacité des forces de police dans leur activité quotidienne en tirant profit des opportunités liées aux nouvelles technologies de l'information et de communication. Deux projets majeurs sont concernés. La nouvelle main-courante informatisée permettra d'inscrire de manière dématérialisée tous les comptes-rendus d'intervention d'un service défini. Elle permettra aussi de dématérialiser les traces écrites des missions et de fournir un instrument d'information instantané et de pilotage des services. En outre, la dématérialisation du courrier administratif constitue un objectif de longue date. Ce processus doit permettre d'économiser des consommables et de fluidifier la diffusion des courriers. Les solutions retenues seront déployées à compter de 2010.

L'AMELIORATION DE L'EQUIPEMENT ET DE LA PROTECTION DES FONCTIONNAIRES : 28,2 M€ en AE et 21,6 M€ en CP

Le contexte des violences urbaines, qui perdurent, a conduit à renforcer les équipements de protection et de défense des fonctionnaires de police.

C'est dans ce cadre qu'il est prévu de déployer :

- une nouvelle tenue de maintien de l'ordre pour tous les fonctionnaires appelés à faire du maintien de l'ordre. La matière de la nouvelle tenue est en aramide c'est-à-dire anti-feu. Les événements lors du sommet de l'OTAN d'avril 2009 ont confirmé la nécessité d'une telle protection pour les policiers. Le pantalon modulable est adapté à l'intervention et à la sécurisation été et peut être porté sans blouson. Dans le cadre du plan de relance, un montant de 5 M€ de CP a été consommé en 2009 pour financer partiellement, par avance sur la programmation triennale 2009-2011 de la LOPPSI 2, l'acquisition de cette nouvelle tenue.
- Un gilet tactique pare-coups, nouvel équipement destiné à protéger les épaules et les bras, à l'aide de coques plastiques, contre les jets d'objets, les coups portés avec des objets contondants, voire tranchants, les coups de pied, les morsures d'animaux.
- Une tenue de protection renforcée pour les motocyclistes qui, outre les évolutions apportées à la tenue temps froid/temps pluie, apporte comme principale nouveauté la création d'un blouson d'été destiné à protéger les policiers en cas de chute.

Par ailleurs, 500 autres lanceurs de 40 mm seront acquis avec leurs viseurs pour compléter la dotation des services. Enfin, les équipements en terminaux embarqués sur ACROPOL (TESA) seront poursuivis. Ce mode de consultation des fichiers adapté à la mobilité permet un gain de temps important dans le contrôle de voie publique, limite de fait le temps de rétention de la personne contrôlée et améliore également la sécurité des fonctionnaires et personnels en intervention dans des secteurs difficiles. Les résultats de l'expérimentation des lecteurs 4 en 1 montés sur les terminaux informatiques embarqués (TIE) et menée en commun par la police et la gendarmerie ont permis à l'ANTS de passer un marché d'acquisition visant à équiper de TIE l'ensemble des services de police en 2010.

LES PROJETS IMMOBILIERS DE LA LOPPSI 2 : 90 M€ en AE et 27,7 M€ en CP

Les projets lancés en 2010 sont principalement dédiés à :

- l'amélioration de la protection des citoyens, en particulier par le regroupement des unités de CRS dans les grandes agglomérations ;
- la réorganisation des filières logistiques en rationalisant les actions support dans un contexte de mutualisation avec la gendarmerie nationale, notamment pour les garages chargés d'équiper et d'entretenir les véhicules de la police et de la gendarmerie nationales ;
- les études pour la construction d'une nouvelle école nationale supérieure des officiers de police (ENSOP) ;
- Les études pour l'opération de relogement de la DRPJ de la préfecture de police.

En outre, seront poursuivis les projets relatifs à :

- la mise en place de nouvelles compagnies de sécurisation en zones sensibles ;
- la restructuration de la formation des agents avec, essentiellement, la réalisation des travaux préalables au transfert à Lognes de l'institut national de la formation des personnels administratifs, techniques et scientifiques (INFPATS) ;

- la modernisation de la police technique et scientifique avec le relogement de l'institut national de la police scientifique (INPS).

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL : 23,3 M€ en AE et en CP

La LOPPSI 2 promeut un management soucieux d'accompagner les policiers qui exercent leurs missions dans des conditions souvent difficiles. A ce titre, l'effort est concentré sur les politiques de logement et de petite enfance : la réservation de 100 nouvelles places de crèche et de 500 logements supplémentaires (en plus des 100 places de crèche et des 500 logements financés sur le budget de fonctionnement courant), ainsi qu'une première phase de développement du chèque-emploi universel pour les familles monoparentales constituent les priorités de 2010.

GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX ET CRÉDITS CONTRACTUALISÉS

Les grands projets transversaux du programme " Police nationale " en matière de modernisation des services sont les suivants en 2010 :

Le réseau de radiocommunication ACROPOL/INPT: 66,2 M€ en AE et 121,8 M€ en CP

Depuis le 19 juin 2007, le réseau ACROPOL de radiocommunication numérique de la police nationale est déployé sur les 96 départements métropolitains. Ce projet est financé par le paiement d'une redevance annuelle de 55 M€ en CP. L'ouverture du réseau ACROPOL à d'autres acteurs de la sécurité (gendarmerie nationale, douanes, administration pénitentiaire, services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), SAMU et certaines unités des armées) deviendra effective avec la mise en place d'une structure commune de pilotage du réseau, l'Infrastructure Nationale Partageable des Transmissions (INPT).

Les investissements prévus en 2010 s'élèvent à 7,5 M€ en AE et 8,1 M€ en CP et portent sur :

- le déploiement d'ACROPOL en Martinique dans le cadre de l'INPT, en complément d'un réseau numérique existant. Les réseaux analogiques restants sont situés dans les DOM-COM et pour certains services spécialisés comme les CRS montagne ;
- le regroupement de certaines liaisons spécialisées, poursuivant le but de la rationalisation ;
- l'achat de nouveaux terminaux et matériels rendant possible la généralisation de la géo-localisation ainsi que le renouvellement du parc de P2G vieillissant ;
- le lancement d'une étude d'industrialisation d'un terminal dédié aux unités spécialisées ;
- la contribution au déploiement de faisceaux hertziens (FH) INPT.

Par ailleurs, les crédits de fonctionnement représentent 58,7 M€ en AE=CP.

Modernisation des centres d'information et de commandement : 52 M€ en AE et 11 M€ en CP au titre de la LOPPSI

Ce projet étant financé par la LOPPSI 2, il est décrit à la rubrique : LOPPSI 2 – modernisation technologique

Le développement de la vidéo-protection : 120 M€ en AE pour le PVPP et 9 M€ en CP au titre de la LOPPSI

Ce projet étant financé par la LOPPSI 2, il est décrit à la rubrique : LOPPSI 2 – modernisation technologique

Le système d'investigation : 6,54 M€ en AE et 6,19 M€ en CP dont 4,79 M€ d'AE et 4 M€ de CP au titre de la LOPPSI

Le programme ARIANE (Application de Rapprochements, d'Identifications et d'Analyses pour les Enquêteurs) est un système commun à la Police nationale et à la Gendarmerie nationale prévue en LOPPSI de 2002. Le marché de réalisation a été notifié en 2006 à la société LOGICA. En avril 2009, la vérification d'aptitude au bon fonctionnement (VABF) du système a été prononcée, à l'exception du module statistique qui doit faire l'objet de nouveaux

développements pour améliorer la prise en compte des besoins des services de terrain (statistiques opérationnelles). Un déploiement est envisagé courant 2010, avec sans doute un retard sur le module statistique.

Le système ARIANE doit – à terme – converger avec l'application ARDOISE. Cette dernière, en construction depuis plusieurs années, doit in fine remplacer les logiciels de traitement de procédures existants et permettre une alimentation automatique d'ARIANE. Les travaux sur ARDOISE ont pris du retard, en raison de la complexité du système. La vérification d'aptitude, plusieurs fois repoussée, doit être prononcée avant la fin de l'année 2009 pour permettre un déploiement dans les meilleurs délais. La version 3, adhérente au système ARIANE, pourrait ainsi être déployée dans les services en 2010.

Ces projets sont complétés par CORAIL qui est un outil de traitement des télégrammes émis lors d'enquêtes développé par la Préfecture de Police. Sa généralisation à partir de 2010 permettra de mieux lutter contre les crimes sériels.

L'aide à l'investigation technique: 5 M€ en AE et 5,4 M€ en CP dont 4,4 M€ d'AE et 5 M€ de CP au titre de la LOPPSI

Ce domaine concerne les différents moyens d'investigation technique.

Cybercriminalité : Il s'agit de déployer des logiciels et matériels d'aide à l'investigation en matière de cybercriminalité pour les personnels spécialement formés.

Mercure : Il s'agit de matériels et logiciels destinés à faciliter les actes d'investigation en matière de téléphonie.

Le plan de modernisation de la police technique et scientifique : modernisation des fichiers FAED et FNAEG (11,73 M€ en AE et 21,46 M€ en CP dont 5 M€ d'AE et 7 M€ de CP au titre de la LOPPSI)

Le plan de modernisation des grands fichiers d'identification a été décidé en janvier 2008 et a donné lieu à l'engagement d'AE par redéploiement dans la perspective de la LOPPSI 2.

- Pour le système FAED développé par la société SAGEM depuis 1995 et qui compte 3 274 783 millions d'individus inscrits au 1er juillet 2009, le plan comprend trois points : l'amélioration de la formation des fonctionnaires et militaires ; la mise en commun des ressources, notamment les bornes d'identification FAED déployées par la police ; la modernisation des fichiers d'identification (interconnexion avec les pays européens et traitement des empreintes palmaires). En 2009, le nombre de signalisation et les flux de consultation ont été supérieurs aux prévisions. Cette augmentation a impliqué l'acquisition de matériels supplémentaires pour éviter la diminution des performances du système. Une nouvelle version du FAED (dite NG) est à l'étude pour accroître les performances de la partie alphanumérique.

- Pour la base FNAEG qui compte 1 067 959 profils génétiques au 1er juillet 2009, des actions sont engagées sur la transmission télématique de bout en bout des données entre les laboratoires et la PTS.

- Pour la saisie des données par les enquêteurs, le suivi des relevés d'ADN placés sous scellés et archivés sur le site de Rosny (gestion gendarmerie). Le but de ces évolutions est de réduire le délai entre le prélèvement et le retour à l'enquêteur des résultats des comparaisons.

Le déploiement en 2010 reste conditionné par le succès des tests effectués.

Enfin, pour que la chaîne d'exploitation des traces soit cohérente, il faut encore améliorer en quantité et surtout en qualité les traces relevées tant sur les scènes de crimes que sur les scènes d'infraction. Un marché est en cours de réalisation pour engager les premiers déploiements en 2010.

La dématérialisation : 5 M€ en AE et 4 M€ de CP au titre de la LOPPSI

Ce projet étant financé par la LOPPSI 2, il est décrit à la rubrique : LOPPSI 2 – modernisation technologique.

Lutte contre l'immigration illégale et contrôle des frontières : 200 k€ en AE et 2,712 M€ en CP

Les crédits couvrent des développements complémentaires (sas de contrôle automatique Parafes) du système de visas biométrique VISABIO (912 k€) ainsi que l'acquisition et la maintenance de lecteurs Covadis (1,8 M€).

La lecture automatique des plaques d'immatriculation (LAPI) : 11 M€ en AE et 7 M€ en CP

Ce projet étant financé par la LOPPSI 2, il est décrit à la rubrique : LOPPSI 2 – modernisation technologique.

Tous ces projets transversaux sont rattachés à l'action 6 « Commandement, ressources humaines et logistique ».

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="text-align: center;">AE LFI 2009 + reports 2008 vers 2009</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(1)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">8 709 969 611</td></tr> </table>		AE LFI 2009 + reports 2008 vers 2009	(1)	8 709 969 611	<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="text-align: center;">CP LFI 2009+ reports 2008 vers 2009</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(2)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">8 620 272 895</td></tr> </table>		CP LFI 2009+ reports 2008 vers 2009	(2)	8 620 272 895		
AE LFI 2009 + reports 2008 vers 2009											
(1)											
8 709 969 611											
CP LFI 2009+ reports 2008 vers 2009											
(2)											
8 620 272 895											
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2008	AE demandées pour 2010	CP demandés sur AE antérieures à 2010*	CP demandés sur AE nouvelles en 2010	Total des CP demandés pour 2010	Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2010						
(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8)						
765 574 968	8 895 475 577	203 342 253	8 553 000 324	8 756 342 577	998 795 158						
					Estimation des CP 2011 sur engagements non couverts au 31/12/2010						
					(9)						
					203 352 255						
					Estimation des CP 2012 sur engagements non couverts au 31/12/2010						
					(10)						
					208 026 130						
					Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2012 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2010**						
					(11) = (8) - (9) - (10)						
					587 416 773						

* Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2010 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2009.

** Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

Le solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2010 est calculé comme le montant des engagements antérieurs non couverts par des paiements au 31/12/2009, majoré de l'écart entre AE et CP de la LFI 2009, des reports de 2008 sur 2009, et de la LFI 2010. Ce mode de calcul prend pour hypothèse que la totalité des AE 2009 et des AE 2010 seront engagées.

Le montant des CP 2011 qui seront dépensés sur des engagements antérieurs au 31/12/2010 est calculé de telle sorte que sa part relative dans le montant total des CP 2011 soit égale à la part relative des CP 2010 dépensés sur engagements antérieurs parmi le montant total des CP 2011.

Par convention, la même méthode est appliquée pour les CP 2012 dépensés pour la couverture des engagements antérieurs au 31/12/2009.

Police nationale

Programme n° 176 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les engagements non couverts par des CP au 31/12/2010 concernent principalement l'informatique pour environ 400 M€ (dont ACROPOL pour environ 170 M€) et l'immobilier pour environ 200 M€ (AOT/LOA de Meaux, Voiron, Meyzieu, Château-Thierry et Montereau).

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Ordre public et protection de la souveraineté

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	1 014 724 567	88 192 307	1 102 916 874
Crédits de paiement	1 014 724 567	86 592 307	1 101 316 874

EFFECTIFS

18 022 ETPT contribuent aux activités de l'action 1 "Ordre public et protection de la souveraineté" qui recouvre deux fonctions : "maintien de l'ordre et protection spécialisée" et "renseignement".

Les 14 578 ETPT de la fonction " maintien de l'ordre et protection spécialisée " sont ainsi répartis :

- une partie des effectifs des compagnies républicaines de sécurité (CRS), de la sécurité publique et de la préfecture de police (en particulier de la direction de l'ordre public et de la circulation) pour un total de 13 312 ETPT ;
- la totalité (par convention) des effectifs du service de recherche assistance intervention et dissuasion (RAID), du service de protection des hautes personnalités (SPHP), du service de sécurité du ministère de l'intérieur (SSMI) et de l'unité de coordination de la lutte anti-terroriste (UCLAT), pour un total de 1266 ETPT.

Les effectifs CRS, sécurité publique et préfecture de police figurent à titre indicatif sur cette action sur la base des informations issues de la main courante informatisée en ce qui concerne la sécurité publique et la préfecture de police et sur la base des données du système WinSG s'agissant des CRS.

La fonction " renseignement " (3 444 ETPT) intègre par convention la totalité des effectifs de la direction centrale du renseignement intérieur (DCRI). A Paris et dans les départements de la Petite Couronne, la fonction " renseignement " est en outre assurée par une partie des effectifs de la direction du renseignement de la préfecture de police.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	75 992 307	75 992 307

Les crédits de fonctionnement de l'action 1 couvrent les dépenses de fonctionnement et d'équipement liées à l'activité des agents concourant à l'action (loyers, fluides, véhicules, carburants, déplacements, travaux d'aménagement et travaux d'entretien, informatique, etc.). Ces crédits s'élèvent à 75,99 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Fonction “ maintien de l’ordre et protection spécialisée ” (35,99 M€ en AE=CP)

La fonction « maintien de l’ordre et protection spécialisée » est dotée de 35,99 M€ en AE et en CP. Ce montant s’obtient en ajoutant les budgets prévisionnels des services concernés (sécurité publique, CRS, préfecture de police, RAID, SPHP, SSMI, UCLAT). La mission est exercée soit par des services généraux chargés du maintien de l’ordre (sécurité publique, préfecture de police et compagnies républicaines de sécurité), soit par des services spécialisés qui assurent des missions de protection et d’intervention (RAID, SPHP, SSMI, UCLAT).

Fonction “ renseignement et anti-terrorisme ” (40 M€ en AE=CP)

La fonction "renseignement" est dotée à titre prévisionnel de 40 M€ en AE et en CP. Elle comprend le budget de la DCRI ainsi qu'une partie du budget de la direction du renseignement de la préfecture de police correspondant à la part de l'activité du service consacrée à la fonction. Les budgets de ces services sont en outre abondés en gestion par d'autres ressources que celles du programme « Police nationale », par exemple les crédits interministériels pour le renseignement du secrétariat général de la défense nationale.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	12 200 000	10 600 000

Sur cette action sont imputés des crédits d’investissement spécifiques pour le renouvellement du parc lourd de la Police nationale à hauteur de 12,2 M€ en AE et 10,6 M€ en CP. Les principaux achats de cette dotation sont essentiellement destinés au renouvellement des moyens mobiles des CRS (fourgon de reconnaissance et camion de matériels) ainsi qu’à l’acquisition de matériels de maintien de l’ordre (camions anti-barricades et barres pont) et de matériels de transport de personnes interpellées.

Au total, les crédits de l’action 1 s’élèvent à 88,19 M€ en AE et 86,59 M€ en CP, soit 8,4 % du total des crédits de paiement du programme « Police nationale » hors titre 2.

ACTION n° 02 : Sécurité et paix publiques

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	2 723 873 136	99 503 197	2 823 376 333
Crédits de paiement	2 723 873 136	99 503 197	2 823 376 333

EFFECTIFS

L’action 2 “ Sécurité et paix publiques ” regroupe 51 494 ETPT sur des fonctions de lutte contre la délinquance générale et d’accueil des citoyens. Ces effectifs sont composés de :

- 40 225 ETPT pour la sécurité publique ;
- 6 492 ETPT pour la préfecture de police (en particulier de la direction de la police urbaine de proximité) ;
- 4 777 ETPT pour les CRS.

Cette répartition indicative des effectifs est issue des données restituées par la main courante informatisée en ce qui concerne la sécurité publique et la préfecture de police et sur la base de données du système WinSG s’agissant des CRS.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	99 503 197	99 503 197

Les crédits de fonctionnement de l'action 2 " Sécurité et paix publiques " couvrent les dépenses de fonctionnement et d'équipement liées à l'activité des agents concourant à l'action (loyers, fluides, véhicules, carburants, déplacements, travaux d'aménagement et travaux d'entretien, informatique,...).

Ils s'élèvent à 99,5 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, soit 9,6 % du total des crédits de paiement du programme " Police nationale " hors titre 2. Ils correspondent aux budgets prévisionnels, avant le dialogue de gestion avec les responsables de BOP concernés, des services chargés de la mission de sécurité publique, soit la direction centrale de la sécurité publique pour 40 225 ETPT, la préfecture de police pour 6 492 emplois et les compagnies républicaines de sécurité pour 4 777 emplois.

ACTION n° 03 : Sécurité routière

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	530 819 506	23 375 628	554 195 134
Crédits de paiement	530 819 506	23 375 628	554 195 134

EFFECTIFS

L'action 3 " Sécurité routière " regroupe 10 001 ETPT. Ces effectifs sont composés de :

- 5 633 ETPT de la sécurité publique ;
- 1 545 ETPT de la préfecture de police (en particulier de la direction de l'ordre public et de la circulation) ;
- 2 823 ETPT des CRS.

Cette répartition indicative des effectifs est issue des données restituées par la main courante informatisée en ce qui concerne la sécurité publique et la préfecture de police et des données du système WinSG s'agissant des CRS.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	23 375 628	23 375 628

Les crédits de fonctionnement de l'action 3 " Sécurité routière " couvrent les dépenses de fonctionnement et d'équipement liées à l'activité des agents concourant à l'action (loyers, fluides, véhicules, carburants, déplacements, travaux d'aménagement et travaux d'entretien, informatique,...).

Police nationale

Programme n° 176 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Ces crédits s'établissent à 23,38 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, soit 2,3 % du total des crédits de paiement du programme " Police Nationale " hors titre 2. Ils correspondent aux budgets prévisionnels des services concernés par la mission (sécurité publique, préfecture de police, compagnies républicaines de sécurité). Les actions conduites en 2010 concernent principalement la lutte contre l'alcoolémie et la toxicomanie des conducteurs ainsi qu'à la sécurité des deux roues à moteur. S'agissant des équipements, l'année 2010 devra permettre la mise en œuvre des PVE (procès-verbaux électroniques), le renforcement de la dotation en kits salivaires, ainsi que la poursuite des achats d'effets et de matériels de sécurité en intervention pour les effectifs affectés à une mission de police routière.

ACTION n° 04 : Police des étrangers et sûreté des transports internationaux

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	584 298 835	28 266 556	612 565 391
Crédits de paiement	584 298 835	28 266 556	612 565 391

EFFECTIFS

L'action 4 "Police des étrangers et sûreté des transports internationaux" regroupe 11 116 ETPT sur des fonctions de contrôle des flux migratoires, de sûreté des transports et de lutte contre l'immigration clandestine.

Par convention, la totalité des effectifs de la police aux frontières (PAF) est affectée à cette action. Contribuent également à cette action une partie des effectifs de la sécurité publique, de la préfecture de police et des CRS. A Paris et en Petite Couronne, les missions de police de l'immigration sont à titre principal assurées par une partie des effectifs de la direction des renseignements généraux de la préfecture de police. Cette répartition indicative des effectifs est issue des données restituées par la main courante informatisée en ce qui concerne la sécurité publique et la préfecture de police et des données du système WinSG s'agissant des CRS.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	28 266 556	28 266 556

Les crédits de fonctionnement de l'action 4 du programme "Police nationale" couvrent les dépenses de fonctionnement et d'équipement liées à l'activité des agents concourant à l'action (loyers, fluides, véhicules, carburants, déplacements, travaux d'aménagement et travaux d'entretien, informatique,...).

Ils s'élèvent à 28,27 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, soit 2,7 % du total des CP du programme " Police nationale " hors titre 2. Ces crédits couvriront notamment la mission reprise par les services de la PAF de garde de l'ensemble des centres de rétention administrative (CRA), y compris les CRA du Mesnil-Amelot dont l'ouverture est prévue fin 2009. Pour mémoire, les dépenses d'éloignement (billetterie, location d'avions) et de fonctionnement des centres (hébergement, alimentation) sont exécutées par le programme 303 " Immigration et Asile " depuis 2008.

ACTION n° 05 : Missions de police judiciaire et concours à la justice

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	2 155 377 214	111 393 103	2 266 770 317
Crédits de paiement	2 155 377 214	111 393 103	2 266 770 317

EFFECTIFS

L'action 5 "Missions de police judiciaire et concours à la justice" regroupe 39 738 ETPT sur des missions d'investigations, d'enquêtes et de recherche, de coopération internationale en matière judiciaire et de police technique et scientifique.

Par convention, la totalité des effectifs de la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) et de la direction de la police judiciaire de la préfecture de police sont affectés à cette action. Une partie des effectifs de la direction centrale de la sécurité publique (DCSP), de la direction de la police urbaine de proximité et de la direction de l'ordre public et de la circulation contribue également à cette action, sur la base des restitutions de la main courante informatisée. Figurent également sur cette action, à hauteur de 667 ETPT, les effectifs affectés à l'Institut National de Police Scientifique (INPS), établissement public administratif créé en 2005 et érigé en opérateur.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	85 262 103	85 262 103
Subventions pour charges de service public	8 100 000	8 100 000

Les crédits de fonctionnement de l'action 5 "Police judiciaire et concours à la justice" couvrent les dépenses de fonctionnement et d'équipement liées à l'activité des agents concourant à l'action (loyers, fluides, véhicules, carburants, déplacements, travaux d'aménagement et travaux d'entretien, informatique) et la subvention de l'INPS.

Ces crédits s'élèvent à 93,36 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, soit 9 % du total des crédits de paiement du programme "Police nationale" hors titre 2.

Fonction "police technique et scientifique" (8,1 M€ en AE=CP)

Cette fonction est dotée de 8,1 M€ en AE et CP en crédits de fonctionnement. Elle comprend la subvention à l'Institut national de police scientifique (INPS), établissement public administratif créé pour regrouper les laboratoires de police technique et scientifique de la Police nationale, opérateur de l'Etat pour le programme "Police nationale". Le montant de la subvention est de 8,1 M€ en AE et en CP, pour une prévision de 667 ETPT.

Fonction "investigation, enquêtes et recherches" (85,26 M€ en AE=CP)

Ces dépenses, pour un montant de 85,26 M€ en AE et CP, recouvrent le périmètre des budgets globaux prévisionnels des services concernés (sécurité publique, préfecture de police et police judiciaire). Les ETPT de la direction centrale de la police judiciaire représentent 4 835 emplois, ceux de la police judiciaire de la préfecture de police 2 190 emplois, ceux de la préfecture de police (direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne) 3 800 emplois et ceux de la direction centrale de la sécurité publique 28 245 emplois.

Police nationale

Programme n° 176 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	18 031 000	18 031 000

Fonction "coopération internationale" (11,71 M€ en AE=CP)

Cette fonction correspond à la contribution de la France aux budgets d'EUROPOL (8,71 M€) et d'INTERPOL (3 M€).

Fonction "police technique et scientifique" (6,32 M€ en AE=CP)

Cette fonction est dotée de 6,32 M€ en AE et CP en dépenses d'intervention.

Elle comprend diverses contributions de l'Etat au budget spécial de la Préfecture de Police - remboursement de la masse salariale des agents affectés au laboratoire de toxicologie et remboursement du fonctionnement du laboratoire central, pour un montant estimé à 6,32 M€.

Les moyens que consacrent à la police technique et scientifique la sécurité publique (sections locales de police technique) et la police judiciaire (notamment la sous-direction de la police technique et scientifique à Ecully) figurent dans les budgets globalisés mentionnés dans la fonction "investigation, enquête et recherches".

ACTION n° 06 : Commandement, ressources humaines et logistique

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	708 676 525	826 975 003	1 535 651 528
Crédits de paiement	708 676 525	689 442 003	1 398 118 528

EFFECTIFS

L'action 6 "Commandement, ressources humaines et logistique" regroupe 14 419 ETPT.

Par convention, ces effectifs comprennent principalement ceux :

- du cabinet de la direction générale de la police nationale (DGPN), y compris les services rattachés tel le service central automobile ;
- du service de coopération technique internationale de police (SCTIP) ;
- de l'inspection générale de la police nationale (IGPN), y compris à Paris l'Inspection générale des services (IGS) ;
- de la direction de l'administration de la police nationale (DAPN), ainsi que des secrétariats généraux pour l'administration de la police (SGAP) et des services administratifs et techniques de la police (SATP outre-mer) ;
- de la direction de la formation de la police nationale (DFPN), y compris le réseau d'écoles nationales de police, de centres de formation et les directions régionales du recrutement et de la formation (DRRF) ;
- d'une partie des effectifs de la préfecture de police (secrétariat général pour l'administration : direction des ressources humaines, direction des finances, de la commande publique et de la performance, direction opérationnelle des services techniques et logistiques (DOSTL), service des affaires immobilières).

Les ETPT de l'action 6 comprennent également les élèves en formation dans les écoles de police.

Par convention, figurent enfin les personnels placés dans une position statutaire particulière (mises à disposition externes, décharges d'activité,...).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	400 667 972	442 981 068
Subventions pour charges de service public	9 000 000	9 000 000

Les crédits de fonctionnement de l'action 6 " Commandement, ressources humaines et logistique " recouvrent l'ensemble des dépenses de soutien des services de police. Ils comprennent, à titre principal :

- les dépenses d'état-major ;
- le soutien administratif et logistique ;
- les systèmes d'information et de communication ;
- les équipements liés à la LOPPSI ;
- la formation et l'action sociale.

Ils s'élèvent à 409,67 M€ en autorisations d'engagement et 451,98 M€ en crédits de paiement.

Dépenses de fonctionnement courant (232,45 M€ en AE et 219,25 M€ en CP)**La fonction "commandement"**

Dotée de 7,25 M€ en AE et CP, elle comprend le budget prévisionnel de fonctionnement de la direction générale de la police nationale, de l'inspection générale de la police nationale, du service de coopération technique internationale de police et du service central automobile.

La fonction "soutien administratif et logistique"

Dotée 216,55 M€ en AE et 202,55 M€ en CP, elle comprend :

- Les dépenses de logistique gérées par la DAPN pour 60,53 M€ d'AE et 49,2 M€ de CP (équipement des élèves, renouvellement de l'ancienne tenue, marché d'externalisation de la filière « habillement », logistique opérationnelle des grands événements, réserve nationale automobile, véhicules des brigades anti-criminalité, transport des matériels,...). Les dépenses d'achat de véhicules des services sont rattachées aux budgets globaux dans les actions opérationnelles 1 à 5.
- A hauteur de 31,89 M€ d'AE et de 29,22 M€ en CP les budgets propres ainsi que les dépenses mutualisées des services de soutien (direction de l'administration de la police nationale, secrétariats généraux pour l'administration de la police et services administratifs et techniques de la police nationale), étant précisé que le budget de la DAPN finance le projet DIALOGUE ainsi que les systèmes d'information budgétaire et logistique (GIBUS-SIBER-INFOPOL-GMMPN).
- Les lignes de dépenses non globalisées, pour un total de 27,46 M€ d'AE et de CP (frais d'enquêtes et de surveillance, frais de déplacement non globalisés, congés bonifiés, frais de changement de résidence) ;
- Les loyers budgétaires de l'ensemble du programme Police nationale pour un montant de 59,37 M€ en AE=CP.
- Les loyers payés par les services supports (SGAP, SAT, DAPN) pour leur compte et celui des services opérationnels, pour un montant de 37,30 M€.

La fonction "soutien technologique"

Dotée de 8,65 M€ en AE et 9,45 M€ en CP, elle comprend le budget de mutualisation, de soutien technologique et de recherche en sécurité, géré par le Service des technologies de la sécurité intérieure de la DAPN.

Police nationale

Programme n° 176 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Dépenses de formation (40 M€ en AE=CP)

Dotée 40 M€ en AE et CP, la fonction "formation des personnels de police" comprend une subvention pour charge de service public versée à l'école nationale supérieure de la police (ENSP), opérateur de formation, pour un montant de **9 M€ en AE et CP (131 ETPT)**.

Elle inclut également des crédits permettant de financer les formations initiales et continues des personnels et agents relevant du programme " Police nationale ", ainsi que les budgets des écoles de formation pour un total de **31 M€**.

Dépenses d'action sociale (11,92 M€ en AE=CP)

Dotée de 11,92 M€ en AE et CP, la fonction « action sociale » comprend à titre principal la politique innovante de prêts bonifiés d'accèsion à la propriété, la politique d'accès aux crèches et en faveur de la petite enfance, l'arbre de Noël et les aides à l'insertion des personnes handicapées.

Le dispositif d'aide à l'accèsion à la propriété et la politique d'accès aux crèches et en faveur de la petite enfance sont assurés par le programme police nationale au bénéfice de l'ensemble des agents du ministère.

Dépenses de réservations de logement (44,41 M€ en AE=CP)

La fonction "logement" correspond à la politique de réservations de logements, en particulier en région Île-de-France, afin d'accroître l'offre de logements au bénéfice de l'ensemble des personnels du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, la compétence " logement " au sein du ministère étant entièrement dévolue à la sous-direction de l'action sociale de la direction de l'administration de la police nationale.

Cette fonction est dotée en 2010 de 44,41 M€ d'AE et de CP. Ce montant permettra l'extension ciblée de la politique de réservations de logements à certains bassins d'emploi, hors Ile-de-France, qui cumulent des difficultés pour l'administration à fidéliser ses fonctionnaires et pour ces derniers à se loger. Plus de 1.000 logements supplémentaires seront ainsi proposés en 2010.

Dépenses de modernisation technologiques et des systèmes d'information et de communication (81,3 M€ en AE et 136,82 M€ en CP)

Les crédits de dépenses de titre 3 pour la modernisation technologique et les systèmes d'information et de communication s'élèvent à 81,3 M€ en AE et 136,82 M€ en CP, dont 23,08 M€ pour les projets hors ACROPOL et 113,74 M€ pour les dépenses de maintenance et de redevance ACROPOL. Les dépenses d'équipement informatique (bureautique) sont rattachées aux budgets globaux des services dans les actions 1 à 5.

■ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	392 298 417	212 448 417

Les crédits d'investissement de l'action 6 " Commandement, ressources humaines et logistique " s'élèvent à 392,30 M€ en autorisations d'engagement et 212,45 M€ en crédits de paiement.

DÉPENSES D'INFORMATIQUE

Le montant des dépenses d'investissement informatique est estimé à 271,30 M€ en AE et 79,75 M€ en CP.

Les crédits consacrés à la modernisation technologique (en titre 5) s'élèvent pour 2010 à 143,80 M€ en AE et 71,65 M€ en CP et sont principalement décrits à la rubrique LOPPSI 2. Les ressources au titre de projets rattachés à la LOPPSI 2 sont de 137,7 M€ en AE et 54,9 M€ en CP.

Le programme "ACROPOL" est doté de 7,5 M€ d'AE et 8,1 M€ de CP pour l'optimisation du réseau en titre 5.

En 2010, un montant de 120 M€ d'AE est ouvert pour la notification du marché de la **vidéo-protection à Paris** (plan 1 200 caméras).

DEPENSES D'IMMOBILIER

La fonction « investissement immobilier » est dotée de 121 M€ en AE (dont 90 M€ pour la LOPPSI) et 132,70 M€ en CP (dont 27,7 M€ pour la LOPPSI), après les transferts de 4,5 M€ en AE=CP au programme 303 pour les dépenses d'entretien et de construction des centres de rétention administrative et de 3,15 M€ au programme 309 au titre du relèvement de la contribution de la police au programme « Entretien des bâtiments de l'Etat ».

Les principales opérations immobilières prévues en 2010 sont celles de la LOPPSI dont :

- l'aménagement du cantonnement des CRS de Pondorly 2 (prévision de 6M€ en AE pour la phase d'études),
- le regroupement des services logistiques du SGAP de Lille (prévision de 9,5 M€ en AE pour 2010) et la mutualisation de garages entre les services de la police nationale et de la gendarmerie nationale.

De plus, seront poursuivis les programmes de mise aux normes des locaux de sureté (GAV), de modernisation des centres d'information et de commandement (CIC) et de maintenance immobilière, ainsi que la réalisation des études pour le relogement de l'INPS et des travaux pour le regroupement des services de la formation de la direction de la police nationale à Lognes (INFPATS).

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	25 008 614	25 012 518

Subventions (25 M€ en AE=CP)

Les dépenses de fonctionnement de l'action 6 comprennent le montant des subventions versées aux organisations syndicales et associations sportives de la police nationale pour un montant de 2,5 M€ et la contribution de l'État au budget spécial de la préfecture de police.

La contribution prévisionnelle au budget spécial de la préfecture de police s'élève à 22,5 M€ et couvre à titre principal le forfait SGAP correspondant au remboursement des salaires des agents de la ville de Paris effectuant des missions au profit de la préfecture de police (environ 16,5 M€). Le solde correspond aux contributions de l'Etat au fonctionnement de l'infirmerie psychiatrique et aux charges des immeubles mis à disposition des services de police par la ville de Paris.

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	LFI 2009		PLF 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	17 506 000	17 506 000	17 100 000	17 100 000
Dotations en fonds propres (titre 7-2)				
Transferts (titre 6)				
Total	17 506 000	17 506 000	17 100 000	17 100 000

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

Avertissement

A compter du 1er janvier 2009, le plafond des autorisations d'emplois des opérateurs de l'État est fixé chaque année en loi de finances (article 64 de la LFI 2008).

	Réalisation 2008 (1)	Budget prévisionnel 2009	Prévision 2010
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)		146 180	144 790
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)	530	613	667
Emplois (ETP) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)	135	145	131
- sous plafond d'emplois opérateurs	135	145	131
- hors plafond d'emplois opérateurs			
- contrats aidés			

(1) La réalisation 2008 reprend la présentation du RAP 2008.

EMPLOIS DES OPÉRATEURS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS Y COMPRIS OPÉRATEURS MULTI-IMPUTÉS SI PROGRAMME CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2008 (1)			Prévision 2009 (Budget prévisionnel)			Prévision 2010				
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs		ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs		
		sous plafond	hors plafond		sous plafond	hors plafond	contrats aidés		sous plafond	hors plafond	contrats aidés
ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police		135			145			131			
INPS - Institut national de police scientifique	530			613				667			
Total	530	135		613	145			667	131		

(1) La réalisation 2008 reprend la présentation du RAP 2008.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

PRÉSENTATION DES OPÉRATEURS PRINCIPAUX (OU CATÉGORIES D'OPÉRATEUR)

ENSPOLICE - ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE LA POLICE

L'école nationale supérieure de police (ENSP) a été érigée en établissement public par le décret n°88-379 du 20 avril 1988 modifié.

Cet établissement public national à caractère administratif doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière est placé sous la tutelle du ministère de l'Intérieur et implanté à Saint – Cyr – au – Mont – d 'Or dans le Rhône.

L'ENSP a pour mission d'assurer la formation initiale et continue du corps des commissaires de police (corps de conception et de direction de la police nationale régi par le décret n° 2005-939 du 2 août 2005).

Dans le cadre de la politique de promotion de l'égalité des chances, l'établissement assure également depuis le 1^{er} janvier 2006 l'organisation et le fonctionnement d'une classe préparatoire intégrée au concours externe de commissaire de police.

Il peut en outre :

- participer à la formation des fonctionnaires des autres corps de la police nationale ou de toute autre catégorie d'agents publics dans le domaine de la sécurité intérieure ;
- assurer la formation initiale ou continue des auditeurs et stagiaires étrangers ainsi que les missions de coopération internationale en matière de formation qui lui sont confiées par le ministère de l'Intérieur ;
- entreprendre et diffuser des études et recherches dans le domaine de la sécurité intérieure ;
- exercer une mission d'information et de conseil juridiques auprès des services de police de sa compétence.

L'ENSP fait partie de la mission « Sécurité » et est rattachée à l'action « commandement, ressources humaines et logistique » du programme « police nationale ».

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2008		LFI 2009		PLF 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 06 : Commandement, ressources humaines et logistique	9 786	9 786	9 406	9 406	9 000	9 000
Subventions pour charges de service public	9 786	9 786	9 406	9 406	9 000	9 000
Total	9 786	9 786	9 406	9 406	9 000	9 000

L'année 2009 a été marquée, dans le domaine pédagogique, par :

- En formation initiale, la mise en œuvre du nouveau dispositif de formation des commissaires de police autour des principes de responsabilisation, d'individualisation et de professionnalisation.
- En formation continue, la mise en œuvre du nouveau dispositif qui vise à accompagner les commissaires de police à l'occasion d'un changement de grade, d'emploi ou de fonction.
- Dans le cadre de l'égalité des chances, l'organisation d'un nouveau partenariat avec l'IPAG de Clermont-Ferrand.
- Dans le domaine de la coopération internationale, un renforcement des actions de formation au bénéfice des cadres supérieurs des services de police européens.
- L'engagement d'un partenariat avec le CNFPT pour la formation des agents de polices municipales.
- L'accès direct au bénéfice des services opérationnels de police des bases de données du Centre d'Information et Conseil Juridiques (CICJ).

L'année 2009 a été marquée, dans le domaine logistique, par :

- La première exploitation annuelle de la nouvelle structure immobilière d'accueil et de formation à destination des cadres nationaux et internationaux de police.
- L'achèvement de la mise en conformité en matière de sécurité incendie du bâtiment de l'internat
- L'engagement du programme d'adaptation du domaine immobilier aux objectifs du Grenelle de l'environnement avec l'Isolation de la toiture de l'internat.

En 2010, les priorités pédagogiques sont de :

- Finaliser la refonte de la formation initiale avec l'intégration de la 61^{ème} promotion.
- Renforcer la formation continue obligatoire de commissaires de police en liaison avec les directions opérationnelles et la DAPN.
- Favoriser le développement professionnel personnel des commissaires de police.
- Assurer le fonctionnement de la Classe Préparatoire Intégrée au concours externe de commissaire de police.
- Développer les actions de formations internationales au niveau des organes européens.
- Organiser une action de formation au bénéfice des directeurs de polices municipales.
- Dans le domaine logistique, les priorités sont de:
 - Poursuivre le programme de mise en conformité incendie avec l'engagement de la seconde tranche des travaux.
 - Assurer la poursuite du plan d'adaptation du domaine immobilier aux objectifs du Grenelle de l'environnement sur la base des recommandations du Diagnostic de Performance Energétique.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2009 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2008	Budget prévisionnel 2009	Recettes	Exécution 2008	Budget prévisionnel 2009
Personnel	7 328	7 930	Ressources de l'État	9 786	9 406
Fonctionnement	1 971	1 707	- subventions de l'État	9 786	9 406
Intervention	0	0	- ressources fiscales	0	
			Autres subventions	280	
			Ressources propres et autres	468	520
Total des dépenses	9 299	9 637	Total des recettes	10 534	9 926
Résultat : bénéfice	1 235	289	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	10 534	9 926	Total : équilibre du CR	10 534	9 926

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2008	Budget prévisionnel 2009	Ressources	Exécution 2008	Budget prévisionnel 2009
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	468	520
Investissements	370	325	Ressources de l'État		
			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources		
Total des emplois	370	325	Total des ressources	468	520
Apport au fonds de roulement	98	195	Prélèvement sur le fonds de roulement		

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2008 (1)	Budget prévisionnel 2009	Prévision 2010
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	135	145	131
- sous plafond opérateurs	135	145	131

(1) La réalisation 2008 reprend la présentation du RAP 2008.

INPS - INSTITUT NATIONAL DE POLICE SCIENTIFIQUE

L'Institut national de police scientifique (INPS), créé par l'article 58 de la Loi du 15 novembre 2001 et régi par les dispositions du décret n°2004-1211 du 9 novembre 2004, est un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministre de l'Intérieur. Il comprend les laboratoires de police scientifique de Lille, Lyon, Marseille, Paris et Toulouse, le laboratoire de toxicologie de police scientifique et le service central des laboratoires. Son siège est situé à Ecully dans le Rhône.

L'INPS a pour mission de procéder à tous les examens, recherches et analyses d'ordre scientifique et technique qui lui sont demandés par les autorités judiciaires et les services de la police et de la gendarmerie nationales aux fins de constatations des infractions pénales et d'identification de leurs auteurs.

Il développe et promeut, au plan national et international, les techniques et les procédés mis en œuvre. A cette fin, il est chargé notamment de :

Concevoir et mettre en œuvre une politique d'information technique et scientifique ainsi que contribuer à l'élaboration de la réglementation technique et aux travaux de normalisation dans le domaine criminalistique ;

Améliorer, en liaison avec les services de police et de gendarmerie intéressés, les méthodes tendant à la préservation et au traitement des éléments recueillis sur les lieux d'infraction, et notamment la conservation des traces et indices traités par les laboratoires ;

Améliorer les protocoles techniques et scientifiques et développer de nouvelles procédures analytiques ;

Développer et gérer des bases nationales ou internationales de police technique et scientifique ;

Mener, dans les domaines qui sont les siens, toutes les missions d'évaluation et de conseil ;

Engager, conduire, évaluer et valoriser des programmes de recherche appliquée portant sur le développement de matériels et méthodes d'analyse ainsi que de logiciels relatifs à la police technique et scientifique ;

Participer à des actions de formation initiale et continue dans les domaines scientifique et criminalistique, notamment au profit des fonctionnaires de la police nationale ;

Contribuer à la coordination des recherches menées par les laboratoires de police scientifique tant sur le plan national qu'à l'échelle européenne et internationale et soutenir les innovations techniques françaises et leur promotion à l'étranger ;

Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'accords de coopération internationale en matière de police technique et scientifique ;

Participer, notamment par la voie de conventions ou dans le cadre de groupements d'intérêt public, à des actions menées avec des services de l'Etat, des collectivités territoriales ou d'autres organismes publics ou privés, français ou étrangers.

L'INPS fait partie de la mission « sécurité » et est rattachée à l'action « mission de police judiciaire et concours à la justice » du programme « police nationale ».

Police nationale

Programme n° 176 | OPÉRATEURS

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2008		LFI 2009		PLF 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 05 : Missions de police judiciaire et concours à la justice	7 774	7 774	8 100	8 100	8 100	8 100
Subventions pour charges de service public	7 774	7 774	8 100	8 100	8 100	8 100
Total	7 774	7 774	8 100	8 100	8 100	8 100

L'année 2009 a été marquée par le doublement de la capacité de production de l'unité automatisée de génotypage de Lyon. Depuis le début de l'année, 20 000 profils génétiques sont donc analysés chaque mois par cette unité, soit 240 000 profils par an.

Pour 2010, le financement de l'Etat permettra de poursuivre l'effort en faveur de la police scientifique qui contribue de façon significative à l'élucidation des faits de délinquance.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2009 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2008	Budget prévisionnel 2009	Recettes	Exécution 2008	Budget prévisionnel 2009
Personnel	2		Ressources de l'État	7 774	8 100
Fonctionnement	9 788	9 601	- subventions de l'État	7 774	8 100
Intervention	0		- ressources fiscales	0	
			Autres subventions	0	
			Ressources propres et autres	2 968	1 501
Total des dépenses	9 790	9 601	Total des recettes	10 742	9 601
Résultat : bénéfice	952		Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	10 742	9 601	Total : équilibre du CR	10 742	9 601

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2008	Budget prévisionnel 2009	Ressources	Exécution 2008	Budget prévisionnel 2009
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	2 968	1 501
Investissements	2 233	2 327	Ressources de l'État		
			Autres subv. d'investissement et dotations	0	0
			Autres ressources	0	0
Total des emplois	2 233	2 327	Total des ressources	2 968	1 501
Apport au fonds de roulement	735		Prélèvement sur le fonds de roulement		826

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2008 (1)	Budget prévisionnel 2009	Prévision 2010
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur			
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur - rémunérés par l'État par ce programme	530	613	667
	530	613	667

(1) La réalisation 2008 reprend la présentation du RAP 2008.

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

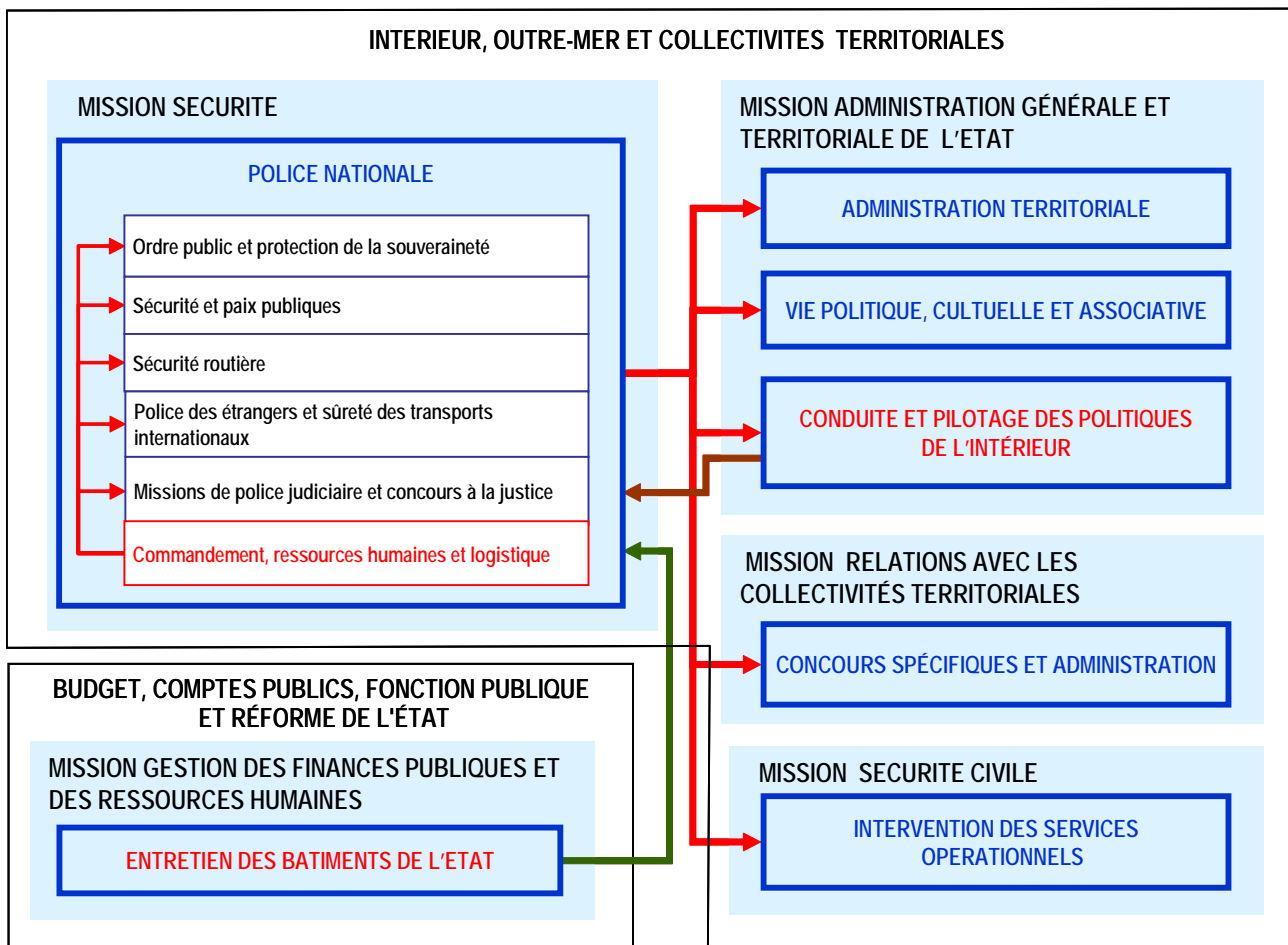
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours et attributions de produits) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour les projets de loi de finances précédents, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2010 crédits directs (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2010 après ventilation (y.c. FDC et ADP)	LFI 2009 après ventilation (y.c. FDC et ADP)
		au sein du programme	entre programmes		
Ordre public et protection de la souveraineté	1 110 716 874	+195 983 851	+45 338 639	+1 352 039 364	+1 289 375 090
Sécurité et paix publiques	2 823 376 333	+543 151 333	+80 178 558	+3 446 706 224	+3 414 589 455
Sécurité routière	554 195 134	+112 840 332	+20 601 905	+687 637 371	+685 591 396
Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	612 565 391	+124 464 513	+17 948 537	+754 978 441	+752 457 588
Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 266 770 317	+421 210 435	+61 581 350	+2 749 562 102	+2 677 727 114
Commandement, ressources humaines et logistique	1 408 993 528	-1 397 650 464	-11 343 064	0	0
Total	8 776 617 577	0	+214 305 925	8 990 923 502	8 819 740 643

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	
	-214 305 925
Concours spécifiques et administration (Mission « Relations avec les collectivités territoriales »)	+55 501
Intervention des services opérationnels (Mission « Sécurité civile »)	+811 123
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur (Mission « Administration générale et territoriale de l'État »)	-215 110 128
Vie politique, culturelle et associative (Mission « Administration générale et territoriale de l'État »)	+10 711
Administration territoriale (Mission « Administration générale et territoriale de l'État »)	+9 425 451
Entretien des bâtiments de l'État (Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »)	-9 498 583

OBSERVATIONS

FONCTION DE SOUTIEN MINISTERIELLES

Le programme « Police nationale » bénéficie de 20 déversements de crédits

a) 12 déversements internes concernent des crédits inscrits à l'action 6 « Commandement, RH et logistique » qui se répartissent entre les cinq autres actions du programme :

- crédits immobiliers répartis en fonction des clefs d'activité de la police nationale ;
- crédits « logement et action sociale - police nationale » répartis au prorata du nombre d'ETPT par action ;
- crédits « GRH - hors formation - soutien administratif et logistique » répartis en fonction des clefs d'activité de la police nationale ;
- crédits « Commandement » ; répartis à hauteur de 20% dans chacune des actions de politique du programme ;
- crédits « GRH – formation » répartis en fonction des clefs d'activité de la police nationale ;
- crédits relatifs aux systèmes d'Information et de Communication de la police nationale (y compris ACROPOL) répartis en fonction des clefs d'activité de la police nationale 2 ;

b) Huit déversements « externes » proviennent, d'une part du programme « Entretien immobilier de l'État », et, d'autre part, du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » pour les sept autres :

Les sept déversements « externes » provenant du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » correspondent à :

- des crédits relatifs aux systèmes d'information et de communication transversaux déversés à hauteur de 77,7% puis répartis au prorata du nombre d'ETPT par action ;
- des crédits d'action sociale répartis au prorata du nombre d'ETPT par action ;
- des crédits relatifs à la gestion de personnel inscrit sur l'action 4 « Pilotage des ressources humaines » ;
- des crédits inscrits à l'action 5 « Affaires financières et immobilières » répartis au prorata du nombre d'ETPT par action. Il s'agit des crédits d'investissement immobiliers du ministère et des crédits de fonctionnement de la Direction d'Evaluation de la Performance, des Affaires Financières et Immobilières (DEPAFI).
- des crédits relatifs au pôle renseignement (LOA + exploitation et maintenance) affecté à 100% sur l'action 1 « Ordre de public et protection de la souveraineté »
- des crédits de contentieux déversés à hauteur de 14% puis répartis au prorata du nombre d'ETPT par action ;
- des crédits relatifs à la protection des fonctionnaires déversés à hauteur de 92% puis répartis au prorata du nombre d'ETPT par action.

Le programme « Police nationale » est à l'origine du déversement des crédits correspondants à l'action sociale (logement), qui sont répartis au prorata du nombre d'ETPT par action dans l'ensemble du ministère hors gendarmerie.

En 2010, le programme « Police Nationale » n'opère plus aucun déversement direct sur le programme « Coordination des moyens de secours » de la mission sécurité civile. Cela s'explique par le fait que les crédits de titre 2 et les ETPT du programme « Coordination des moyens de secours » ont été regroupés sur le seul programme « Intervention des services opérationnels » de la mission sécurité civile, à compter du PLF 2010.

Ce regroupement n'a pas été pris en compte pour l'analyse des coûts de la LFI 2009.

PROGRAMME 152

GENDARMERIE NATIONALE

MINISTRE CONCERNÉ : BRICE HORTEFEUX, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Présentation stratégique du projet annuel de performances	80
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	83
Présentation du programme et des actions	87
Objectifs et indicateurs de performance	93
Justification au premier euro	104
Analyse des coûts du programme et des actions	126

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Général d'armée Roland GILLES

Directeur général de la gendarmerie nationale

Responsable du programme n° 152 : Gendarmerie nationale

La sécurité est un droit fondamental pour chaque citoyen et une priorité gouvernementale. Force armée chargée d'une mission de sécurité, la gendarmerie nationale est engagée au quotidien dans la lutte contre toutes les formes de délinquance. La mobilisation de ses personnels pour assurer la protection des personnes et des biens concourt ainsi de manière essentielle à la politique de sécurité assurée par l'Etat au profit de la population.

Les années 2008 et 2009 ont été marquées par une évolution en profondeur de la gendarmerie liée à la modification devenue nécessaire de l'architecture de sécurité intérieure de l'Etat. Se traduisant par son rattachement au ministère de l'intérieur et l'adoption de la loi sur la gendarmerie, cette transformation sera résolument poursuivie en 2010.

Avec le vote de la loi sur la gendarmerie, la cohérence du commandement de la police et de la gendarmerie est renforcée tout en préservant pour l'Etat l'atout que représente la spécificité militaire de la gendarmerie. Dans une démarche d'optimisation des moyens dédiés à la sécurité intérieure, les axes de complémentarité et de mutualisation avec la police nationale sont clairement identifiés. Ils continueront à être développés à travers des actions de coordination et de coopération, tout en préservant l'identité de la police et de la gendarmerie et en garantissant l'équilibre nécessaire entre elles.

En 2008, en dépit d'un rebond de 3,3 % de la délinquance globale enregistrée lié essentiellement à une augmentation des infractions financières et à l'accroissement de l'activité d'initiative de ses personnels, l'engagement de la gendarmerie s'est concrétisé par l'obtention de résultats significatifs avec une baisse de la délinquance de proximité de - 4,3%, une augmentation du taux d'élucidation qui atteint 41,8% et une réduction de 7 % du nombre de victimes sur la route dans sa zone de compétence, soit 258 vies épargnées dans le domaine important de la sécurité routière. Au titre de l'année 2009, l'évolution de la délinquance globale fait logiquement l'objet de tous les efforts, tant préventifs que répressifs, pour inverser la tendance. Ces efforts commencent à se concrétiser.

En 2010, la gendarmerie nationale restera donc tournée vers l'objectif stratégique de maîtrise de la délinquance. La baisse de la délinquance de proximité, la lutte contre les trafics de stupéfiants, la contribution à l'action engagée contre le terrorisme, la lutte contre les atteintes aux biens, à l'environnement et à la santé publique et la réduction de l'insécurité routière seront les axes prioritaires de son action. Une attention particulière sera apportée à la prévention en milieu scolaire et à la qualité de la réponse faite aux violences intra familiales, grâce aux nouvelles brigades de protection de la famille.

Plus spécifiquement, la gendarmerie maintiendra un engagement soutenu outre-mer pour assurer une réponse adaptée et efficace aux besoins des territoires et des populations. Sa capacité de projection de forces mobiles et de gestion de crise est essentielle à cette mission, à l'instar du dispositif Harpie en Guyane. Conformément aux dispositions du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, elle se préparera en outre à assurer les missions de souveraineté qui lui incomberont à la suite de l'allègement du dispositif ultramarin des forces armées.

Enfin, appelée par nature à être engagée sur un large éventail de situations de crise ou de guerre, elle consolidera sa capacité d'engagement sur les théâtres extérieurs en se préparant plus spécifiquement à remplir la nouvelle mission fixée en Afghanistan au sein de la force de Gendarmerie Européenne .

Dans le même temps, la gendarmerie nationale continuera à faire vivre les qualités que nos concitoyens lui reconnaissent : proximité, disponibilité, discernement dans l'action. Les nouvelles directives d'emploi aux unités territoriales de proximité et la diffusion d'une charte du gendarme participent pleinement à cette ambition.

Ces axes d'effort s'accompagneront d'un redéploiement d'effectifs au profit des départements les plus exposés aux phénomènes de délinquance durement ressentis par la population, dont les cambriolages et la délinquance itinérante.

Cette évolution tiendra compte de celle de son cadre d'action : continuation de la mise en cohérence des territoires avec la mise en œuvre des concepts de police d'agglomération et de police des territoires, accroissement des flux de circulation à surveiller, modification et apparition de nouvelles formes de criminalité, demandes croissantes d'interventions du grand public.

Ces exigences ne pourront être respectées qu'en conciliant l'optimisation des ressources disponibles et la poursuite du recentrage sur le cœur de métier, leviers stimulés par la démarche de révision générale des politiques publiques. L'ajustement du dispositif et de l'organisation de la gendarmerie se poursuivra en ce sens.

Avec l'apport de la LOPPSI, les capacités d'investigation et les moyens technologiques seront par ailleurs renforcés. Le développement des logiciels de rapprochement de la délinquance sérielle ou la mise en œuvre de lecteurs automatisés de plaques d'immatriculation y contribueront. En outre, le développement de la police technique et scientifique de masse demeurera une priorité affichée, avec l'achèvement de la mise en place des techniciens en identification criminelle de proximité.

Avec une exigence forte d'affirmation de l'identité militaire du gendarme, un effort important sera consacré à l'amélioration du déroulement de carrière des personnels rendue possible par une gestion plus individualisée des parcours professionnels, le financement des nouvelles grilles indiciaires et la poursuite du plan d'adaptation des grades aux responsabilités exercées (PAGRE) destiné à valoriser la performance.

En 2010, la gendarmerie nationale poursuivra donc avec détermination sa modernisation au travers des réformes amorcées depuis 2007. Dans un contexte d'optimisation des ressources, son ambition essentielle sera d'accroître la sécurité de la population et d'atteindre les objectifs gouvernementaux.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Réduire la délinquance
INDICATEUR 1.1	Evolution du nombre de crimes et délits constatés en zone Gendarmerie
INDICATEUR 1.2	Evolution du nombre de crimes et délits constatés en délinquance de proximité en zone Gendarmerie
INDICATEUR 1.3	Indice d'évolution de l'efficacité de la surveillance générale sur la délinquance de proximité.
INDICATEUR 1.4	Taux d'engagement des effectifs sur le terrain
INDICATEUR 1.5	Taux d'interventions réalisées dans un délai supérieur à 2 fois le délai moyen
OBJECTIF 2	Optimiser l'emploi des forces mobiles
INDICATEUR 2.1	Indice d'efficacité de l'emploi de la gendarmerie mobile en sécurité générale
INDICATEUR 2.2	Taux de capacité opérationnelle des escadrons de gendarmerie mobile (EGM) en ordre public
OBJECTIF 3	Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière
INDICATEUR 3.1	Nombre des accidents, des tués et des blessés (ATB) en zone Gendarmerie
INDICATEUR 3.2	Indice de l'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool
INDICATEUR 3.3	Indice de l'efficacité du dépistage stupéfiants sur les accidents mortels impliquant l'usage de stupéfiants
INDICATEUR 3.4	Indice d'efficacité des opérations de contrôle de vitesse relevées dans les zones accidentogènes

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

- **OBJECTIF 4** **Améliorer le taux d'élucidation des crimes et délits**
 - INDICATEUR 4.1 Taux global d'élucidation en zone Gendarmerie
 - INDICATEUR 4.2 Taux d'élucidation (grandes catégories et délinquance de proximité)
 - INDICATEUR 4.3 Taux d'identification des traces papillaires exploitables recueillies sur les scènes d'infraction
 - INDICATEUR 4.4 Taux de signalisation au Fichier National d'Analyse des Empreintes Génétiques (FNAEG) des individus mis en cause

- **OBJECTIF 5** **Optimiser l'emploi des ressources**
 - INDICATEUR 5.1 Taux de disponibilité des véhicules
 - INDICATEUR 5.2 Taux de vacance moyen des logements
 - INDICATEUR 5.3 Evolution du coût global des loyers hors caserne

- **OBJECTIF 6** **Optimiser les conditions d'exécution des missions militaires de protection et de contrôle**
 - INDICATEUR 6.1 Engagement des unités dans les missions militaires de protection et de contrôle gouvernemental

- **OBJECTIF 7** **Renforcer l'efficacité de l'action civile et militaire de la France à l'étranger**
 - INDICATEUR 7.1 Nombre de jours OPEX

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2010 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2010 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2010	FDC et ADP attendus en 2010
01	Ordre et sécurité publics	3 007 273 694				3 007 273 694	
02	Sécurité routière	791 155 832				791 155 832	
03	Missions de police judiciaire et concours à la justice	1 506 760 082				1 506 760 082	
04	Commandement, ressources humaines et logistique	945 512 023	1 104 593 250	267 334 000	15 000 000	2 332 439 273	24 032 475
05	Exercice des missions militaires	116 159 346				116 159 346	
Total		6 366 860 977	1 104 593 250	267 334 000	15 000 000	7 753 788 227	24 032 475

2010 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2010	FDC et ADP attendus en 2010
01	Ordre et sécurité publics	3 007 273 694				3 007 273 694	
02	Sécurité routière	791 155 832				791 155 832	
03	Missions de police judiciaire et concours à la justice	1 506 760 082				1 506 760 082	
04	Commandement, ressources humaines et logistique	945 512 023	1 085 984 502	172 153 650	15 986 000	2 219 636 175	24 032 475
05	Exercice des missions militaires	116 159 346				116 159 346	
Total		6 366 860 977	1 085 984 502	172 153 650	15 986 000	7 640 985 129	24 032 475

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2009 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2009 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2009	Prévisions FDC et ADP 2009
01	Ordre et sécurité publics	2 951 834 618				2 951 834 618	
02	Sécurité routière	782 134 803				782 134 803	
03	Missions de police judiciaire et concours à la justice	1 479 719 711				1 479 719 711	
04	Commandement, ressources humaines et logistique	959 038 833	986 547 277	304 900 000	15 004 000	2 265 490 110	12 253 000
05	Exercice des missions militaires	118 676 776				118 676 776	
Total		6 291 404 741	986 547 277	304 900 000	15 004 000	7 597 856 018	12 253 000

2009 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2009	Prévisions FDC et ADP 2009
01	Ordre et sécurité publics	2 951 834 618				2 951 834 618	
02	Sécurité routière	782 134 803				782 134 803	
03	Missions de police judiciaire et concours à la justice	1 479 719 711				1 479 719 711	
04	Commandement, ressources humaines et logistique	959 038 833	990 014 346	297 281 200	16 243 000	2 262 577 379	12 253 000
05	Exercice des missions militaires	118 676 776				118 676 776	
Total		6 291 404 741	990 014 346	297 281 200	16 243 000	7 594 943 287	12 253 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFI pour 2009	Demandées pour 2010	Ouverts en LFI pour 2009	Demandés pour 2010
Titre 2. Dépenses de personnel	6 291 404 741	6 366 860 977	6 291 404 741	6 366 860 977
Rémunérations d'activité	3 268 009 537	3 295 861 487	3 268 009 537	3 295 861 487
Cotisations et contributions sociales	3 000 715 204	3 048 321 855	3 000 715 204	3 048 321 855
Prestations sociales et allocations diverses	22 680 000	22 677 635	22 680 000	22 677 635
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	986 547 277	1 104 593 250	990 014 346	1 085 984 502
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	986 547 277	1 104 593 250	990 014 346	1 085 984 502
Titre 5. Dépenses d'investissement	304 900 000	267 334 000	297 281 200	172 153 650
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	304 900 000	267 334 000	297 281 200	172 153 650
Titre 6. Dépenses d'intervention	15 004 000	15 000 000	16 243 000	15 986 000
Transferts aux collectivités territoriales	15 000 000	15 000 000	16 239 000	15 986 000
Transferts aux autres collectivités	4 000		4 000	
Total hors FDC et ADP prévus	7 597 856 018	7 753 788 227	7 594 943 287	7 640 985 129
FDC et ADP prévus	12 253 000	24 032 475	12 253 000	24 032 475
Total y.c. FDC et ADP prévus	7 610 109 018	7 777 820 702	7 607 196 287	7 665 017 604

DÉPENSES FISCALES¹

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Les chiffrages présentés pour 2010 ont été réalisés sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2010. L'impact des dispositions fiscales de ce dernier sur les recettes 2010 est, pour sa part, présenté dans les tomes I et II de l'annexe « Évaluation des Voies et Moyens ».

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(En millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage pour 2008	Chiffrage pour 2009	Chiffrage pour 2010
120127	<p>Exonération des indemnités versées aux réservistes en période d'instruction, aux volontaires civils et aux personnes accomplissant un volontariat de solidarité internationale ou un volontariat associatif</p> <p>Impôt sur le revenu</p> <p><i>Objectif : Augmenter le nombre de réservistes, volontaires civils et autres volontaires</i></p> <p><i>Bénéficiaires 2008 : (nombre non déterminé) ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2000 - Dernière modification : 2006 - Fin d'incidence budgétaire : dépense fiscale non-bornée - CGI : 81-17°, DM, Loi n°2005-159 du 23 février 2005, article 7</i></p>	20	20	20
Coût total des dépenses fiscales²		20	20	20

¹ Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

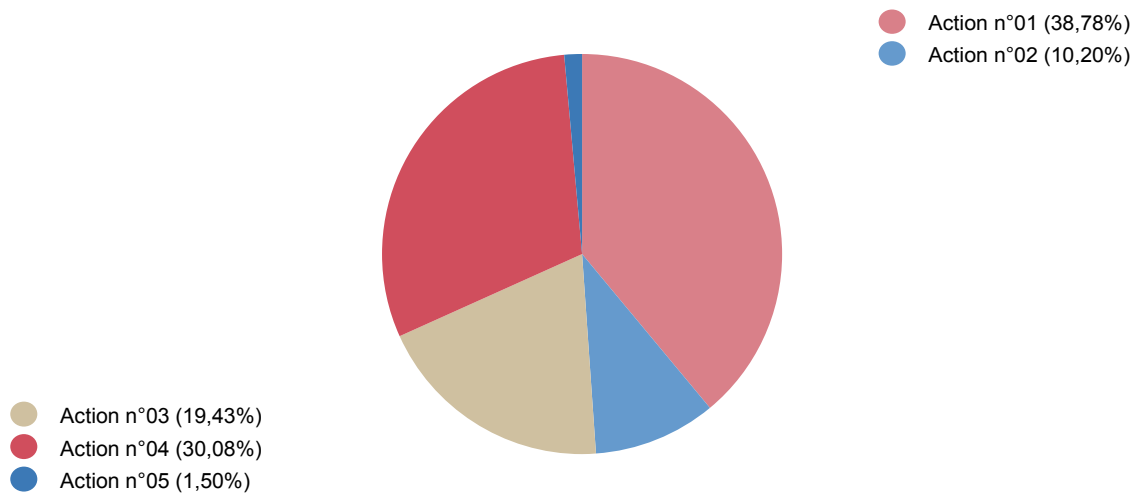
² Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable (« nc »), le montant pris en compte dans le total correspond au dernier chiffrage connu (montant 2009 ou 2008) ; si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère enfin limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Ordre et sécurité publics	3 007 273 694	3 007 273 694
02	Sécurité routière	791 155 832	791 155 832
03	Missions de police judiciaire et concours à la justice	1 506 760 082	1 506 760 082
04	Commandement, ressources humaines et logistique	2 332 439 273	2 219 636 175
05	Exercice des missions militaires	116 159 346	116 159 346
Total		7 753 788 227	7 640 985 129

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2010



PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La gendarmerie nationale est une institution dont la mission principale est d'assurer la paix et la sécurité publiques. Dans l'exécution de ses missions de police, la gendarmerie est une force publique, investie d'un pouvoir de contrainte, mais aussi un service de proximité attentif aux sollicitations de nos concitoyens. La zone de compétence de la gendarmerie nationale en matière de sécurité publique s'étend sur 95 % du territoire ; elle regroupe 50 % de la population résidente, à laquelle il faut ajouter les flux quotidiens et saisonniers.

Force armée, la gendarmerie participe aussi à l'exécution de la politique générale de la défense, sur le territoire national comme sur les théâtres d'opérations extérieures. Cette dualité de missions lui permet d'intervenir dans un spectre très large de situations, allant de la sécurité publique et de la police judiciaire au maintien de l'ordre dans les contextes les plus dégradés, en métropole comme outre-mer, voire à la participation aux conflits armés. Elle peut être engagée indifféremment en temps de paix, de crise ou de guerre, en ayant pour mission d'assurer quelles que soient les circonstances la continuité de l'action de l'Etat. Le statut militaire des gendarmes permet ainsi à l'Etat de disposer d'un service à la fois polyvalent et réactif, disponible et adapté aux besoins de la population et de la nation.

Depuis le 1er janvier 2009, le programme 152 « gendarmerie nationale » est rattaché au ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités locales (MIOMCT). La préparation du budget de la gendarmerie s'effectue désormais en liaison avec les services du MIOMCT. En raison du statut militaire des gendarmes, qui n'a jamais été remis en cause, le ministre de la Défense reste en charge des questions qui s'y rapportent.

Le directeur général de la gendarmerie nationale est responsable du programme budgétaire 152 « Gendarmerie nationale ». Ce programme comprend un budget opérationnel de programme (BOP) unique de niveau central et s'articule autour de cinq actions :

- la première action « ordre et sécurité publics » comprend deux axes dont les périmètres respectifs correspondent aux missions de la gendarmerie départementale (sécurité publique, protection des personnes et des biens) et aux missions de la gendarmerie mobile (maintien de l'ordre, protection des institutions, renfort apporté aux unités territoriales) ;
- la deuxième action « sécurité routière » décline la politique visant à épargner des vies en combinant avec discernement, prévention et répression ;
- la troisième action « missions de police judiciaire et concours à la justice » comprend la recherche et la constatation des infractions pénales, l'arrestation des auteurs et de leurs complices et leur présentation devant les autorités judiciaires ;
- la quatrième action « commandement, ressources humaines et logistique » vise à optimiser l'emploi des ressources allouées en personnels et moyens afin de rendre la lutte contre la délinquance plus efficiente ;
- la cinquième et dernière action « exercice des missions militaires » englobe les missions militaires accomplies par la gendarmerie, tant sur le territoire national qu'à l'étranger dans son engagement en opérations extérieures (OPEX).

Sept objectifs et vingt indicateurs développent l'ambition générale du programme qui est de poursuivre la baisse de l'insécurité, d'améliorer la qualité du service des unités de gendarmerie auprès de la population et des élus et de conforter ses capacités d'intervention dans les situations de crise.

S'inscrivant dans la démarche visant à améliorer la lisibilité du programme, ce projet annuel de performance se caractérise par une réduction du nombre d'objectifs ainsi qu'une harmonisation et une convergence au sein des deux programmes relevant de la mission « sécurité ».

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Ordre et sécurité publics
- ACTION n° 02 : Sécurité routière
- ACTION n° 03 : Missions de police judiciaire et concours à la justice
- ACTION n° 04 : Commandement, ressources humaines et logistique
- ACTION n° 05 : Exercice des missions militaires

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01

Ordre et sécurité publics

38,8 %



Cette action rassemble les activités qui concourent au maintien de la sécurité publique, à la protection des personnes et des biens, à la maîtrise des troubles à l'ordre public et à la protection des institutions.

Elle suit deux axes qui orientent l'organisation de la gendarmerie sur le plan territorial. Le premier correspond à l'action de la gendarmerie en matière de sécurité et de paix publiques. Le second recouvre l'action de la gendarmerie en matière de maintien de l'ordre public et de protection de la souveraineté.

Sécurité et paix publiques

Ce premier axe correspond pour l'essentiel à des missions dévolues à la gendarmerie départementale. Le premier objectif traduit la priorité fixée par l'autorité d'emploi et répond au besoin permanent de sécurité exprimé de façon forte par la population et les élus. La gendarmerie, en charge de la sécurité publique sur 95 % du territoire, doit gérer les espaces et les flux de population. Les cinq indicateurs qui accompagnent cet objectif mesurent l'évolution de la délinquance générale, de la délinquance de proximité, l'efficacité de la surveillance générale sur la délinquance de proximité, le taux d'engagement des effectifs sur le terrain et le taux d'interventions réalisées dans un délai supérieur à deux fois le délai moyen. En effet, fondées sur une logique de territoire, l'organisation et la doctrine d'emploi de la gendarmerie doivent permettre d'assurer en tous lieux une capacité d'intervention répondant à des exigences de délais et de parfaite adaptation aux besoins.

Ordre public et protection de la souveraineté

Ce second axe correspond pour l'essentiel au périmètre d'action de la gendarmerie mobile. L'objectif « optimiser l'emploi des forces mobiles » est en relation avec l'un des grands domaines d'action de l'institution, à savoir l'action de la gendarmerie mobile dans ses missions dynamiques relatives au maintien de l'ordre sur l'ensemble du territoire national et à la sécurité générale dans la zone Gendarmerie. Cet objectif s'appuie sur deux indicateurs mesurant le taux de capacité opérationnelle des escadrons de gendarmerie mobile dans leur mission de maintien de l'ordre public et l'efficacité de l'emploi de la gendarmerie mobile en sécurité générale.

Les missions spécifiques de « protection de la souveraineté » concernent, à la fois, la gendarmerie mobile et la Garde républicaine. Elles regroupent les missions visant à assurer la sécurité des autorités et des personnalités, et la protection des bâtiments nationaux.

ACTION n° 02

Sécurité routière

10,2 %



En raison de la taille du réseau qu'elle contrôle (plus de 800 000 km de voies routières) et du nombre des accidents qui y surviennent, la gendarmerie est un acteur de premier plan dans la lutte contre l'insécurité routière. Cette priorité gouvernementale mobilise donc l'ensemble des unités de gendarmerie départementale.

Cette action regroupe toutes les activités qui concourent à rendre plus sûre et plus facile l'utilisation des routes et des autoroutes : la surveillance du réseau, l'information et l'assistance aux usagers en difficulté, l'intervention et les enquêtes pluridisciplinaires sur les accidents corporels, l'éducation et la prévention, la dissuasion et la répression des infractions, notamment les plus dangereuses et sur les zones les plus accidentogènes.

Outre les unités territoriales, pour mener ces missions à bien, les groupements disposent d'unités spécialisées : les escadrons départementaux de sécurité routière (EDSR). Ces escadrons sont composés de brigades motorisées, de brigades rapides d'intervention et de pelotons d'autoroutes.

Pour atteindre les objectifs fixés dans le domaine de la sécurité routière, la gendarmerie nationale s'attache à :

- **recentrer** les unités de sécurité routière sur leur mission principale de police sur la route, favoriser l'implantation des unités au cœur du réseau secondaire (le plus accidentogène) et accroître leur flexibilité pour répondre aux périodes à risque ;
- **se doter** d'équipements et de matériels à contenu technologique facilitant les contrôles et répondant aux nouvelles problématiques (kits de dépistage salivaire de consommation de stupéfiants) ; l'expérimentation de la technologie du procès verbal électronique PVE (procès-verbal électronique) vise à réduire, les actes de nature administrative ou répétitive ;
- **consolider** et développer la politique de contrôles ciblés dans le temps, l'espace (réseau secondaire) et sur des enjeux de sécurité routière (conduites addictives, comportement des jeunes conducteurs et des utilisateurs de deux-roues motorisés).

ACTION n° 03

Missions de police judiciaire et concours à la justice

19,4 %



L'action 3 englobe la totalité des missions de police judiciaire de la gendarmerie ainsi que les concours apportés à la justice. La gendarmerie nationale contribue doublement à l'action de la justice : d'abord, par l'exercice de la police judiciaire visant, dans un cadre national ou international, à constater les infractions à la loi pénale, à en rechercher et à en interpeller les auteurs ; ensuite, en prêtant son concours à la justice pour la mise à exécution de ses décisions. Indépendamment de leur poids budgétaire, la constatation des crimes et délits, le rassemblement des preuves et la recherche des auteurs d'infractions, mais aussi les transfèrements, représentent deux cinquièmes de l'activité missionnelle totale de la gendarmerie.

Pour caractériser l'efficacité de l'action des unités dans le domaine de la police judiciaire, l'élucidation des infractions revêt une importance particulière. En effet, un taux élevé de résolution des affaires renforce la certitude d'une sanction pénale, ce qui dissuade la commission des infractions. En outre, les victimes sont très sensibles à l'élucidation des crimes et délits qu'elles ont subis. L'objectif "améliorer le taux d'élucidation des crimes et délits", auquel concourent à temps plein un nombre important d'unités spécialisées (sections de recherches, brigades de recherches, brigades départementales de renseignements et d'investigations judiciaires, service technique de recherches judiciaires et de documentation, institut de recherches criminelles de la gendarmerie nationale, offices centraux de police judiciaire rattachés à la gendarmerie nationale, structures de coopération opérationnelle entre unités de police européennes....) et, dans le cadre de leurs missions quotidiennes, l'ensemble des formations de la gendarmerie départementale, traduit de manière directe l'engagement de la gendarmerie en police judiciaire.

Quatre domaines méritent une attention particulière : les atteintes volontaires à l'intégrité physique (violences aux personnes), les vols (atteintes aux biens), les escroqueries et infractions économiques et financières (phénomène émergent) et, notamment dans le domaine des stupéfiants, la criminalité organisée qui nécessite un travail en commun entre plusieurs types d'unités spécialisées : GIR, Sections de recherches, Offices centraux....

ACTION n° 04

Commandement, ressources humaines et logistique

30,1 %



L'action 4 comprend l'ensemble des fonctions de commandement et de soutien dont la finalité est de contribuer à la réalisation de la performance des autres actions du programme. L'objectif « Optimiser l'emploi des ressources » traduit la volonté du responsable de programme de renforcer l'efficacité d'une institution dont la performance repose pour l'essentiel sur une ressource humaine de statut militaire. Elle vise, en substance, à refléter l'importance stratégique de la gestion des ressources humaines dans ses différentes composantes (recrutement, formation, avancement, mutation ...).

La gendarmerie est une arme de personnels : le titre 2 représente 83,3% de son budget. L'essentiel de sa capacité opérationnelle repose sur la compétence, la disponibilité³ et le sens de l'engagement de militaires qui disposent de larges marges d'initiative dans l'exercice de leur service quotidien.

En matière d'effectifs, la gendarmerie doit en effet satisfaire à deux impératifs majeurs. Il s'agit, d'une part, de poursuivre la modernisation du maillage des unités par le redéploiement territorial des forces de sécurité et la réorganisation du dispositif territorial de la gendarmerie. D'autre part, il convient de s'adapter aux charges nouvelles et notamment renforcer le potentiel opérationnel des unités les plus chargées en termes de délinquance.

L'importance tenue par le logement dans la capacité opérationnelle de la gendarmerie justifie, à cet égard, une attention toute particulière. D'une part, le logement du gendarme et de sa famille en caserne permet l'immersion au sein de la population. D'autre part, la disponibilité n'est effective que si les gendarmes résident sur leur lieu d'emploi. Pour cela, la concession de logement doit être accompagnée d'une politique immobilière efficace, qui assure au gendarme et à sa famille des conditions de travail et de vie satisfaisantes sans perdre de vue l'impératif de maîtrise de la dépense.

Le budget d'équipement de la gendarmerie vise à garantir, par l'acquisition et le renouvellement des matériels, notamment des véhicules, de l'armement, des moyens informatiques et de télécommunication, dédiés aux unités territoriales, l'exécution des missions dans des conditions optimales de sécurité et d'efficacité. Il convient également de préciser que la gendarmerie se singularise par la détention de moyens lourds (blindés, hélicoptères, vedettes ...) nécessaires aux interventions d'ampleur en milieu dégradé ou difficile et à la couverture territoriale.

Le budget 2010 étant adossé à la loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (LOPPSI), il bénéficiera de l'effort particulier effectué d'une part dans le domaine de l'équipement et de la protection des militaires, d'autre part dans celui des investissements technologiques destinés à accroître la performance globale de la gendarmerie.

ACTION n° 05

Exercice des missions militaires

1,5 %



L'action 5 permet de prendre en compte les missions de nature militaire, accomplies par la gendarmerie, tant sur le territoire national, qu'à l'étranger sur les théâtres d'opérations extérieures. Elle recouvre une grande variété de services : protection des intérêts français à l'étranger et renforcement de la sécurité de nombreuses représentations diplomatiques, missions de prévôté, sécurité de points sensibles utilisés par les forces armées, participation à des opérations de gestion de crise sous commandement militaire ou dans le cadre de missions de police civile.

L'action de la gendarmerie dans les opérations de maintien de la paix s'inscrit dans une logique de complémentarité avec les forces armées au sein de dispositifs mis en place sous les mandats internationaux auxquels la France participe. Le concept d'emploi de la gendarmerie privilégie un engagement sous forme de détachements qualifiés, capables de participer à la fois aux volets militaire et civil des opérations.

S'agissant de l'exercice des missions de police en situation de crise, la gendarmerie est en mesure de mettre en œuvre prioritairement des capacités de substitution aux polices locales dans des domaines aussi variés que la sécurité générale, le renseignement, le maintien de l'ordre public, la lutte contre la criminalité organisée et le contre-terrorisme. En outre, l'exécution de missions de contrôle, de conseil, d'inspection et de formation de forces de police en état de reconstruction est activement favorisée. L'ensemble de ces missions est conduit selon les standards ONU, repris par l'UE, l'OTAN ou l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). La Force de gendarmerie européenne (FGE), par sa disponibilité et sa capacité de projection, est un outil particulièrement adapté à un engagement dans ce type de mission, tout en alliant réactivité et adaptation aux différents types de théâtres.

Dans le cadre d'une opération interarmées, nationale ou multinationale, la participation de la gendarmerie se traduit aussi par la mise en œuvre du schéma d'engagement prévôtal prévoyant le déploiement d'un échelon de commandement ainsi que de pelotons et de brigades en appui des forces. L'ensemble des missions confiées à ces unités dépasse toutefois le cadre prévôtal et s'intègre dans la logique des actions civilo-militaires.

³ L'efficacité de la gendarmerie repose en grande partie sur l'acceptation par ses personnels d'un statut dérogatoire au droit commun, le statut général des militaires, fondé sur une disponibilité érigée en principe.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Réduire la délinquance

Ce premier objectif consiste à réduire la délinquance générale sous toutes ses formes, ainsi que la délinquance de proximité qui regroupe les infractions qui affectent nos concitoyens dans leur quotidien (cambriolages, vols d'automobile, vols à la roulotte, destructions et dégradations de biens ...). Il vise en substance à améliorer l'organisation du service des unités afin que la présence des gendarmes sur la voie publique réponde aux besoins de la population et coïncide, après analyse, avec les lieux et les périodes de manifestation des délinquants. Les mesures d'organisation mises en œuvre et les directives d'orientation des services des unités permettent de réduire les tâches non productives de sécurité et d'optimiser les actions de prévention de proximité.

L'indicateur 1.1 traduit la mobilisation et l'adaptation des unités de gendarmerie dans une perspective de réduction durable de la délinquance générale.

L'indicateur 1.2 mesure l'efficacité de la gendarmerie dans la lutte contre une délinquance spécifique, qui suppose une présence dissuasive des forces sur le terrain et fait appel à des capacités de réaction permettant d'écarter les délinquants d'habitude.

L'indicateur 1.3 mesure l'impact de la présence de la gendarmerie sur la voie publique sur l'évolution de la délinquance de proximité. Une présence accrue et mieux ciblée des gendarmes sur le terrain permet de prévenir la commission des faits délictueux.

L'indicateur 1.4 rend compte de la présence de la gendarmerie sur la voie publique, y compris dans les quartiers urbains ou périurbains sensibles. Il traduit également la performance de l'arme en ce qui concerne la réduction des charges administratives, en ce sens que le temps dégagé peut être réinvesti en présence préventive sur la voie publique.

L'indicateur 1.5 traduit la pertinence des dispositifs mis en place pour faire face aux nécessités d'intervention sur le terrain. Il permet de mesurer la qualité de la réponse transmise au citoyen en termes de délai d'intervention nocturne faisant suite à son appel téléphonique.

INDICATEUR 1.1 : Evolution du nombre de crimes et délits constatés en zone Gendarmerie

(du point de vue du citoyen)

indicateur de la mission

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2012 Cible
Évolution du nombre de crimes et délits constatés en zone Gendarmerie	%	-2,20	3,27	-3	-2	-2	en baisse
Nombre de crimes et délits constatés en zone Gendarmerie	Nombre	1 003 527	1 036 305	944 220	1 015 579	995 267	en baisse

Précisions méthodologiques

Cet indicateur permet de mesurer l'évolution du niveau de la délinquance globale constatée par la gendarmerie. Les crimes et délits constatés sont ceux portés à la connaissance des militaires de la gendarmerie en zone de gendarmerie et entrant dans le champ statistique de l'état 4001 (tous index confondus). Les délits routiers en sont exclus.

Sources des données : Les données sont issues de l'application BB2000 de la gendarmerie. Les messages d'information statistique (MIS) sont collectés et contrôlés par les brigades départementales de renseignements et d'investigations judiciaires (BDRIJ) de chaque groupement de gendarmerie départementale (GGD) et intégrés dans les bases départementales des statistiques de la délinquance (BDS). Chaque début de mois M, les données intégrées durant le mois M-1 sont extraites des BDS vers la base nationale des statistiques de la délinquance (BNSD) puis validées par les services de la direction générale avant d'être diffusées via INFOCENTRE. Ces données incluent les faits constatés par la gendarmerie maritime et la gendarmerie de l'air.

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 1.2 : Evolution du nombre de crimes et délits constatés en délinquance de proximité en zone Gendarmerie

(du point de vue du citoyen)

indicateur de la mission

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2012 Cible
Évolution du nombre de crimes et délits constatés en délinquance de proximité en zone Gendarmerie	%	-4,7	-4,3	-5	-5	-3	en baisse
Nombre de crimes et délits constatés en délinquance de proximité en zone Gendarmerie	Nombre	423 353	405 228	382 076	384 967	373 418	en baisse
Taux de délinquance de proximité (pour 1000 habitants) en zone Gendarmerie	‰	15,01	14,38	12,72	12,8	12,4	en baisse

Précisions méthodologiques

Cet indicateur mesure l'évolution du niveau de la délinquance de proximité (DDP) constaté par la gendarmerie. Nombre de crimes et délits constatés en DDP : total des crimes et délits de proximité (DDP) constatés en ZGN par sélection des index 15-17, 19,20,22,23,25-30, 32, 34-38, 66-68 de l'état 4001.

Taux de délinquance de proximité (pour 1000 habitants) : rapport entre le nombre de faits de délinquance de proximité (DDP) constatés et le nombre d'habitants recensés en zone gendarmerie nationale (ZGN). Ce taux est mesuré sur une année entière.

Source des données : Les données sont issues de l'application BB2000 de la gendarmerie. Les messages d'information statistique (MIS) sont collectés et contrôlés par les brigades départementales de renseignements et d'investigations judiciaires (BDRIJ) de chaque groupement de gendarmerie départementale (GGD) et intégrés dans les bases départementales des statistiques de la délinquance (BDS). Chaque début de mois M, les données intégrées durant le mois M-1 sont extraites des BDS vers la base nationale des statistiques de la délinquance (BNSD) puis validées par les services de la direction générale avant d'être diffusées via INFOCENTRE. Ces données concernent la métropole, elles incluent les faits de DDP constatés par la gendarmerie maritime et la gendarmerie de l'air.

INDICATEUR 1.3 : Indice d'évolution de l'efficacité de la surveillance générale sur la délinquance de proximité.

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2012 Cible
Indice de l'évolution de l'efficacité de la surveillance générale sur la délinquance de proximité (DDP)	Indice	1,04	1,03	>1	>1	>1	>1

Précisions méthodologiques

Cet indicateur met en relation l'évolution de la part de la surveillance générale dans l'activité totale et l'évolution du nombre de faits délictueux constatés sur la voie publique. La part de la surveillance générale étant quasi constante d'une année sur l'autre, il s'agit de faire diminuer le nombre de faits constatés.

Numérateur : rapport entre la part de la surveillance générale dans l'activité unité de l'année A sur celle de l'année A-1

Dénominateur : rapport du nombre de faits de délinquance de proximité constaté l'année A sur celui de l'année A-1

Source des données : Les données sont issues de l'application BB2000 de la gendarmerie. Les messages d'information statistique (MIS) sont collectés et contrôlés par les brigades départementales de renseignements et d'investigations judiciaires (BDRIJ) de chaque groupement de gendarmerie départementale (GGD) et intégrés dans les bases départementales des statistiques de la délinquance (BDS). Chaque début de mois M, les données intégrées durant le mois M-1 sont extraites des BDS vers la base nationale des statistiques de la délinquance (BNSD) puis validées par les services de la direction générale avant d'être diffusées via INFOCENTRE. Ces données concernent la métropole, elles incluent les faits de DDP constatés par la gendarmerie maritime et la gendarmerie de l'air.

INDICATEUR 1.4 : Taux d'engagement des effectifs sur le terrain

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2012 Cible
Taux d'engagement des effectifs sur le terrain	%	67,81	68,02	70,5	70	>70	en hausse

Précisions méthodologiques

Cet indicateur mesure la part de l'activité réalisée en services externes dans l'activité totale de l'unité.

Numérateur : nombre d'heures d'activité exécutées à l'extérieur des unités.

Dénominateur : nombre d'heures d'activité des unités de gendarmerie.

Source des données : Les données sont issues de l'application BB2000 de la gendarmerie. Elles sont centralisées au niveau national par le bureau des systèmes d'information (BSI). Une fois par mois, ces données intégrées durant le mois écoulé sont extraites, validées et mises à disposition sur Infocentre. Ces données concernent la métropole.

INDICATEUR 1.5 : Taux d'interventions réalisées dans un délai supérieur à 2 fois le délai moyen

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2012 Cible
Taux d'interventions réalisées dans un délai supérieur à 2 fois le délai moyen	%	2,8	2,7	<3	<3	<3	en baisse

Précisions méthodologiques

Délais d'intervention entre la saisine (réception de l'appel téléphonique) et l'arrivée sur les lieux de nuit (19h à 07h).

Numérateur : somme du nombre d'interventions nocturnes supérieures à 2 fois le délai moyen calculé au sein de chaque département (soit 2 fois 15 mn)

Dénominateur: nombre d'interventions nocturnes.

Source des données : Les informations sont extraites de la base ARAMIS du centre opérationnel et de renseignements de la gendarmerie (CORG) placé dans chaque groupement de gendarmerie départementale. Il s'agit d'un décompte horaire effectué par les CORG suite aux appels d'urgence. Ces données concernent la métropole.

OBJECTIF n° 2 : Optimiser l'emploi des forces mobiles

Cet objectif concerne les deux missions principales des escadrons de gendarmerie mobile : le maintien de l'ordre et le renforcement des groupements de gendarmerie départementale en sécurité générale.

La gendarmerie mobile doit être en mesure quotidiennement d'assurer des missions dont le spectre est particulièrement large avec des modes d'action très divers. Les escadrons de gendarmerie mobile (EGM) sont susceptibles d'être engagés, au maintien de l'ordre ou au rétablissement de l'ordre :

- en appui des services ou des unités territoriales dans le cadre des violences urbaines ;
- dans des missions défensives ou offensives, en prévention ou en réaction, sur des espaces variés (rural ou urbain), tant sur le territoire national qu'en opérations extérieures (OPEX).

En sécurité publique générale, les EGM concourent efficacement à la paix publique et produisent un effet durable sur la baisse de la délinquance dans les zones les plus sensibles relevant de la compétence de la gendarmerie. Ils apportent notamment une contribution très efficace à l'action des unités territoriales lors des renforts estivaux. Aussi, il importe d'employer cette ressource le plus judicieusement possible de façon à développer le concours qu'elle apporte à la sécurité publique en zone de compétence gendarmerie, sans perdre de vue l'entretien de la capacité des escadrons à agir dans des situations difficiles de maintien de l'ordre.

Le premier indicateur traduit l'efficacité de la gendarmerie mobile dans sa mission de sécurité générale au profit des unités territoriales. Les EGM sont efficaces si leur emploi est adapté à leurs modes d'action, programmé dans des lieux et des moments qui le nécessitent

Le second indicateur rend compte de la capacité des escadrons de gendarmerie mobile à agir de façon autonome, dans des contextes variés et parfois dégradés, notamment outre-mer. Cette capacité représente une garantie fondamentale pour l'Etat, elle doit être impérativement entretenue. L'efficacité de la gendarmerie mobile dans l'accomplissement de ses missions de maintien de l'ordre en situation dégradée est garantie si la fréquence de la formation de recyclage dispensée au centre national d'entraînement des forces de gendarmerie (CNEFG) de Saint-Astier est suffisante (un EGM doit suivre un recyclage tous les deux ans au moins).

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 2.1 : Indice d'efficacité de l'emploi de la gendarmerie mobile en sécurité générale

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2012 Cible
Indice d'efficacité de l'emploi de la gendarmerie mobile en sécurité générale	%	23,3	20,1	24	24	>24	en hausse

Précisions méthodologiques

Cet indicateur mesure l'efficacité de l'action de la gendarmerie mobile en sécurité générale, à partir du nombre de personnes interpellées et remises à un officier de police judiciaire par les militaires des escadrons de gendarmerie mobile agissant en renfort pour la sécurité générale ; il tient compte du volume des heures gendarmes consacrées à cette mission. L'indicateur doit donc évoluer à la hausse.

Numérateur : nombre de personnes remises à un officier de police judiciaire.

Dénominateur : nombre d'heures gendarmes mobiles en sécurité générale /10 000.

Source des données : logiciel "SEDNA GM"

INDICATEUR 2.2 : Taux de capacité opérationnelle des escadrons de gendarmerie mobile (EGM) en ordre public

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2012 Cible
Taux de capacité opérationnelle des escadrons de gendarmerie mobile en ordre public	%	77	70,5	100	100	100	100

Précisions méthodologiques

Rapport entre le nombre d'EGM ayant suivi le stage de recyclage en maintien de l'ordre au centre national de formation Saint-Astier depuis moins de 2 ans et le nombre total d'EGM.

Source des données : bureau de l'ordre public – planification de la participation des EGM aux stages de recyclage du CNEFG.

OBJECTIF n° 3 : Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière

Cet objectif reflète l'action menée par la gendarmerie en liaison avec ses partenaires institutionnels ou associatifs, aussi bien dans le domaine de la prévention que dans le domaine répressif. La gendarmerie s'engage en effet dans des actions éducatives, de prévention, de communication, ou relatives à l'ingénierie des routes et des véhicules. La réalisation de cet objectif mobilise l'ensemble des unités de gendarmerie départementale, notamment les escadrons départementaux de sécurité routière (EDSR). Il s'agit d'accroître l'efficacité des actions de prévention tout en veillant au discernement dans l'activité répressive.

Les indicateurs choisis permettent de :

- mesurer l'efficacité du dispositif mis en place en matière de lutte contre l'insécurité routière, notamment via une optimisation de l'organisation du service des unités et de l'emploi des moyens humains et matériels spécifiques ;
- d'évaluer la performance des unités dans la lutte contre les infractions les plus génératrices d'accidents à travers trois indices d'efficacité : « indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool », « indice d'efficacité du dépistage stupéfiants sur les accidents mortels impliquant l'usage de stupéfiants » et « indice d'efficacité des opérations de contrôle de vitesse sur les infractions à la vitesse relevées dans les zones accidentogènes ».

En 2010, en réponse aux nouvelles caractéristiques de l'accidentalité, l'accent sera mis sur les conduites addictives, les jeunes conducteurs et les deux-roues motorisés. La gendarmerie nationale dynamisera à cet effet les opérations de contrôles d'alcool et de stupéfiants, notamment avec la livraison des kits de dépistage salivaire. Par ailleurs, l'effort sera maintenu s'agissant des contrôles vitesse. En outre, l'attention particulière sera portée aux populations vulnérables tels les jeunes conducteurs et les usagers des deux roues motorisées.

INDICATEUR 3.1 : Nombre des accidents, des tués et des blessés (ATB) en zone Gendarmerie

(du point de vue du citoyen)

indicateur de la mission

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2012 Cible
Évolution du nombre d'accidents	%	-4,9	-10,1	-5	-5	-7	en baisse
Nombre d'accidents	Nombre	23 031	20 705	20 785	19 670	18 293	en baisse
Évolution du nombre de tués	%	-3	-7,3	-7	-7	-8,5	en baisse
Nombre de tués	Nombre	3 539	3 281	3 061	3 051	2 792	en baisse
Évolution du nombre de blessés	%	-4,9	-10,7	-6	-6	-6	en baisse
Nombre de blessés	Nombre	31 501	28 123	27 834	26 436	24 849	en baisse

Précisions méthodologiques

Cet indicateur, partagé avec la police nationale dans le document de politique transversale "Sécurité Routière", mesure l'évolution, d'une année sur l'autre, du nombre des accidents corporels de la circulation routière, des tués et des blessés constatés par la gendarmerie. Les chiffres indiqués sont ceux publiés par l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) après consolidation.

Source des données : Les bulletins d'analyse des accidents de la circulation (BAAC) sont collectés et intégrés dans la Base départementale de la Sécurité routière (BDSR). INFOCENTRE - document d'entreprise R006 - nombre d'accidents/tués/blessés (le document R006 donne le lieu de l'accident et le R005 donne l'unité qui constate l'accident : ces deux documents sont alimentés par les BAAC).

INDICATEUR 3.2 : Indice de l'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2012 Cible
Indice de l'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool	%	1	1,08	>1	>1	>1	>1

Précisions méthodologiques

Cet indicateur permet de mesurer l'évolution de l'efficacité des contrôles d'alcoolémie sur l'une des principales causes d'accidents corporels. Plus le résultat de l'indice est supérieur à 1, plus les dépistages de l'alcoolémie opérés par les unités de gendarmerie sont effectués de manière pertinente au regard de la lutte contre les effets de la conduite sous l'empire d'un état alcoolique. A l'inverse, plus le résultat est proche de zéro, moins cette pertinence est avérée. Indice = évolution du nombre d'infractions d'alcoolémie entre l'année A et l'année A-1 / évolution du nombre d'accidents corporels dus à l'alcool entre l'année A et l'année A-1.

Source des données : Les données des unités sont intégrées dans les bases départementales des statistiques de la route (BDSR) de chaque Escadron départemental de sécurité routière (EDSR). Les données sont nationales (métropole et outre mer).

INDICATEUR 3.3 : Indice de l'efficacité du dépistage stupéfiants sur les accidents mortels impliquant l'usage de stupéfiants

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2012 Cible
Indice de l'efficacité du dépistage stupéfiants sur les accidents mortels impliquant l'usage de stupéfiants	%	nouvel indicateur	1,18	nouvel indicateur	>1	>1	>1

Précisions méthodologiques

Cet indicateur permet de mesurer l'évolution de l'efficacité du dépistage stupéfiants sur l'une des principales causes d'accidents mortels. Plus le résultat de l'indice est supérieur à 1, plus les dépistages de la consommation de stupéfiants opérés par les unités de gendarmerie sont effectués de manière pertinente au regard de la lutte contre les effets de la conduite sous influence de produits stupéfiants. A l'inverse, plus le résultat est proche de zéro, moins cette pertinence est avérée. Indice = évolution du nombre d'infractions de conduite sous influence de produits stupéfiants entre l'année A et l'année A-1 / évolution du nombre d'accidents mortels impliquant l'usage de stupéfiants entre l'année A et l'année A -1.

Source des données : Les données des unités sont intégrées dans les bases départementales des statistiques de la route (BDSR) de chaque Escadron départemental de sécurité routière (EDSR). L'activité est suivie par la Base nationale des statistiques de l'activité (BNSA). Les données sont nationales (métropole et outre-mer).

INDICATEUR 3.4 : Indice d'efficacité des opérations de contrôle de vitesse relevées dans les zones accidentogènes

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2012 Cible
Avec systèmes embarqués de contrôle automatisé	Nombre/heure	7,24	5,87	>8	>7	>7	en hausse
Hors systèmes embarqués de contrôle automatisé	nombre/heure	0,47	0,42	>0,5	>0,5	>0,5	en hausse

Précisions méthodologiques

Sous indicateur 1 : Cet indicateur permet de mesurer, sur une année donnée et en tendance sur plusieurs années, la part des contrôles positifs, c'est-à-dire débouchant sur le signalement d'une infraction, sur le total des heures de fonctionnement des radars embarqués du système de contrôle automatisé. Il permet de rendre compte de l'efficacité en matière de lutte contre la vitesse excessive. Il doit évoluer à la hausse dans un premier temps puis diminuer parallèlement à la baisse des vitesses moyennes.

Sous indicateur 2 : Cet indicateur permet de mesurer, sur une année donnée et en tendance sur plusieurs années, la part des contrôles positifs, c'est-à-dire débouchant sur le signalement d'une infraction, sur le total des heures de personnel consacrées à l'activité sécurité routière. La notion d'heures-gendarmes rend compte de la réalité de l'engagement de la gendarmerie en matière de sécurité routière. Le résultat doit évoluer à la hausse dans un premier temps puis diminuer parallèlement à la baisse des vitesses moyennes.

Source des données : Les données des unités sont intégrées dans les bases départementales des statistiques de la route (BDSR) de chaque Escadron départemental de sécurité routière (EDSR). L'activité est suivie par la Base nationale des statistiques de l'activité (BNSA). Les données sont nationales (métropole et outre-mer).

OBJECTIF n° 4 : Améliorer le taux d'élucidation des crimes et délits

L'objectif englobe la totalité des missions judiciaires de la gendarmerie accomplies tant par les unités territoriales que par les sections et les brigades de recherches.

Trois leviers d'action importants permettent aux unités de gendarmerie d'être plus efficaces pour confondre les auteurs d'actes criminels ou délictuels : l'exploitation et la coopération en matière de renseignement (police et gendarmerie) ; la qualité de la formation des enquêteurs ; le développement de la police technique et scientifique (PTS), notamment en matière d'analyses papillaires et biologiques.

Le premier indicateur « taux global d'élucidation » traduit l'efficacité du travail des enquêteurs dans le domaine judiciaire, notamment en matière d'identification des auteurs de crimes et délits. Il traduit l'investissement au quotidien des unités de gendarmerie en police judiciaire.

Le deuxième indicateur « taux détaillé d'élucidation » mesure la performance atteinte dans la résolution :

- **des vols** (y compris les recels) : cette catégorie d'infractions nécessite des actes de police technique et scientifique particulièrement détaillés et souvent coûteux, ainsi que la mise en œuvre d'un dispositif de coordination sur une grande échelle (travail de l'office central de lutte contre la délinquance itinérante, plan de lutte contre les cambriolages) ;
- **des escroqueries et infractions économiques et financières** (EIEF) : les actes de captation frauduleuse de données bancaires (« skimming » par piratage des distributeurs de billets ou de carburant, et des moyens de paiement par internet), et l'émergence de phénomènes nouveaux d'escroquerie dus au développement du commerce par internet (non livraison d'articles ayant fait l'objet d'un règlement) pèsent sur le taux d'élucidation des EIEF. Ces infractions, qui

font fréquemment l'objet de ramifications internationales, ont induit le développement de techniques de police scientifique adaptées aux nouvelles technologies visant à identifier les auteurs et leurs modes d'action ;

- **des atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)** : les diverses campagnes de prévention et d'information, notamment en matière d'actes non crapuleux commis au sein de la sphère familiale (violences intrafamiliales), favorisent l'augmentation du taux d'élucidation ;

- **des autres infractions dont les stupéfiants** ;

- **des faits de délinquance de proximité** : le développement des moyens de police technique et scientifique ou d'expertise judiciaire permettent d'améliorer les taux d'élucidation actuels.

Le recours grandissant à la police technique et scientifique (PTS) facilite les élucidations des crimes et des délits, l'identification des auteurs et l'administration de la preuve. A cet effet, la gendarmerie a récemment accru sa capacité de constatation, d'exploitation et d'analyse en criminalistique à travers une augmentation du nombre de personnels qualifiés, en formant notamment des techniciens en identification criminelle (TIC) de proximité.

L'indicateur « taux d'identification des traces papillaires exploitables recueillies sur les scènes d'infraction » mesure l'efficacité de la chaîne PTS de la gendarmerie. Il renseigne sur un résultat opérationnel ayant un réel impact sur l'élucidation des crimes et délits. Cet indicateur donne une vision quantitative et qualitative du recours à la criminalistique sur les affaires judiciaires. Il est directement lié à tous les maillons de la chaîne criminalistique et exige un effort conjoint de l'ensemble des acteurs concernés (capacité de recueil des traces, qualité des traces recueillies, alimentation de la base de référence du fichier automatisé des empreintes digitales (FAED), performances techniques du FAED et de ses spécialistes).

Le quatrième indicateur « taux de signalisation des individus mis en cause » renseigne sur l'effort (organisation, ressources humaines, moyens matériels) consacré par les unités de gendarmerie à une alimentation exhaustive du fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG) à partir des personnes mises en cause (article 706-55 du Code de procédure pénale). Cette alimentation est un facteur primordial pour la performance d'identification du FNAEG, donc pour l'élucidation des affaires.

INDICATEUR 4.1 : Taux global d'élucidation en zone Gendarmerie

(du point de vue du citoyen)

indicateur de la mission

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2012 Cible
Taux global d'élucidation en zone Gendarmerie	%	41,1	41,8	42	41,8	42,2	en hausse

Précisions méthodologiques

Cet indicateur mesure le taux d'élucidation des crimes et délits constatés en matière de vols, d'escroqueries et d'infractions économiques et financières, des violences contre les personnes, des autres infractions, dont celles relatives aux stupéfiants et de délinquance de proximité (DDP). Il traduit la performance obtenue en matière de recherche et de mise en cause des auteurs de crimes et délits.

Source des données : Les messages d'information statistique (MIS) sont collectés par les Brigades départementales de renseignements et d'investigations judiciaires (BDRIJ) de chaque groupement et intégrés dans les Bases départementales des statistiques de la délinquance (BDSB). Chaque mois M, les données intégrées durant le mois M-1 sont extraites des BDSB vers la Base nationale des statistiques de la délinquance (BNSD) puis validées par la DGGN avant d'être diffusées sur l'Infocentre gendarmerie.

La délinquance de proximité (DDP) est un agrégat de l'état 4001 (index statistiques 15-17, 19,20,22,23,25-30, 32, 34-38, 66-68) : vol à main armée, vol avec arme blanche, cambriolage, vol à la tire, destruction et dégradation...

INDICATEUR 4.2 : Taux d'élucidation (grandes catégories et délinquance de proximité)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2012 Cible
Vols y compris recels	%	16	17,2	17	17,5	18	en hausse
Escroqueries et infractions économiques et financières	%	78,7	69,3	79,5	75	75	en hausse

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2012 Cible
Atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes	%	80	81,4	80	80	80	en hausse
Autres infractions dont stupéfiants	%	75,6	73,9	76	82	82	en hausse
Délinquance de proximité	%	15,8	17,1	17	18	18	en hausse

Précisions méthodologiques

Cet indicateur mesure le taux d'élucidation des crimes et délits constatés en matière de vols, d'escroqueries et d'infractions économiques et financières, des violences contre les personnes, des autres infractions, dont celles relatives aux stupéfiants et de délinquance de proximité (DDP). Il traduit la performance obtenue en matière de recherche et de mise en cause des auteurs de crimes et délits.

Source des données : Les messages d'information statistique (MIS) sont collectés par les Brigades départementales de renseignements et d'investigations judiciaires (BDRIJ) de chaque groupement et intégrés dans les Bases départementales des statistiques de la délinquance (BDSD). Chaque mois M, les données intégrées durant le mois M-1 sont extraites des BSDS vers la Base nationale des statistiques de la délinquance (BNSD) puis validées par la DGGN avant d'être diffusées sur l'Infocentre gendarmerie.

La délinquance de proximité (DDP) est un agrégat de l'état 4001 (index statistiques 15-17, 19,20,22,23,25-30, 32, 34-38, 66-68) : vol à main armée, vol avec arme blanche, cambriolage, vol à la tire, destruction et dégradation...

INDICATEUR 4.3 : Taux d'identification des traces papillaires exploitables recueillies sur les scènes d'infraction

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2012 Cible
Taux d'identification des traces papillaires exploitables recueillies sur les scènes d'infraction	%	11,3	13,6	20	15,5	18,5	en hausse

Précisions méthodologiques

Le résultat de cet indicateur est le rapport entre le nombre de traces réalisées par le FAED (Fichier Automatisé des Empreintes Digitales) et le nombre de traces papillaires recueillies par les unités de gendarmerie et exploitées par le FAED. Cet indicateur donne une vision quantitative et qualitative du recours à la criminalistique sur les affaires judiciaires. Il renseigne sur un résultat opérationnel ayant un réel impact sur l'élucidation des crimes et délits. Il est directement lié à tous les maillons de la chaîne criminalistique et exige un effort conjoint de l'ensemble des acteurs concernés.

Source des données : Les données sont collectées par le STRJD (Service Technique de Rapprochement judiciaire et de Documentation) du CTGN (Centre Technique de la Gendarmerie Nationale) et conservées au niveau central par le bureau des systèmes d'information (BSI). Une fois par mois, ces données intégrées durant le mois écoulé sont extraites, validées et mises à disposition sur l'Infocentre gendarmerie. Ces données concernent la métropole.

INDICATEUR 4.4 : Taux de signalisation au Fichier National d'Analyse des Empreintes Génétiques (FNAEG) des individus mis en cause

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2012 Cible
Taux de signalisation au Fichier National d'Analyse des Empreintes Génétiques (FNAEG) des individus mis en cause	%	nouvel indicateur	49,9	51	51	>51	en hausse

Précisions méthodologiques

Le résultat de cet indicateur est le rapport entre le nombre de personnes signalées par prélèvement biologique au FNAEG (Fichier National d'Analyse des Empreintes Génétiques) et le nombre de personnes mises en cause dans le cadre des infractions relevant de l'article 706-55 du CPP (Code de Procédure Pénale).

Source des données : Les données du numérateur sont extraites d'une application spécifique de l'Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale (IRCGN) qui alimente le tableau de bord du Service Central d'Analyse Génétique de la Gendarmerie (SCAGGEND). En ce qui concerne le dénominateur, les données sont extraites de l'application Infocentre « univers tableau de bord gendarmerie départementale » (requête portant sur les index 4001 relatifs aux infractions relevant de l'article 706-55 du CPP). Ces données concernent la métropole.

OBJECTIF n° 5 : Optimiser l'emploi des ressources

La gestion des personnels et des formations ainsi que les politiques de soutien sont des composantes essentielles au fonctionnement d'une institution en charge d'assurer la sécurité des citoyens.

Dans la logique de performance instituée par la loi organique relative aux lois de finances, la gendarmerie doit s'efforcer d'atteindre les objectifs stratégiques qui lui sont fixés chaque année par le Gouvernement et qui reçoivent l'approbation du Parlement lors du vote du budget.

Pour réaliser cette ambition, la gendarmerie doit tirer le meilleur parti possible des ressources qui lui sont allouées pour l'accomplissement de son service. L'objectif 5 retrace cette volonté.

Les actions spécifiques permettant la réalisation de cet objectif, et notamment pour une optimisation des moyens, se traduisent par :

- la recherche de solutions permettant de produire un gain en efficacité ou en qualité et de générer des économies de temps ou d'argent : elle se traduit notamment par l'organisation d'ateliers de performance, créés afin de mettre en commun les solutions les meilleures imaginées et expérimentées par certaines régions. Ces ateliers s'adressent à l'ensemble de la gendarmerie ;

- le pilotage des grandes fonctions par une chaîne complète de contrôleurs de gestion : en appui sur un programme d'action intégrant des objectifs de performance, cette chaîne anime un dialogue de gestion irriguant les principaux niveaux de décision ;

- la réalisation d'audits internes courts tendant à améliorer la performance sur des fonctions ou des processus bien identifiés, dans les domaines de la logistique ou des ressources humaines.

Le premier indicateur mesure la capacité d'entretien et de maintenance des véhicules mis à la disposition des unités opérationnelles. L'évolution de cet indicateur dépend également du rythme de renouvellement du parc automobile et donc des capacités financières dont la gendarmerie dispose pour ses équipements.

Les deuxième et troisième indicateurs mesurent l'effort engagé par la gendarmerie dans l'optimisation de la gestion de son parc immobilier et notamment dans sa volonté de réduire significativement la charge due aux prises à bail pour des logements situés à l'extérieur des casernes. Cet objectif de maîtrise des dépenses locatives est très ambitieux en termes de performance car il répond, dans un contexte budgétairement contraint, à la volonté de réintégrer les gendarmes au sein des casernes : effort de modernisation des enceintes existantes, transformation de postes avec une diminution des effectifs éligibles à la concession du logement par nécessité absolue de service et construction de nouvelles casernes.

La gendarmerie s'est engagée dans un « programme de performance » sur 5 ans incluant la diminution du parc des logements concédés par nécessité absolue de service, des cessions d'actifs immobiliers et une gestion plus stricte du parc fondée sur la diminution du taux de vacance des logements, une rationalisation des surfaces louées et une réduction des locations hors caserne.

INDICATEUR 5.1 : Taux de disponibilité des véhicules

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2012 Cible
Taux de disponibilité des véhicules	%	95,17	91,94	>95	>95	>95	>95

Précisions méthodologiques

Le résultat exprime les taux de disponibilité des véhicules des 2 subdivisions d'arme (départementale et mobile).

Source des données : L'information est extraite de la base GEAUDE/SIP2 (GEstion AUtomatique Décentralisée / Système d'Informatisation de Parc). GEAUDE est une application informatique de suivi de la comptabilité et de la gestion des matériels au niveau décentralisé ; SIP2 est une application qui permet de suivre le parc automobile (opérations d'entretien, temps de main d'œuvre...).

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 5.2 : Taux de vacance moyen des logements

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2012 Cible
Taux de vacance moyen des logements	%	3,73	3,3	<3	<3	<3	<3

Précisions méthodologiques

Le taux de vacance des logements (ratio du nombre de logements vacants (logements non attribués) / nombre total de logements) mesure la capacité de la gendarmerie à maîtriser la gestion de son parc au plus près de ses effectifs réels.

Source des données : L'information est extraite de la base GEAUDE 2G AI (GEstion AUtomatique DEcentralisée / 2^{ème} Génération / Affaires Immobilières) qui est le socle technique de la gestion immobilière de la gendarmerie.

INDICATEUR 5.3 : Evolution du coût global des loyers hors caserne

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2012 Cible
Evolution du coût global des loyers hors caserne	%	nouvel indicateur	nouvel indicateur	nouvel indicateur	-5	-7	en baisse

Précisions méthodologiques

L'indicateur permet d'apprécier l'évolution du coût des logements situés en dehors des casernes, pris en location isolément en vertu d'un bail individuel, et concédés aux militaires de la gendarmerie par nécessité absolue de service (CLNAS). Un logement est considéré hors caserne s'il est localisé en dehors d'une enceinte de la gendarmerie sans toutefois constituer un ensemble homogène clos. Pour ce type de location, le coût global consiste à agréger annuellement l'ensemble des montants des loyers acquittés par la gendarmerie au profit d'un tiers privé ou éventuellement public. L'objectif recherché est de mesurer les efforts réalisés en matière d'optimisation et de rationalisation du parc locatif de la gendarmerie en agissant sur l'un des principaux leviers de la politique immobilière, à savoir la charge financière de ces logements situés hors caserne. Pour chiffrer la prévision 2010, il a été tenu compte des estimations de la diminution de la population éligible à la CLNAS, des efforts attendus de la rationalisation des surfaces louées et des prévisions de l'indice de référence des loyers (augmentation de 2% chaque année sur la période 2009-2011).

Source des données : Les données sont extraites du tableau de bord des crédits-loyers qui se fonde à la fois sur les saisies effectuées dans la base GEAUDE 2G AI, socle technique de la gestion des affaires immobilières, et sur les informations recueillies au sein du système GESFI (GEstion Financière).

OBJECTIF n° 6 : Optimiser les conditions d'exécution des missions militaires de protection et de contrôle

La gendarmerie nationale, force armée investie de missions de sécurité et de défense, exécute des missions de protection au profit des armées ou en environnement militaire.

Il importe que ces diverses missions soient assurées de manière efficiente. En particulier, la réduction du temps passé dans des services de garde statique constitue un objectif majeur de performance. Selon les cas, les leviers d'action qui permettent de réaliser cet objectif seront l'externalisation, la mutualisation des tâches ou la réduction de leur volume grâce aux technologies nouvelles.

L'indicateur retenu concerne notamment le nombre d'heures consacrées par la gendarmerie à la sécurité et au contrôle des installations militaires sensibles.

INDICATEUR 6.1 : Engagement des unités dans les missions militaires de protection et de contrôle gouvernemental

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2012 Cible
Engagement des unités dans les missions militaires de protection et de contrôle gouvernemental	Heures-gendarme	304 126	364 105	< 304 000	325 834	< 304 000	en baisse

Précisions méthodologiques

Cet indicateur comprend les missions de protection réalisées au profit des armées ou en environnement militaire. Son périmètre de calcul a été modifié au cours de l'exercice budgétaire 2009 en raison du transfert de la gendarmerie de l'armement et la gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires au sein du programme 212 le 1^{er} janvier 2009. Dans un souci de cohérence et de lisibilité, les données des années antérieures ont été actualisées sur la base de ce nouveau périmètre.

Source des données : Les données sont disponibles sur Infocentre, à partir des natures de service saisies par les unités de GD et de GM. Cette part d'activité regroupe notamment les tâches suivantes : garde matériel militaire, escorte militaire, surveillance FNS, surveillance maritime, surveillance spécialisée militaire, transfèrement militaire.

OBJECTIF n° 7 : Renforcer l'efficacité de l'action civile et militaire de la France à l'étranger

La gendarmerie participe activement à l'efficacité de **l'action civile et militaire de la France à l'étranger**. En effet, force militaire, appelée par nature à être engagée sur un large éventail de situation de crise ou de guerre, elle assure également de nombreuses missions civiles à caractère policier ou judiciaire. Son action internationale est dense et multiforme. Elle contribue à promouvoir la France à l'étranger, à élargir son influence, à veiller à la sécurité des Français à l'étranger et à la prévention ou à la résolution des conflits. La gendarmerie met également en œuvre une coopération bilatérale active, avec le souci de produire un bon retour en sécurité intérieure. Enfin, la gendarmerie prend toute sa place dans le développement d'un espace de liberté et de sécurité en Europe.

Son action sur le plan international est significative et porte notamment sur :

- un engagement marqué sur les théâtres d'opérations extérieures (OPEX) principalement dans un cadre ONU (Kosovo, RDC, Haïti, Côte d'Ivoire, Liban), OTAN (Kosovo, Afghanistan) et Union européenne (EUFOR Bosnie, EUFOR Tchad RCA). La gendarmerie nationale est engagée dans la force de gendarmerie européenne (FGE), créée pour compléter la gamme des moyens militaires disponible pour la gestion militaire et civile de crises ;
- une contribution à la sécurité des représentations diplomatiques à l'étranger ;
- la participation au "réseau" des attachés de sécurité intérieure et à de nombreuses actions de coopération technique.

INDICATEUR 7.1 : Nombre de jours OPEX

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2012 Cible
Nombre de jours OPEX	jours-gendarme	184 984	177 130	250 000	250 000	250 000	250 000

Précisions méthodologiques

Cet indicateur comprend le suivi des déplacements des gendarmes mobiles (unités constituées et individuels), des militaires de la Garde républicaine (individuels), des gendarmes gérés par le bureau des opérations et le GOPEX (groupement des opérations extérieures).

Source des données : service des opérations et de l'emploi (SOE). Le résultat représente en nombre de jours gendarme l'engagement de la gendarmerie aux côtés des autres forces armées dans les missions extérieures.

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 Ordre et sécurité publics	3 007 273 694	0	3 007 273 694	3 007 273 694	0	3 007 273 694
02 Sécurité routière	791 155 832	0	791 155 832	791 155 832	0	791 155 832
03 Missions de police judiciaire et concours à la justice	1 506 760 082	0	1 506 760 082	1 506 760 082	0	1 506 760 082
04 Commandement, ressources humaines et logistique	945 512 023	1 386 927 250	2 332 439 273	945 512 023	1 274 124 152	2 219 636 175
05 Exercice des missions militaires	116 159 346	0	116 159 346	116 159 346	0	116 159 346
Total	6 366 860 977	1 386 927 250	7 753 788 227	6 366 860 977	1 274 124 152	7 640 985 129

DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emploi	Emplois (ETPT)			Crédits
	Plafond autorisé pour 2009	Demandés pour 2010	Variation 2010/ 2009	Demandés pour 2010 (y.c. charges sociales)
Personnels administratifs	985	1 344	+359	52 416 000
Personnels techniques	489	620	+131	24 180 000
Ouvriers d'Etat	738	738	0	28 782 000
Officiers (gendarmes)	6 828	7 040	+212	736 495 115
Sous-officiers (gendarmes)	76 368	74 505	-1 863	5 170 112 232
Volontaires (gendarmes)	14 101	13 908	-193	354 875 630
Total	99 509	98 155	-1 354	6 366 860 977

Catégorie	AE = CP
Rémunérations d'activité	3 295 861 487
Cotisations et contributions sociales <i>dont contributions au CAS Pensions</i>	3 048 321 855 2 701 157 244
Prestations sociales et allocations diverses	22 677 635

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

Catégorie d'emploi	Entrées prévues	Sorties prévues	dont départs en retraite	(en ETP)
				Schéma d'emplois du programme
Personnels administratifs	827	81	24	
Personnels techniques	289	31	8	
Ouvriers d'Etat	0	28	18	
Officiers (gendarmes)	315	242	185	-26
Sous-officiers (gendarmes)	1 243	3 699	2 145	-1 115
Volontaires (gendarmes)	3 840	3 736	0	-162
Total	6 514	7 817	2 380	-1 303

Le programme comprend 98 155 ETPT, répartis dans 6 catégories d'emplois par métier et/ou statut :

- la catégorie « officiers », qui regroupe les officiers de gendarmerie, les officiers du corps technique et administratif et les officiers des armées ;
- la catégorie « sous-officiers », qui regroupe les sous-officiers de gendarmerie et les sous-officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie ;
- la catégorie « volontaires » ;
- la catégorie « personnels administratifs » qui regroupe les corps de civils de catégorie A, B et C à dominante administrative ;
- la catégorie « personnels techniques » qui regroupe les corps de civils de catégorie A, B et C à dominante technique ;
- la catégorie « ouvriers d'Etat ».

Par rapport à 2009, le plafond d'emplois fait l'objet d'une réduction de 1 354 ETPT, traduisant les mouvements suivants :

- 1 303 ETPT, correspondant à l'application à la gendarmerie nationale de l'effort gouvernemental de réduction de l'emploi public (RGPP) ;
- 3 ETPT, transférés au profit du P216 « conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » à destination de l'inspection générale de l'administration ;
- 16 ETPT, transférés au profit des services du Premier ministre (dont -13 au titre du rapprochement de l'institut des hautes études de la défense nationale, de l'institut national des hautes études de sécurité et de l'institut d'études et de recherche pour la sécurité des entreprises ; -2 pour la création de plateformes d'appui à la gestion des ressources humaines au sein des secrétariats généraux des affaires régionales et -1 au titre de la constitution des échelons régionaux du service des achats de l'Etat) ;
- 7 ETPT, transférés au profit de l'agence de reconversion de la défense de la mission défense ;
- 3 ETPT, transférés au profit du programme gendarmerie depuis la mission défense à l'occasion du rattachement de la gendarmerie nationale au MIOMCT.
- 28 ETPT transférés, sans masse salariale, au profit du P138 « emploi outre-mer » pour la montée en puissance du service militaire adapté

Les évolutions entre catégorie d'emplois, à bilan quantitatif nul, découlent, d'une part, de la poursuite du PAGRE rénové, et, d'autre part, de la politique des transformations de postes.

Transformations de postes

Les transformations de postes visent à recentrer l'action des officiers et des sous-officiers de gendarmerie sur leur « cœur de métier », les missions opérationnelles. Elles se traduisent par la mise en œuvre du remplacement des militaires aujourd'hui affectés en administration centrale et en états-majors par des officiers et des sous-officiers des corps techniques et administratifs de la gendarmerie et des personnels civils, tous spécifiquement sélectionnés, recrutés et formés pour occuper ces postes.

De 2008 à 2017, il est prévu un volume de 6 000 transformations, selon un cadencement annuel d'environ 600 postes par an.

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

COÛTS MOYENS

Le coût moyen (hors CAS pensions) des personnels militaires est de 36 850 €, décomposé en 62 500 € pour les officiers, 37 550 € pour les sous-officiers et 14 500 € pour les volontaires.

Le coût moyen (CAS pensions compris) des personnels militaires est de 63 550 €, décomposé en 99 450 € pour les officiers, 65 950 € pour les sous-officiers et 24 250 € pour les volontaires.

Le coût moyen (hors CAS pensions) des personnels civils est estimé à 33 900 €.

Le coût moyen (CAS pensions compris) des personnels civils est estimé à 39 000 €.

HYPOTHÈSES DE SORTIES

Concernant les officiers, les prévisions de sorties sont à hauteur de 242, dont 185 départs à la retraite.

Concernant les sous-officiers, les prévisions de sorties sont à hauteur de 3 699, dont 2 145 départs à la retraite.

Concernant les volontaires, les prévisions de sorties sont à hauteur de 3 736 gendarmes adjoints volontaires.

Concernant les personnels civils hors ouvriers d'Etat, 32 départs à la retraite sont prévus.

Concernant les personnels civils ouvriers d'Etat, 18 départs à la retraite sont attendus.

HYPOTHÈSES D'ENTRÉES

Les prévisions d'entrées seront fixées de façon définitive au vu des prévisions de départs de l'année 2010 et de la situation des effectifs prévisibles réalisés en fin d'année 2009.

AUTRES EFFETS DE STRUCTURE

Le GVT positif est déterminé par comparaison de la masse salariale des présents-présents, corrigée des mesures de budgétisation liées à l'évolution de la valeur du point et aux mesures catégorielles.

Le GVT positif est à 38,2 M€ (+1,6 %) ;

Le GVT négatif est à -28,9 M€ ; il est dû à l'effet de noria des sortants-sortants ;

Le GVT solde est à 9,3 M€.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES**RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE**

Service	ETPT
Administration centrale	
Services déconcentrés	
Services à l'étranger	
Autres	98 155
Total	98 155

L'organisation militaire de la gendarmerie nationale ne permet pas, à ce stade, de répartir les emplois dans les 3 catégories suscitées. Une répartition par analogie est en cours d'élaboration.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		ETPT
01	Ordre et sécurité publics	45 814
02	Sécurité routière	12 046
03	Missions de police judiciaire et concours à la justice	22 968
04	Commandement, ressources humaines et logistique	15 712
05	Exercice des missions militaires	1 615
Total		98 155

ÉLÉMENTS SALARIAUX

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	(en millions d'euros)
Socle Exécution 2009 retraitée	3 632,2
<i>Prévision Exécution 2009 hors CAS Pensions</i>	3 633,3
<i>Changements de périmètre du programme 2010/2009</i>	-1,1
<i>Débasage/rebasage dépenses non reconductibles</i>	
Impact du schéma d'emplois	-31
<i>EAP schéma d'emplois 2009</i>	
<i>Schéma d'emplois 2010</i>	-31
Mesures catégorielles	46,5
Mesures générales	24,3
<i>EAP augmentation du point d'indice 2009</i>	13,5
<i>Augmentation du point d'indice en 2010</i>	10,8
<i>GIPA</i>	
<i>Mesures bas salaires</i>	
GVT solde	9,3
<i>GVT positif</i>	38,2
<i>GVT négatif</i>	-28,9
Autres	-15,7
Total	3 665,7

Catégorie d'emploi	Coûts d'entrée (1)	Coûts de sortie (1)
Personnels administratifs	27 740	37 087
Personnels techniques	38 550	67 631
Ouvriers d'Etat		56 974
Officiers (gendarmes)	35 450	63 100
Sous-officiers (gendarmes)	23 300	38 550
Volontaires (gendarmes)	14 500	14 500

(1) y compris charges sociales hors CAS Pensions.

MESURES GÉNÉRALES

COÛTS D'ENTRÉE ET DE SORTIE

Personnels militaires

Pour les personnels militaires, les coûts d'entrée, CAS pensions compris, sont de 63 650 € pour les officiers, 40 800 € pour les sous-officiers et 24 250 € pour les volontaires.

Les coûts de sortie, CAS pensions compris, sont respectivement de 109 050 €, 68 100 € et 24 250 €.

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Personnels civils

Les personnels recrutés avant le 1^{er} janvier 2009 relèvent du ministère de la défense tandis que ceux recrutés après cette date sont recrutés et gérés par le ministère de l'intérieur.

Pour le personnel civil administratif, CAS pensions compris, les coûts d'entrée sont évalués à 39 724 € et les coûts de sortie sont évalués à de 56 532 €.

Pour le personnel civil technique, CAS pensions compris, les coûts d'entrée sont évalués à 49 936 € et les coûts de sortie sont évalués à 89 791 €.

Le PLF 2010 a été construit avec l'hypothèse d'une valeur du point fonction publique de 55,42 € intégrant la hausse de 0,5% au 1^{er} juillet 2010 et l'extension en année pleine de la hausse de 2009 (0,47%).

AUTRES ÉLÉMENTS SALARIAUX

45,6 M€ hors CAS pensions et 80 M€ CAS pensions compris sont prévus pour la réserve opérationnelle. On dénombre en moyenne 27 000 agents titulaires d'un engagement spécial dans la réserve.

Le surcoût de rémunérations liées aux opérations extérieures (OPEX) fait l'objet d'une provision de 11 M€. Ce surcoût ne génère pas de CAS pensions.

L'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT) est budgétée à hauteur de 43 M€.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	Mois	Coût 2010	Coût en année pleine
Mesures statutaires		46 500 000	46 500 000
<i>Grilles indiciaires deuxième annuité.</i>	01	10 500 000	10 500 000
<i>PAGRE sixième annuité</i>	01	20 000 000	20 000 000
<i>Financement ISSP 2010</i>	01	16 000 000	16 000 000
Total		46 500 000	46 500 000

Les mesures catégorielles sont de 46,5 M€ hors CAS pensions.

Grilles indiciaires

Suite au vote du nouveau statut général des militaires et à la lumière des travaux du haut comité d'évaluation de la condition militaire, les nouvelles grilles des militaires sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2009. Leur mise en œuvre complète s'étalera jusqu'en 2011. Elles ont vocation à redonner de la cohérence dans les parcours de carrière et combler un décrochage identifié par rapport à la fonction publique civile dans certains cas. Un montant de 10,5 M€ est prévu à cet effet en 2010.

PAGRE rénové

Suite à la mise en place des cinq premières annuités du PAGRE et aux travaux sur la parité globale entre police et gendarmerie, ce plan est poursuivi conformément aux orientations du chef de l'Etat. Le PAGRE dit « rénové » consiste en un ajustement du volume du corps des officiers et un repyramidage des postes de sous-officiers. Il permet d'accélérer le déroulement de carrière des militaires les plus aptes à exercer des responsabilités et de valoriser le parcours des personnels méritants. La mise en œuvre de ce plan est un des éléments de la parité globale entre police et gendarmerie.

Un montant de 20 M€ est prévu à cet effet en 2010.

Revalorisation de l'ISSP

Le coût de la tranche 2010 de la revalorisation de l'ISSP pour les sous-officiers de gendarmerie (+0,5% au 1^{er} janvier et +0,5% au 1^{er} juillet) est évalué à 16 M€.

COTISATIONS SOCIALES ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS POUR LES PENSIONS

	LFI 2009	Prévision 2010
Contributions d'équilibre au CAS Pensions	2 657 911 550	2 701 157 244
<i>Civils (y.c. ATI)</i>	18 370 000	23 437 959
<i>Militaires</i>	2 639 541 550	2 677 719 285
<i>Ouvriers d'État (subvention d'équilibre FSPOEIE)</i>	0	0
<i>Autres (Cultes et subvention exceptionnelle)</i>	0	0
Cotisation employeur FSPOEIE	0	0

Le montant de la cotisation employeur au compte d'affectation spéciale des pensions est fixé à 2 701,16 M€ dont 23,44 M€ au titre des fonctionnaires civils (taux de 62,47 %) et 2 677,72 M€ au titre des militaires (taux de 108,63 %).

La contribution versée au titre de la subvention d'équilibre au Fonds Spécial des Pensions des Ouvriers des établissements Industriels de l'Etat (FSPOIE) concernant le programme « gendarmerie nationale » est positionnée sur le programme 212 « soutien de la politique de défense » du ministère de la défense.

La contribution employeur au Fonds National d'Aide au Logement (FNAL) est de 10 M€.

Les prestations sociales, budgétées pour un montant de 22,68 M€, comprennent notamment les dépenses liées aux indemnités chômage (population des anciens gendarmes adjoints), les prestations familiales outre-mer, les dépenses liées à l'aide au handicap, les congés de longue durée du personnel civil.

Les crédits de l'action sociale pour le personnel militaire restent regroupés sur le programme 212 « soutien de la politique de défense » du ministère de la défense.

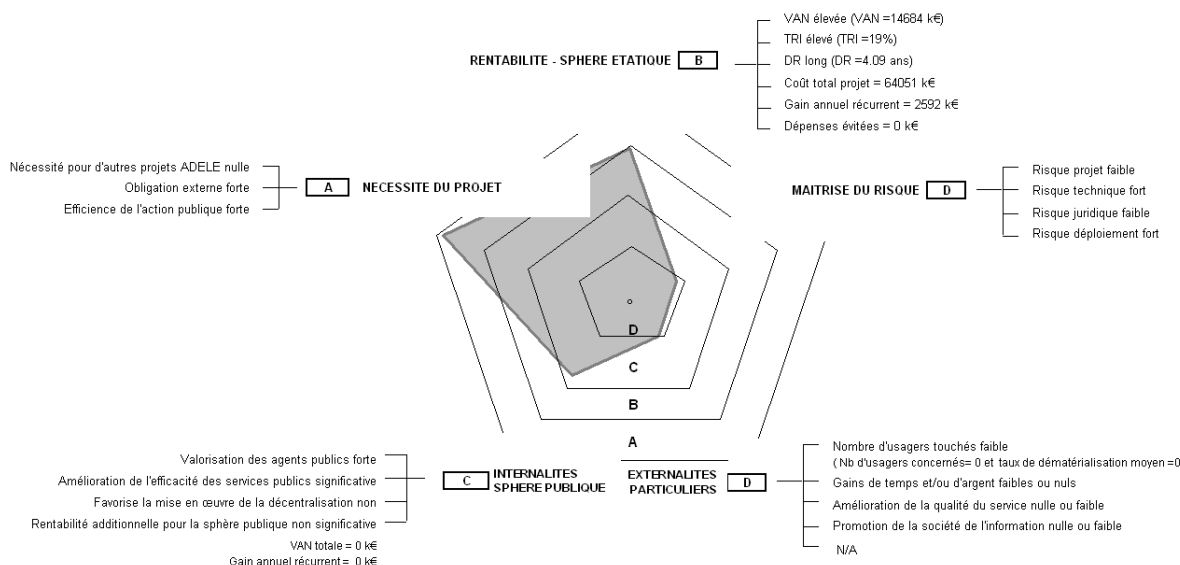
GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX ET CRÉDITS CONTRACTUALISÉS

PROJETS INFORMATIQUES LES PLUS IMPORTANTS

PGS – Plan Global de Secours

Consommations HT2 (en millions d'euros)	Ante 2010	2010
Autorisations d'engagement	41,71	4,56
Crédits de paiement	30,28	12,16

Présentation multicritère du projet (outil MAREVA ADELE v2.1)



Le caractère stratégique des applications, des données et des réseaux, ainsi que la probabilité croissante des menaces imposent de disposer d'une capacité de secours visant à garantir la continuité de fonctionnement des systèmes d'information et de communication (SIC) de la gendarmerie.

Le Plan Global de Secours (PGS) vise à assurer la continuité du service par la mise en place des dispositifs techniques (logiciels et matériels) et des procédures pour éviter aux systèmes en exploitation sur un site de production d'être mis en arrêt sur des pannes simples. C'est également un plan de reprise d'activité mis en œuvre à la suite de sinistres graves affectant tout ou partie d'un centre de production. L'objectif est d'obtenir une redondance de l'infrastructure informatique de la gendarmerie de manière à pouvoir faire face à la perte complète du site de production principal d'Île-de-France. En 2010, seules les applications ATHENA et PULSAR resteront à déployer dans PGS qui porte actuellement 35 applications métier et de soutien de la gendarmerie.

VIDEOPROTECTION (5,5 M€ AE ; 4,5 M€ CP) – LOPPSI 2

Outre la poursuite du plan d'équipement des casernes de gendarmerie en Corse, au rythme annuel de 10 sites équipés, il est prévu la généralisation en 2010 de moyens projetables de vidéoprotection reposant sur une infrastructure réseau sans fil. Un matériel de supervision contient le système informatique nécessaire pour administrer le réseau maillé sans fil, les équipements complémentaires, visualiser et enregistrer les images obtenues par les caméras. Les besoins fonctionnels de la gendarmerie concernent l'ordre public (grands rassemblements et protection de résidence d'autorité) ainsi que la police judiciaire (surveillance temporaire de zones criminogènes). Il est également prévu l'acquisition de caméras montées sur hélicoptères avec possibilité de renvoi des images vers une station au sol.

GESFI-CHORUS (2 M€ AE ; 0,80 M€ CP)

En prévision de la migration du P152 vers le système d'information comptable et budgétaire interministériel CHORUS au 1er janvier 2011, certaines adaptations seront nécessaires pour la reprise des données à partir de l'application gendarmerie GESFI qui est appelée à disparaître une fois que CHORUS aura atteint son rythme de croisière.

LAPI (5,7 M€ AE ; 4,9 M€ CP) – LOPPSI 2

Le système LAPI (Lecture Automatisée des Plaques d'Immatriculation) est à considérer comme un véritable instrument de lutte contre la criminalité organisée et la petite et moyenne délinquance. Outil incontournable dans la maîtrise des flux et des territoires, le système LAPI constitue un véritable système d'arme (maillage du territoire national avec des systèmes fixes, mobiles et embarqués dont les alarmes seront collectées et analysées à un niveau central).

Le système LAPI embarqué présentera pour la gendarmerie les caractéristiques suivantes :

- basique (caméras fixes, aucune manipulation extérieure) ;

- performant (2 caméras au lieu d'une) ;
- intégré (dans l'environnement gendarmerie, en l'occurrence dans le terminal informatique embarqué) ;
- discret (intégré dans la rampe lumineuse) ;
- 2 en 1 (LAPI et vidéo).

Les chiffres mentionnés incluent le maintien en condition opérationnelle et surtout la mise à niveau des relais radio pour permettre une consultation en temps réel des fichiers.

La police nationale est pilote sur ce projet.

Le système LAPI devrait équiper 120 véhicules de gendarmerie.

TELESERVICES INTERNET (2 M€ AE ; 1,70 M€ CP) – LOPPSI 2

A l'heure où la majorité des français accède quotidiennement au réseau Internet depuis leur domicile, les nouveaux téléservices Internet offriront à la population un ensemble de services simples et conviviaux facilitant l'accès à la gendarmerie, améliorant la qualité du service proposé et favorisant de nouvelles formes de contact. La gendarmerie gagnera ainsi en capacité d'action proactive dans des domaines sensibles et en possibilités accrues d'investigations judiciaires grâce à la fourniture de renseignements concordants et étayés. Au terme d'un an d'expérimentation, le dispositif de pré-plainte en ligne fera l'objet, après nouvel avis de la Commission nationale informatique et libertés et sous couvert d'un arrêté ministériel, d'un déploiement généralisé à partir de l'automne 2009.

LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION POUR LA PERFORMANCE DE LA SECURITE INTERIEURE

Le budget 2010 est adossé à la loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (LOPPSI 2) qui inscrira la modernisation de la gendarmerie sur les quatre prochaines années. Dans le cadre du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de juin 2008, la LOPPSI 2 financera également la prise en compte par la gendarmerie nationale du dispositif aéromobile de souveraineté nationale outre-mer.

Au titre de la LOPPSI 2, la gendarmerie consacrera **252 M€ AE et 111 M€ CP hors titre 2** en 2010.

Saut technologique (62 M€ AE et 48 M€ CP)

L'accent est mis sur le développement des capacités d'investigation, de rapprochement et d'analyse par l'utilisation des nouvelles technologies, sur la poursuite du programme de vidéo-protection, sur l'amélioration des dispositifs de communication et sur le renforcement de la protection des personnels en intervention.

Immobilier (140 M€ AE et 13 M€ CP)

Les opérations immobilières de la LOPPSI concernent des locaux de service et techniques, notamment les locaux de police judiciaire, et des logements.

Fonctionnement courant (50 M€ AE/CP)

La LOPPSI 2 finance un effort de mise à niveau des dépenses de fonctionnement courant de la gendarmerie, notamment pour les loyers, les fluides et l'entretien courant immobilier, les équipements individuels, le carburant et l'entretien du matériel de transports, les systèmes d'information et le fonctionnement courant lié à l'homme.

PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

AOT-LOA / AOT DE CHÂTEAURoux – CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ET D'HÉBERGEMENTS AU PROFIT DES UNITÉS DU GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 78,27 M€ courants.

La signature des documents contractuels est en date du 19 décembre 2007.

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

(en millions d'euros)

<i>Autorisations d'engagement</i> Crédits de paiement	2008 (réalisé)	2009	2010	2011	2012	2013et après	Total achevé
Investissement	30	1	1	1	1	-3 23	27 27
Fonctionnement			1 1		1 1	13 13	15 15
Financement				1 1		32 32	33 33

S'agissant de l'investissement, il est prévu un retrait d'engagement de 3 M€ après 2012, qui sera réalisé effectivement si le contrat s'exécute dans des conditions normales (sans dédit du contrat).

AOT-LOA / AOT DE LAVAL – CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 90,14 M€ courants.

La signature des documents contractuels est en date du 18 février 2008.

(en millions d'euros)

<i>Autorisations d'engagement</i> Crédits de paiement	2008 (réalisé)	2009	2010	2011	2012	2013et après	Total achevé
Investissement	36	1	1	1	1	-4 28	32 32
Fonctionnement					1 1	8 8	9 9
Financement			2 2	2 2	1 1	40 40	45 45

S'agissant de l'investissement, il est prévu un retrait d'engagement de 4 M€ après 2012, qui sera effectivement réalisé si le contrat s'exécute dans des conditions normales (sans dédit du contrat).

AOT-LOA / AOT DE CAEN – CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 172,19 M€ courants.

La signature des documents contractuels est en date du 18 juillet 2008.

(en millions d'euros)

<i>Autorisations d'engagement</i> Crédits de paiement	2008 (réalisé)	2009	2010	2011	2012	2013et après	Total achevé
Investissement	68			3	1	-7 57	61 61
Fonctionnement					2 2	54 54	56 56
Financement				2	2	46 44	48 48

S'agissant de l'investissement, il est prévu un retrait d'engagement après 2012, qui sera effectivement réalisé si le contrat est exécuté dans des conditions normales (sans dédit du contrat).

AOT-LOA / AOT DGGN – TRANSFERT DU SIÈGE DE LA DGGN

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 474,01 M€ courants.

La signature des documents contractuels est en date du 19 décembre 2008.

(en millions d'euros)

Autorisations d'engagement Crédits de paiement	2008 (réalisé)	2009	2010	2011	2012	2013 et après	Total achevé
Investissement	156			2 4	2	152	158 158
Fonctionnement					3 3	148 148	151 151
Financement					8 8	157 157	165 165

AOT-LOA / AUTRES AOT SANS INCIDENCE FINANCIERE EN 2010 NI 2011

Un des avantages que présente le dispositif de d'autorisation d'occupation temporaire est qu'il ne génère de crédits de paiements qu'à compter de la livraison des bâtiments à l'État.

AOT-LOA / AOT de Sathonay-Camp – construction du pôle régional lyonnais de la gendarmerie

La gendarmerie implantera son nouveau pôle régional sur l'emprise du quartier Maréchal de Castellane à Sathonay-Camp (Rhône) qui comprendra une zone de bureaux, une zone de locaux techniques (ateliers, magasins de stockage, station de carburants, stand de tir, station de lavage, stationnement, cabine de peinture, soute à munitions, chenil), une zone de logements, une zone de locaux d'environnement (centre médical, gymnase, pôle alimentation, hôtellerie, aires de sports).

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 444,18 M€ courants.

La signature des documents contractuels est en date du 27 mai 2009.

AOT-LOA / AOT de Mulhouse – construction d'une caserne de gendarmerie – LOPPSI 2

Le coût de l'opération a été budgété à hauteur de 32 M€ AE en LFI 2009 pour un coût global estimé de 90 M€ courants.

Cette procédure est toujours en cours et la signature des conventions d'AOT et de bail est prévue au second semestre 2009.

AOT-LOA / AOT de Metz – construction d'un centre de rétention administrative (CRA)

Depuis la livraison du CRA définitif de Metz Queuleu en janvier 2009, l'AOT de la caserne Desvallières, qui s'achèvera en 2014, changera de destination et les locaux devraient être prochainement reconvertis en centre d'hébergement pour les militaires de la gendarmerie.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="text-align: center;">AE LFI 2009 + reports 2008 vers 2009</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(1)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">7 891 183 958</td></tr> </table>	AE LFI 2009 + reports 2008 vers 2009	(1)	7 891 183 958		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="text-align: center;">CP LFI 2009+ reports 2008 vers 2009</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(2)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">7 669 062 991</td></tr> </table>	CP LFI 2009+ reports 2008 vers 2009	(2)	7 669 062 991		
AE LFI 2009 + reports 2008 vers 2009											
(1)											
7 891 183 958											
CP LFI 2009+ reports 2008 vers 2009											
(2)											
7 669 062 991											
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2008	AE demandées pour 2010	CP demandés sur AE antérieures à 2010*	CP demandés sur AE nouvelles en 2010	Total des CP demandés pour 2010	Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2010						
(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8)						
907 271 871	7 753 788 227	205 411 000	7 435 574 129	7 640 985 129	1 006 601 000						
					<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="text-align: center;">Estimation des CP 2011 sur engagements non couverts au 31/12/2010</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(9)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">88 610 000</td></tr> </table>	Estimation des CP 2011 sur engagements non couverts au 31/12/2010	(9)	88 610 000			
Estimation des CP 2011 sur engagements non couverts au 31/12/2010											
(9)											
88 610 000											
					<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="text-align: center;">Estimation des CP 2012 sur engagements non couverts au 31/12/2010</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(10)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">72 131 000</td></tr> </table>	Estimation des CP 2012 sur engagements non couverts au 31/12/2010	(10)	72 131 000			
Estimation des CP 2012 sur engagements non couverts au 31/12/2010											
(10)											
72 131 000											
					<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="text-align: center;">Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2012 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2010**</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(11) = (8) - (9) - (10)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">845 860 000</td></tr> </table>	Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2012 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2010**	(11) = (8) - (9) - (10)	845 860 000			
Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2012 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2010**											
(11) = (8) - (9) - (10)											
845 860 000											

* Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2010 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2009.

** Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

La prévision des AE engagées en gestion 2009 est calculée sur la base des engagements comptables nets.

La prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2010 (8) prend en considération les prévisions d'engagements et de paiements sur les années 2009 et 2010. S'agissant des AE, environ 236 M€ dont 120 M€ au titre de l'immobilier ne devraient pas faire l'objet d'engagement en 2010.

Le montant de CP nécessaires après 2012 couvre essentiellement les engagements au titre des AOT-LOA contractées entre 2007 et 2009.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Ordre et sécurité publics

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	3 007 273 694	0	3 007 273 694
Crédits de paiement	3 007 273 694	0	3 007 273 694

EFFECTIFS

45 814 ETPT : quote-part déterminée par les statistiques d'activité de l'effectif des unités polyvalentes (ensemble des unités de gendarmerie départementale et de gendarmerie mobile).

ACTION n° 02 : Sécurité routière

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	791 155 832	0	791 155 832
Crédits de paiement	791 155 832	0	791 155 832

EFFECTIFS

12 046 ETPT : totalité des effectifs des unités de sécurité routière (EDSR, brigades motorisées, brigades rapides d'intervention et pelotons d'autoroutes) et quote-part déterminée par les statistiques d'activité de l'effectif des unités polyvalentes citées supra.

ACTION n° 03 : Missions de police judiciaire et concours à la justice

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	1 506 760 082	0	1 506 760 082
Crédits de paiement	1 506 760 082	0	1 506 760 082

EFFECTIFS

22 968 ETPT : totalité des effectifs des unités spécialisées (sections de recherches, brigades des recherches, brigades départementales de renseignements et d'investigation judiciaires, service technique de recherches judiciaires et de documentation, institut de recherches criminelles de la gendarmerie nationale, offices centraux de police judiciaire) et quote-part déterminée par les statistiques d'activité de l'effectif des unités polyvalentes citées supra.

ACTION n° 04 : Commandement, ressources humaines et logistique

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	945 512 023	1 386 927 250	2 332 439 273
Crédits de paiement	945 512 023	1 274 124 152	2 219 636 175

EFFECTIFS

15 712 ETPT : effectifs dédiés à l'ensemble des fonctions de commandement et de soutien (dont la totalité des personnels civils et des personnels militaires des corps de soutien techniques et administratifs de la gendarmerie). La totalité du solde des transferts (différence entre les entrants et les sortants) s'impute sur l'action 4.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 104 593 250	1 085 984 502

Les dépenses de fonctionnement comprennent les systèmes d'information et de communication, le fonctionnement courant lié à l'homme, la mobilité, l'équipement individuel et l'immobilier (y compris les loyers budgétaires).

Sur les dotations en AE et CP de titre 3, la programmation au titre de la LOPPSI 2 est la suivante : 77,48 M€ AE et 73,74 M€ CP. Sur ces crédits LOPPSI 2, 50 M€ AE et CP seront destinés à remettre à niveau le fonctionnement courant des unités de gendarmerie.

SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION (SIC)

Cette catégorie regroupe les dépenses liées non seulement au fonctionnement courant des SIC mais également à leur maintien en condition opérationnelle (MCO) et à l'achat de matériel de bureautique.

Le budget à consacrer aux dépenses de fonctionnement liées aux communications, aux transmissions et à la maintenance informatique, est prévu à hauteur de 65,70 M€ AE et 67,53 M€ CP.

Fonctionnement courant des SIC

Cette catégorie regroupe les dépenses liées aux communications (consommations, locations de lignes spécialisées), aux transmissions, à la bureautique (consommables) et à la petite maintenance informatique. Le budget consacré en 2010 est de 43,37 M€ AE et CP. En raison de la couverture géographique très étendue de la gendarmerie sur 95% du territoire national, les communications revêtent un caractère stratégique et vital pour le maintien de l'efficacité opérationnelle des unités de terrain. De plus, les 85 000 abonnés à l'intranet gendarmerie ont des besoins croissants de consultation de fichiers administratifs ou judiciaires, que ce soit à partir de postes fixes ou mobiles auxquels viendront s'ajouter les fonctionnalités de géolocalisation des véhicules ou de consultation en temps réel du futur fichier FOVES (Fichier des Objets et Véhicules Signalés).

Hors fonctionnement courant

MCO des SIC

Le maintien en condition opérationnelle (MCO) des systèmes informatiques et de télécommunications (13,83 M€ AE et 18,36 M€ CP) recouvre la maintenance des logiciels et progiciels mais aussi la maintenance technique des serveurs centraux, départementaux ainsi que la contribution de la gendarmerie au maintien des fichiers centraux communs avec la police nationale (exemples : Fichier Automatisé Empreintes Digitales, ARIANE).

La LOPPSI 2 permettra d'assurer le MCO du système LAPI (Lecture Automatisée des Plaques d'Immatriculation) à hauteur de 200 000 euros annuels ainsi que le MCO des réseaux informatiques fortement sollicités par les nouvelles applications (3 M€ AE).

Bureautique

De type « tablette PC » durcie, le TIE (Terminal Informatique Embarqué) offre la possibilité d'échanger des messages opérationnels et de consulter les bases de données nationales et Schengen, via le réseau RUBIS à partir des véhicules de dotation de la gendarmerie départementale. Il accueille le logiciel « personnes signalées recherchées » et répond, par ailleurs, aux besoins engendrés par le contrôle des chronotachygraphes électroniques (au profit notamment des motocyclistes). La solution retenue est un système original et unique qui offre une utilisation à l'extérieur du véhicule dans un rayon d'une vingtaine de mètres grâce à une liaison sans fil sécurisée ainsi qu'une intégration optimale en termes de sécurité à l'intérieur des véhicules. La LOPPSI 2 permettra d'en acquérir pour un total de 1,5 M€ AE et CP tout particulièrement destinés aux unités de sécurité routière dans le cadre du développement du procès verbal électronique.

D'autre part, 7 M€ AE (4,3 M€ CP) seront consacrées au renouvellement du matériel de bureautique, notamment les micro-ordinateurs fixes (9 300 unités), les ordinateurs portables (1 900 unités), les imprimantes (4 100 unités) et le matériel nécessaire à l'équipement des enquêteurs NTECH (0,2 M€ destiné au renouvellement des matériels et des licences leur permettant d'assurer notamment les analyses des disques durs saisis lors des enquêtes).

FONCTIONNEMENT COURANT LIE A L'HOMME

Avec une dotation de 206,07 M€ (AE et CP), cette catégorie regroupe les dépenses liées à l'alimentation, à la formation, à la documentation, aux relations publiques, aux fournitures de bureau, aux changements de résidence, aux transports et déplacements et à la correspondance.

Alimentation

Trois grandes catégories de personnel bénéficient, en totalité ou en partie, d'alimentation gratuite :

- les militaires du corps de soutien technique et administratif à solde mensuelle, placés dans l'obligation de prendre leurs repas sur place du fait des astreintes de service ;
- le personnel de la gendarmerie mobile placé sous réquisition et employé hors de sa commune d'implantation pour une durée supérieure à 12 heures ;
- les gendarmes adjoints sous forme d'une prestation en nature ou en deniers.

Avec 61,05 M€, soit environ 13 200 000 repas, la légère progression par rapport à 2009 s'explique par une prévision d'engagement permanent plus conséquent de la gendarmerie mobile dans les départements et collectivités d'Outre-Mer.

Formation, documentation, relations publiques

Ces dépenses regroupent des crédits directement liés à l'instruction, la formation, l'entretien au profit du personnel, ainsi que celles liées à la communication, à la documentation et aux relations publiques (10,09 M€).

Fournitures de bureau

Ce poste regroupe les consommables et fournitures générales (hors informatique). Le volume de documents que doit produire et éditer la gendarmerie (procédures judiciaires et administratives notamment) génère une dépense prévisible de 14,99 M€.

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Changements de résidence

La fixation d'un plafond de remboursement instaurée pour les mutations dans l'intérêt du service vise à maîtriser l'évolution de cette dépense malgré les fluctuations des prix du marché.

Toutefois, les restructurations nécessaires (redéploiements, transformations d'emploi) généreront un nombre de mutations en augmentation pour l'année 2010 (environ 13 620) et donc une hausse de ce poste de dépense, dont le montant est prévu à hauteur de 47 M€.

Transports et déplacements

La gendarmerie poursuit la recherche d'une maîtrise des frais de déplacement de son personnel, par la limitation au strict nécessaire en fonction des choix et des priorités missionnelles. Toutefois, l'augmentation du dispositif outre-mer à caractère permanent entraîne un surcoût de dépenses de transport aérien. De plus, la modification de la réglementation relative aux indemnités de déplacement est pleinement répercutée. Ainsi, ce poste de dépense est en très légère hausse pour 2010 à 69,24 M€.

Correspondance

Ce poste de dépense correspond aux frais d'affranchissement, nombreux, du fait de la dispersion des unités. Le montant prévu est abaissé à hauteur de 3,70 M€.

MOBILITE

Cette catégorie regroupe les dépenses liées à la consommation de carburants, à l'entretien du matériel, au maintien en condition opérationnelle des hélicoptères (MCO) et à l'acquisition de véhicules de la gamme commerciale. Le budget 2010 à consacrer aux moyens de la mobilité est prévu à hauteur de 150,41 M€ AE et 137,87 M€ CP.

Fonctionnement courant**Carburéacteur**

La poursuite du déploiement des hélicoptères biturbines en 2010 est compensée par une baisse escomptée du prix de ce carburant. Ainsi, le niveau de crédits de 3,2 M€ est maintenu en 2010.

Carburant

La dotation prévue de 61,66 M€ (soit 53 600 m³ à 1,15 € le litre) doit permettre, à variation marginale des cours, de couvrir les besoins. L'externalisation de 1 485 véhicules de liaison et le renouvellement de 2 680 véhicules grâce au plan de relance de l'économie en 2009 auront un effet favorable sur la consommation en carburant.

Entretien matériel - transport

Avec 28,57 M€ AE et 28,54 M€ CP consacrés à ce poste, la gendarmerie s'emploie à maîtriser du mieux possible les coûts dans des secteurs - ceux du transport et des pièces détachées - marqués par des hausses de prix constantes.

Hors fonctionnement courant**Maintien en condition opérationnelle des hélicoptères**

La livraison de 10 appareils biturbines EC135 en 2009 et le passage sous maintien en condition opérationnelle gendarmerie de l'intégralité de la flotte des EC145 génèrent un coût de maintenance en forte augmentation entre 2009 et 2010. Ainsi, il est prévu un montant de 20,19 M€ AE et 13,53 M€ CP en 2010.

Véhicules

36,79 M€ AE et 30,95 M€ CP sont prévus au titre du renouvellement des véhicules de brigade et de police de la route. Cette dotation correspond au renouvellement de 1 193 voitures opérationnelles polyvalentes et 265 voitures opérationnelles spécialisées. Les critères de réforme fixés initialement à 8 ans ou 200 000 km ont été durcis afin de garder certains véhicules jusqu'à ce qu'ils aient atteint les deux critères de réforme.

EQUIPEMENT INDIVIDUEL

Cette catégorie regroupe les dépenses liées à l'équipement de l'homme : l'habillement, les protections, l'armement, les munitions, les matériels techniques, les mobiliers ainsi que divers équipements non immobilisables. Le budget 2010 consacré à l'équipement individuel se monte à 101,28 M€ AE et 93,38 M€ CP.

Fonctionnement courant

Carnet d'habillement

Cette dépense correspond à l'allocation annuelle attribuée à chaque militaire pour l'entretien et le renouvellement de ses tenues. Les gendarmes adjoints, dont l'habillement et l'entretien sont intégralement pris en charge, n'en bénéficient pas. Un montant à hauteur de 25,23 M€ est prévu.

Achat et location de matériel

Ce poste regroupe l'ensemble des dépenses relatives aux matériels non mentionnés précédemment ; il s'agit notamment, des kits de dépistage des stupéfiants, des embouts d'éthylomètres mais aussi des chevaux, des chiens, de la réparation de l'armement et de l'optique ainsi que de prestations pour l'institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale (IRCGN). La dépense est prévue à hauteur de 24,54 M€.

Hors fonctionnement courant

Munitions

Une dotation de 11,08 M€ AE et de 10,17 M€ CP est prévue pour permettre l'entraînement des personnels. Cette dotation inclut au titre de la LOPPSI 2, des commandes de munitions pour les armes non létales pour un montant de 1 M€ AE et 1,15 M€ CP (2 000 munitions pour pistolets à impulsion électrique, 7 850 munitions pour lanceurs de 40 mm et 18 500 munitions pour flash-ball).

Protection – Armement – Optique – Divers

Au titre de l'armement et des protections, 6,36 M€ AE et 8 M€ CP sont prévus en 2010.

L'effort en équipements sur la protection et la sécurité des personnels se poursuivra en 2010 avec la commande de 5 300 gilets pare-balles à port discret et à port apparent pour un montant total de 3,7 M€ AE dont 0,86 M€ AE en LOPPSI 2.

Les casques de maintien de l'ordre seront remplacés par des modèles de 3ème génération pour un montant de 0,5 M€ AE, ainsi que par des visières et des boucliers pare-balles.

Enfin, la LOPPSI 2 permettra également de poursuivre l'équipement en armement à létalité réduite à hauteur de 1,4 M€.

Matériels techniques

11,87 M€ AE et 7,89 M€ CP, dont 7,89 M€ AE et 3,43 M€ CP au titre de la LOPPSI 2, seront consacrés aux matériels techniques. Ces projets concernent aussi bien des matériels de haute technologie (matériels de captation et d'exploitation d'images jour/nuit, détecteurs d'hydrocarbures et de métaux, armoires cyanoacrylate pour la police technique et scientifique...) que des matériels dédiés à la protection des personnels (Nucléaire-Radiologique-Biologique-Chimique, 400 boucliers, 3 000 bâtons de protection) ou à la sécurité routière (400 cinémomètres laser à mesure dans l'axe, 430 éthylomètres embarqués).

Mobiliers

4 M€ AE et 2,5 M€ CP seront dédiés au renouvellement des mobiliers.

Habillement

L'habillement englobe les dotations des élèves en école de formation initiale (officiers, sous-officiers et gendarmes adjoints volontaires), les dotations des personnels de la réserve opérationnelle, ainsi que les compléments de paquetage des personnels servant en unités spécialisées (unités montagne, routières, aériennes...). La LOPPSI 2 prévoit notamment la deuxième annuité pour les nouvelles tenues motocyclistes (1 828 tenues pour 3 M€) et pour la nouvelle tenue de maintien de l'ordre (562 tenues pour 4,5 M€). La dotation globale pour 2010 se monte à 17,45 M€ AE et 13,99 M€ CP.

Matériels divers non immobilisables

Les matériels divers non immobilisables comprennent les petits matériels destinés au maintien de l'ordre, des matériels de police judiciaire (tampons encreurs, masques), du petit mobilier. La dotation pour 2010 se monte à 0,74 M€ AE et 1,06 M€ CP.

IMMOBILIER

Cette catégorie regroupe les dépenses de loyers, de loyers budgétaires, d'entretien courant, d'énergie et de maintenance courante. Le budget à consacrer est prévu à hauteur de 581,14 M€ en AE et CP.

Fonctionnement courant

Loyers

Ce poste de dépense découle de l'organisation de la gendarmerie où le logement du personnel en caserne conditionne le fonctionnement du service de la gendarmerie. Les coûts induits par l'ensemble du parc locatif (locaux de service et techniques comme logements, soit 6,1 millions de m²) sont ici fédérés, hors loyers budgétaires.

Les locations immobilières de la gendarmerie nationale s'articulent suivant plusieurs dispositifs :

- casernes ou annexes de casernement louées sur la base du décret N°93-130 du 28 janvier 1993 dont le loyer est invariable durant 9 ans ;
- casernes ou annexes de casernements sur les baux « loi de 1948 » dont le taux évolue chaque année par décret ;
- casernes ou annexes de casernements sur baux HLM (habitations à loyers modérés) ;
- casernes ou annexes de casernements sur baux dit « libres » ;
- casernes ou annexes de casernements sur baux emphytéotiques administratifs.

Les logements hors caserne sont soumis à l'indice de référence des loyers (IRL) ; le reste des baux est soumis à l'indice du coût de la construction (ICC).

L'augmentation des indices de revalorisation (autour de 2,3% annuels pour l'IRL) ainsi que la livraison de nouveaux casernements locatifs (prévision de 2 230 livraisons d'unités-logement en 2010), en majorité sous la forme de baux emphytéotiques, génèrent une variation de la dépense. Ces facteurs ne sont qu'en partie compensés par l'optimisation de l'occupation des logements, la réduction du plafond d'emploi et la transformation de postes. Ainsi, la gendarmerie prévoit un montant de loyers à hauteur de 432 M€ pour l'année 2010.

Loyers budgétaires

En raison du périmètre élargi en 2010 des emprises de la gendarmerie soumises aux loyers budgétaires, ces derniers sont estimés à 23,03 M€.

Entretien courant et réparations

Cette dépense couvre les réfections et l'entretien léger des locaux (mise en peinture, plomberie, etc.). La dépense sera maintenue à 52,01 M€ après prélèvement de 3,68 M€ au titre de l'abondement du programme interministériel 309 dédié à l'entretien des bâtiments de l'État (16% des loyers budgétaires dus).

Énergie

Ce coût intègre notamment les dépenses d'électricité, de gaz et de fuel domestique. Ces postes sont soumis à une inflation soutenue qui conduit à une réévaluation conséquente de la dépense. Il est prévu une enveloppe à hauteur de 72,54 M€.

Hors fonctionnement courant

Maintenance courante

En 2010, 1,56 M€ AE et 1,56 M€ CP seront consacrés aux opérations de maintenance courante décentralisées dans les régions de gendarmerie. Ces crédits serviront notamment à couvrir des travaux imprévisibles et urgents pouvant survenir à l'occasion d'événements calamiteux (tempêtes, inondations, incendies...).

■ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	267 334 000	172 153 650

Sur les dotations souhaitées en AE et CP de titre 5, 174,86 M€ AE et 37,07 M€ CP sont programmés au titre de la LOPPSI 2.

SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

En 2010, 62,07 M€ AE et 50,10 M€ CP – dont 35,55 M€ AE et 24,79 M€ CP au titre de la LOPPSI 2 – seront consacrés à la réalisation de programmes informatiques et à la modernisation et la rénovation des moyens de télécommunications.

La description du grand programme informatique de la gendarmerie « Plan Global de Secours » figure au paragraphe des grands projets transversaux et précède la présentation des nouveaux grands projets.

AGORH@ (0,2 M€ AE – 1,82 M€ CP)

Il s'agit de la modernisation du système d'information « organisation et ressources humaines » de la gendarmerie nationale : projet d'Application de Gestion de l'Organisation et des Ressources Humaines (AGORH@).

Le système d'information des domaines « organisation » et « ressources humaines » de la gendarmerie nationale était constitué d'applications éparées qu'il n'était plus possible de faire évoluer pour des raisons techniques et qui présentaient des difficultés à communiquer avec d'autres systèmes d'information.

L'enjeu est de disposer d'un outil de type « progiciel de gestion intégrée » qui utilisera le support du réseau Intranet gendarmerie. Il sera capable de prendre en compte la complexité de l'organisation de la gendarmerie (plus de 4 300 implantations et 10 000 unités) et de la gestion de ses ressources humaines. Ces deux points constituent les leviers essentiels de la performance de l'institution. Celle-ci doit par ailleurs gérer des mouvements continus d'effectifs (redéploiements, restructurations) et mettre en place une politique de gestion des ressources humaines centrée sur une approche « métier – compétence » dans le cadre de carrières à dominante.

Le projet AGORH@, dont la mise en œuvre opérationnelle est intervenue en septembre 2007, ne prend en compte que les personnels militaires. Le module de notation des personnels militaires a été déployé en 2008. 2010 sera l'année de la réalisation des adaptations de l'application à LOUVOIS (système de solde des militaires du ministère de la défense) ainsi qu'à la future carte à puce remplaçante de la carte professionnelle « papier » du gendarme.

ARIANE (0,35 M€ AE – 1,51 M€ CP)

Il s'agit de l'Application de Rapprochement, d'Identification et d'ANalyse pour les Enquêteurs.

C'est un projet commun avec la police nationale qui rendra les données accessibles aux deux institutions au travers du nouveau système regroupant l'ensemble des procédures police et gendarmerie. Il sera de nature à accroître l'efficacité en police judiciaire. ARIANE permettra le rapprochement des images, avec un système de reconnaissance faciale.

Un caractère innovant d'ARIANE sera son aspect collaboratif : il sera possible de créer des dossiers partagés, par exemple dans le cadre de la création de cellules d'enquête.

Après la reprise des données réelles STIC et JUDEX à la fin du premier trimestre 2010, ARIANE sera déployée sur 4 sites pilotes avant un déploiement national.

ATHENA (0,20 M€ AE – 3,69 M€ CP)

L'application ATHENA de partage et de recherche du renseignement doit remplacer au premier trimestre 2010 l'application ARAMIS au sein des Centres Opérationnels et de Renseignement de la Gendarmerie (CORG). ATHENA impactera toute la chaîne de l'information tant verticalement que transversalement.

La première loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité intérieure (LOPSI du 29 août 2002) mentionne la modernisation des centres opérationnels de la gendarmerie en vue d'améliorer l'efficacité et la qualité des interventions, ainsi que la sécurité des personnels. Ainsi, l'envoi d'un SOS par la touche d'urgence permettra de localiser la patrouille en difficulté grâce à la cartographie et à la géolocalisation.

Cette modernisation doit, en outre, s'accompagner d'une recherche d'interopérabilité avec les salles de commandement de la police nationale. Indissociable de la gestion de l'événement, la chaîne de traitement du renseignement sera également modernisée et évoluera vers un partage accru de l'information, la prise en compte des sources multimédias et une animation automatisée de la recherche du renseignement. C'est l'objectif assigné au programme ATHENA depuis 2006.

Systèmes informatiques autres que PGS, AGORH@, ARIANE et ATHENA (34,38 M€ AE – 19,13 M€ CP)

La LOPPSI 2 entre dans sa deuxième année de réalisation et s'étend jusqu'en 2013. Elle prévoit notamment la réalisation du système ANACRIM-NG (2,7 M€ AE, 1,5 M€ CP) visant à améliorer de manière sensible le taux d'élucidation des infractions en gendarmerie. Son principe de fonctionnement est basé sur une optimisation et un croisement des informations judiciaires détenues dans les fichiers de police judiciaire afin d'y détecter un caractère sériel.

La rénovation des réseaux informatiques locaux de petite capacité (de type brigade ou compagnie) bénéficiera de 3 M€ AE (1,67 M€ CP) en LOPPSI 2 et celle des organismes centraux en région parisienne de 1 M€ AE (0,56 M€ CP).

Des équipements d'interception de communication et de suivi seront acquis (2 M€ AE en LOPPSI 2, 1,11 M€ CP). Ces outils se révèlent pertinents en cas de disparition inquiétante de personne ou dans le cadre d'une opération de police judiciaire.

Pour 0,75 M€ AE en 2010 (0,42 M€ CP), la gendarmerie se dotera de lecteurs permettant l'utilisation des cartes à puce d'identification professionnelle assurant une meilleure traçabilité des consultations de fichiers et une sécurisation des accès aux terminaux ainsi qu'aux locaux.

Les grands projets déjà évoqués (vidéoprotection, Gesfi-Chorus, LAPI et téléservices internet) bénéficieront de 12 M€ AE et de 9,58 M€ CP.

Les autres programmes de systèmes informatiques nécessaires au fonctionnement opérationnel de la gendarmerie (outils spécifiques de police judiciaire, systèmes de soutien GEAUDE 2G MAT et CARBUR, archivage électronique, etc.) consommeront 12,93 M€ AE et 4,29 M€ CP en 2010.

Moyens de télécommunications (22,38 M€ AE – 11,79 M€ CP)

L'infrastructure principale des moyens de communication opérationnels de la gendarmerie, RUBIS, continue à se moderniser en 2010 avec la poursuite du renouvellement du parc de 42 800 terminaux radio fixes et mobiles par des appareils de troisième génération (8,76 M€ AE / 4,61 M€ CP) et une modernisation de son infrastructure (8 M€ AE / 4,21 M€ CP dont 5 M€ AE / 2,63 M€ CP en LOPPSI 2).

Afin de pouvoir supporter l'augmentation du débit numérique requise par les matériels prévus en LOPPSI 2 (LAPI), la rénovation des 474 relais radio (3 M€ AE, 1,58 M€ CP) se poursuit en 2010 de même que l'extension du réseau SAPHIR 3G (0,4 M€ AE/CP en LOPPSI 2) support de l'intranet gendarmerie et reliant toutes les unités.

En 2010, la captation et le renvoi d'images vidéo à partir des hélicoptères de la gendarmerie seront renforcées (1 M€ AE / 0,53 M€ CP en LOPPSI 2). Ces fonctionnalités seront utiles en matière de police judiciaire ou dans la coordination de forces mobiles pour les grands rassemblements de personnes.

Les programmes de télécommunications qui ne sont pas évoqués représentent 1,22 M€ AE / 0,46 M€ CP d'investissements en 2010.

MOBILITÉ

La mobilité comprend des moyens mobiles divers (véhicules lourds, moyens nautiques, outillages immobilisables) et les moyens aériens. La dotation 2010 au titre de la mobilité se monte à 12,57 M€ AE et 51,89 M€ CP.

Moyens aériens

1,45 M€ AE est prévu en dotation. Ce montant couvre essentiellement les coûts de développement du blindage et de la qualification des caméras HESIS pour les hélicoptères EC145. Il est aussi prévu une amélioration de la servocommande des appareils en dotation.

La dotation en CP d'un montant de 44,27 M€ correspond à la livraison des derniers EC135 de la tranche ferme de 12 appareils de la composante « surveillance – intervention ».

Véhicules

11,12 M€ AE et 7,62 M€ CP sont prévus au titre des véhicules divers et moyens nautiques.

Cette dotation comprend le renouvellement des motocyclettes par la commande de 330 Yamaha FJR 1300 pour 5,2 M€ AE et 3,56 M€ CP. 4,21 M€ AE et 2,46 M€ CP seront consacrés au renouvellement de 158 véhicules opérationnels spécialisés dont 52 véhicules de transport de chiens, 27 véhicules de transport de détenus et 29 véhicules de transmissions.

De plus, il est prévu l'acquisition d'une embarcation de plus de 11 mètres pour 0,4 M€ AE / 0,27 M€ CP.

Enfin, 1,31 M€ AE et 1,33 M€ CP sont prévus dans le cadre de la LOPPSI 2, principalement pour l'acquisition d'un véhicule de transport d'effluents contaminés pour 0,15 M€ et d'une remorque pour le transport du véhicule EGAME (Engin du Génie d'AMénagement) pour 0,13 M€.

IMMOBILIER

Les crédits d'investissement consacrés aux dépenses immobilières de la gendarmerie couvrent :

- la construction d'ensembles immobiliers neufs réalisées soit sous procédure de financement innovant AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire), soit selon le mode classique de construction domaniale incombant au service d'infrastructure du ministère de la défense ;
- les travaux d'entretien des casernes domaniales existantes, revêtant la forme d'opérations lourdes de réhabilitation ou d'opérations de maintenance.

Ces crédits correspondent à 192,70 M€ AE et 70,17 M€ CP en 2010. Toutes les opérations nouvelles de constructions domaniales lancées depuis 2009 sont réalisées au titre de la LOPPSI 2.

Constructions nouvelles

En 2010, il est prévu 142,7 M€ AE en dépenses de constructions immobilières de titre 5, dont 140 M€ AE inscrites au titre de la LOPPSI 2, qui sont réparties entre :

- 20 M€ AE pour des opérations classiques de construction domaniale (maîtrise d'œuvre interne [MOI] ou maîtrise d'œuvre privée [MOP]) ;
- 122,7 M€ AE pour des opérations de type AOT (autorisation d'occupation temporaire).

Construction sous procédure de financement innovant AOT/LOA

En 2010, 122,70 M€ AE sont programmées dont 120 M€ au titre de la LOPPSI 2.

Les 120 M€ AE en LOPPSI 2 étaient initialement prévues pour la construction de la zone « logements » du futur pôle de police judiciaire de la gendarmerie à Pontoise (95) selon le dispositif AOT. La DGGN a été amenée, au premier semestre 2009, à substituer une opération locative à la construction en AOT.

Les 2,70 M€ AE restantes ainsi que 4,77 M€ CP couvriront les loyers des premiers biens livrés dans le cadre des constructions en AOT à Châteauroux et Laval.

Constructions domaniales classiques

En 2010, 20 M€ AE sont intégralement programmées en LOPPSI 2 et réparties de la manière suivante :

- 10 M€ AE seront dédiées à la réalisation de locaux de service et techniques du groupement de gendarmerie départementale du Val d'Oise et des espaces mutualisés du futur pôle de police judiciaire de la gendarmerie à Pontoise ;
- 3,25 M€ AE sont prévues pour la construction de la brigade de Sinnamary (Guyane) ;
- 6,7 M€ AE sont prévues pour la rénovation de 49 logements de la caserne Hatry à Rouen (76) et de logements de la caserne Sénépart à Villeneuve d'Ascq (59).

Les prévisions de livraison en 2010 s'établissent à 265 équivalents unité-logement (EUL) en opérations domaniales classiques.

18,24 M€ CP sont consacrés au paiement des engagements des années antérieures tandis que 12,75 M€ CP sont dédiés aux opérations nouvelles.

Maintenance lourde

En 2010, 50 M€ AE et 34,4 M€ CP seront consacrés à la maintenance lourde immobilière. Ces crédits seront principalement destinés à la réalisation d'opérations de mise aux normes d'emprises domaniales (électricité, amiante, ascenseurs, distributions d'eau potable dans les départements et collectivités d'outre-mer) et à l'amélioration des conditions de travail et de vie des gendarmes (équipements sanitaires, de chauffage et de confort, isolation).

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux collectivités territoriales	15 000 000	15 986 000

En application du décret n° 93-130 du 28 janvier 1993, une subvention d'investissement peut être accordée aux collectivités territoriales qui financent, entre autres, des opérations immobilières de construction de casernements de gendarmerie.

Cette aide en capital représente 20% du montant des coûts plafonds pour les opérations réalisées par les communes dont la population est inférieure ou égale à 10 000 habitants et qui ne bénéficient pas du concours financier d'une ou plusieurs autres collectivités territoriales. Le programme est alors limité à 20 EUL (équivalents unité-logement). Elle est de 18% dans les autres cas, le programme ne pouvant alors excéder 40 EUL.

Le coût de référence utilisé pour le calcul de la subvention est le coût-plafond de l'EUL. Cet EUL correspond à un logement nu pour 75% et à une quote-part de locaux de service et techniques pour 25%. Il est compté un EUL par gendarme d'active et 25% d'EUL par fraction de 2 gendarmes adjoints. Revalorisé trimestriellement selon l'indice INSEE du coût de la construction (ICC), ce coût-plafond est fixé depuis le 26 juillet 2009 à 173 500 € dans le cas général et à 189 400 € pour l'Île-de-France, les îles et les départements, régions et collectivités d'outre-mer.

Au titre des nouvelles subventions, il sera accordé 15 M€ AE et 0,75 M€ CP tandis que 15,24 M€ CP serviront au règlement des engagements des années antérieures. En 2010, 71 projets de construction de casernes sous le régime du décret de 1993 sont programmés, permettant d'envisager la mise en chantier de 674 équivalents unité-logement.

L'autorisation d'engagement correspond au montant de subvention attribué à la collectivité territoriale, sur demande de celle-ci, avant le début des travaux. L'autorisation revêt un caractère définitif.

Les crédits de paiements correspondent pour l'essentiel au paiement des engagements antérieurs. Les modalités de paiement peuvent prendre deux formes. La première est un paiement en deux fractions : les 2/3 sont réglés à la mise hors d'eau des bâtiments et le tiers restant à la livraison. La seconde est un paiement global à la livraison.

ACTION n° 05 : Exercice des missions militaires

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	116 159 346	0	116 159 346
Crédits de paiement	116 159 346	0	116 159 346

EFFECTIFS

1 615 ETPT : quote-part déterminée par les statistiques d'activité des effectifs des unités polyvalentes participant aux missions militaires, accomplies tant sur le territoire national qu'à l'étranger.

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

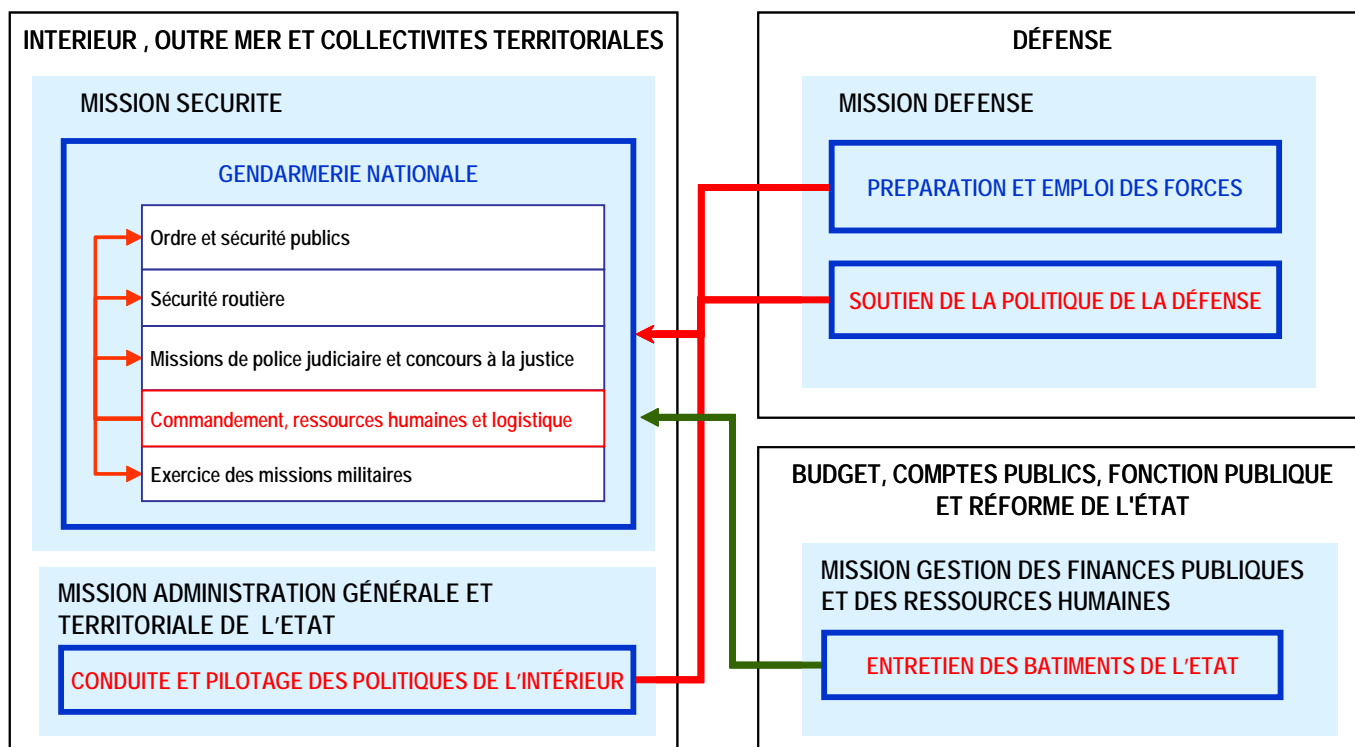
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours et attributions de produits) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour les projets de loi de finances précédents, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2010 crédits directs (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2010 après ventilation (y.c. FDC et ADP)	LFI 2009 après ventilation (y.c. FDC et ADP)
		au sein du programme	entre programmes		
Ordre et sécurité publics	3 007 273 694	+1 245 236 101	+69 386 149	+4 321 895 944	+4 251 024 176
Sécurité routière	791 155 832	+325 331 954	+18 127 913	+1 134 615 699	+1 136 459 228
Missions de police judiciaire et concours à la justice	1 506 760 082	+628 227 222	+35 005 625	+2 169 992 929	+2 141 125 304
Commandement, ressources humaines et logistique	2 243 668 650	-2 243 668 650		0	0
Exercice des missions militaires	116 159 346	+44 873 373	+2 500 401	+163 533 120	+165 920 033
Total	7 665 017 604	0	+125 020 088	7 790 037 692	7 694 528 741

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-125 020 088
Préparation et emploi des forces (Mission « Défense »)	-12 486 373
Soutien de la politique de la défense (Mission « Défense »)	-94 555 040
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur (Mission « Administration générale et territoriale de l'État »)	-14 294 364
Entretien des bâtiments de l'État (Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »)	-3 684 311

OBSERVATIONS

FONCTION DE SOUTIEN MINISTERIELLES

Le programme « Gendarmerie nationale » bénéficie de sept déversements de crédits :

- un déversement interne : il s'agit de crédits inscrits à l'action 4 « Commandement, RH et logistique » répartis selon les clés d'activité de la gendarmerie nationale;
- un déversement « externe » provenant du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » (CPPI), il s'agit des crédits de fonctionnement de la Direction d'Évaluation de la Performance, des Affaires Financières et Immobilières (DEPAFI) inscrits à l'action 5 « Affaires financières et immobilières », répartis au prorata du nombre d'ETPT par action ;
- trois déversements « externes » provenant du programme « Soutien à la politique de défense » répartis selon les clés d'activité de la gendarmerie nationale : crédits relatifs à la politique immobilière conduite par le Service d'Infrastructure de la Défense (SID) ; crédits d'action sociale ; crédits relatifs à la reconversion des militaires ;
- un déversement « externe » provenant du programme « Préparation et emploi des forces » relatives aux fonctions pétrolières du Service des Essences des Armées (SEA), répartis en fonction des clés d'activité de la gendarmerie nationale ;
- un déversement « externe » de crédits du programme « Entretien immobilier de l'État » répartis au prorata du nombre d'ETPT par action.

Le programme « Gendarmerie nationale » n'est à l'origine d'aucun déversement de crédits vers d'autres programmes.